



Document de référence 2008



Le présent document de référence a été déposé le 2 avril 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Remarques générales

Le présent Document de référence est également constitutif :

- **du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et**
- **du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de la Société devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.**

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar US » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 96 à 133 (incluses), ainsi que les comptes sociaux et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 134 à 156 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2008 sous le n° D.08-0199 ;
- les informations financières figurant aux pages 9, 38 à 54 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2008 sous le n° D.08-0199 ;
- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 114 à 150 (incluses), ainsi que les comptes sociaux et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 150 à 173 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en date du 28 mai 2007 sous le n° D.07-515 ;
- les informations financières figurant aux pages 11, 48 à 67 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 28 mai 2007 sous le n° D.07-515.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

Sommaire

Le sommaire du présent Document de référence suit la nomenclature indiquée à l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 en application de la Directive européenne dite « Directive Prospectus » 2003/71/CE.

1	PERSONNE RESPONSABLE	p. 7	11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 51
	1.1 Responsable du Document de référence	p. 7		11.1 Présentation générale	p. 51
	1.2 Attestation du responsable du présent document	p. 7		11.2 Plate-forme V6	p. 51
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 8		11.3 Conception mécanique 3D (Mainstream 3D)	p. 52
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 9		11.4 Propriété intellectuelle	p. 52
4	FACTEURS DE RISQUES	p. 10	12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p. 54
	4.1 Risques liés à l'activité	p. 10	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	p. 55
	4.2 Risques de marché	p. 16	14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 56
	4.3 Assurances	p. 19		14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	p. 56
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	p. 20		14.2 Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 61
	5.1 Histoire et évolution de la Société	p. 20	15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 62
	5.2 Investissements	p. 22		15.1 Rémunération des mandataires sociaux	p. 62
6	APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	p. 23		15.2 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS	p. 67
	6.1 Principales activités	p. 23	16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 70
	6.2 Principaux marchés	p. 25		16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 70
7	ORGANIGRAMME	p. 31		16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 78
	7.1 Place de la Société au sein du Groupe	p. 31	17	SALARIÉS	p. 80
	7.2 Principales filiales du Groupe	p. 31		17.1 Rapport social	p. 80
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	p. 32		17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants	p. 86
	8.1 Locaux occupés par la Société et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées	p. 32		17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	p. 88
	8.2 Risques industriels et liés à l'environnement	p. 32	18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 89
	8.3 Rapport environnemental	p. 32		18.1 Actionnariat de la Société	p. 89
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	p. 36		18.2 Droits de vote	p. 90
	9.1 Présentation générale	p. 36		18.3 Actionnaires principaux	p. 90
	9.2 Données consolidées : Comparaison 2008-2007	p. 41		18.4 Accords entre actionnaires	p. 91
	9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité	p. 47	19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 92
	9.4 Evolution des résultats trimestriels	p. 49			
	9.5 Engagements hors-bilan	p. 49			
	9.6 Tableau des engagements contractuels	p. 49			
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 50			

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR p. 93

20.1 Informations financières historiques	p. 93
20.2 Informations financières pro-forma	p. 127
20.3 Comptes annuels	p. 127
20.4 Rapports des contrôleurs légaux pour 2008	p. 150
20.5 Date des dernières informations financières	p. 155
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 155
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 155
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	p. 155
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2008	p. 156

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES p. 157

21.1 Capital social	p. 157
21.2 Actes constitutifs et statuts	p. 162
21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes	p. 165

22 CONTRATS IMPORTANTS p. 167

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS p. 168

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC p. 169

24.1 Responsable de la communication financière	p. 169
24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières	p. 169
24.3 Document d'Information Annuel 2008	p. 169

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS p. 172

26 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p. 173

26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2009	p. 173
26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2009	p. 176

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence :

- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE ;
- les informations qui sont constitutives du rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de DS telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »	DOCUMENT DE REFERENCE
1. COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.3
2. COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.1
3. RAPPORT DE GESTION	Voir rubrique ci-dessous « Rapport de gestion annuel »
4. DECLARATION DE LA RESPONSABILITE	Paragraphe 1.2
5. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.4.1
6. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.4.2
7. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Chapitre 2

RAPPORT DE GESTION ANNUEL – L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	DOCUMENT DE REFERENCE
1. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE	Chapitres 6 et 9
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE DASSAULT SYSTEMES SA, SOCIETE MERE	Chapitre 7 et paragraphe 20.3
3. PARTICIPATIONS – CONTROLES – FILIALES	Chapitre 7
4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Paragraphes 8.3 et 17.1
5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Chapitres 14, 15 et 16, paragraphes 17.2, 20.4.3 et 26.1
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	Chapitres 18 et 21
7. EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL	Paragraphe 26.1
8. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	Paragraphe 26.2
9. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2008	Paragraphe 21.1.3
10. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	Paragraphe 20.3.2
11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	Paragraphe 16.1
12. INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3	Paragraphe 16.1

Les principales sociétés et marques du Groupe

La Société structure ses activités et commercialise ses produits et services en fonction de deux segments d'activité : le segment axé sur les processus (« PLM ») et le segment axé sur la conception (« Conception mécanique 3D »).

Les sociétés du groupe Dassault Systèmes mentionnées ci-dessous développent et distribuent principalement des produits sous les marques indiquées ci-dessous. Une description de ces marques figure au paragraphe 6.2.1 « Les marques ».

Sociétés	Marques principales
PLM	
Dassault Systèmes SA	CATIA
Dassault Systèmes Simulia Corp.	SIMULIA
Dassault Systèmes Delmia Corp.	DELMIA
Dassault Systèmes Americas Corp.	ENOVIA
Dassault Systèmes Enovia Corp.	ENOVIA
Conception mécanique 3D	
Dassault Systèmes SolidWorks Corp.	SolidWorks

Dans le présent Document de référence, les références « Dassault Systèmes », « DS », « la Société » ou « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et ses filiales directes ou indirectes.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

CHAPITRE 1 – PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur général.

1.2 Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 1^{er} avril 2009

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Le Directeur général

Bernard Charlès

CHAPITRE 2 – CÔNTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par Xavier Cauchois, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ernst & Young Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 11, allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, représenté par Jean-Marc Montserrat, dont le premier mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2004, pour une durée de six exercices et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll, 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

François Carrega, 13, boulevard des Invalides – 75007 Paris, dont le mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2004 pour une durée de six exercices.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2009 de procéder au remplacement de François Carrega, commissaire aux comptes suppléant, démissionnaire, par la société AUDITEX, dont le siège social est situé 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, pour la durée du mandat restant à courir de François Carrega, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2008 et 2007, les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société se sont élevés à :

	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
En euros	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
– Emetteur	891 000	1 125 228	37,1 %	36,6 %	179 000	154 940	31,1 %	60,6 %
– Filiales intégrées globalement	1 368 821	1 786 551	57,1 %	58,1 %	214 158	55 805	37,2 %	21,8 %
Missions accessoires ⁽²⁾ :								
– Emetteur	85 100	80 000	3,5 %	2,6 %	–	5 000	0,0 %	2,0 %
– Filiales intégrées globalement	6 500	41 310	0,3 %	1,3 %	20 996	16 226	3,6 %	6,4 %
Sous total	2 351 421	3 033 089	98,0 %	98,6 %	414 154	231 971	71,9 %	90,8 %
Autres prestations⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	47 171	42 308	2,0 %	1,4 %	162 125	23 473	28,1 %	9,2 %
Sous total	47 171	42 308	2,0 %	1,4 %	162 125	23 473	28,1 %	9,2 %
Total	2 398 592	3 075 397	100,0 %	100,0 %	576 279	255 444	100,0 %	100,0 %

(1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007 concernent la revue et la certification des comptes consolidés de la Société, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales et la revue des documents déposés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions accessoires correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information.

(3) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à la fiscalité concernent les études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes sociaux, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés.

CHAPITRE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), sauf indication contraire.

Il est rappelé que les éléments d'information ci-dessous, relatifs à 2006, sont incorporés par référence dans le présent Document de référence comme indiqué en page 2 ci-avant.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>		
Chiffre d'affaires	1 334,8	1 258,8
Résultat opérationnel	273,9	264,1
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	20,5 %	21,0 %
Résultat net, part du groupe	200,5	176,7
Résultat net dilué par action	€1,68	€1,48
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS⁽¹⁾		
Chiffre d'affaires	1 338,2	1 275,9
Résultat opérationnel	342,0	334,5
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	25,6 %	26,2 %
Résultat net, part du groupe	240,7	227,5
Résultat net dilué par action	€2,02	€1,90

(1) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 9.1.2 du présent Document.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
ACTIF		
Disponibilités et placements à court terme	840,4	626,6
Clients et comptes rattachés	329,4	320,0
Autres actifs	972,2	912,4
Total actif	2 142,0	1 859,0
PASSIF		
Dettes financières long terme	200,0	200,0
Autres dettes	639,1	542,1
Capitaux propres, part du groupe	1 302,9	1 116,9
Total passif	2 142,0	1 859,0

CHAPITRE 4 – FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques liés à l'activité

Un environnement économique mondial difficile

Les difficultés actuelles de l'économie mondiale pourraient entraîner une baisse, ou une moindre croissance du chiffre d'affaires, du résultat net et des cash flows de la Société tant sur une base annuelle que trimestrielle.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact particulier sur la performance de l'entreprise :

- le déploiement d'une solution PLM (Product Lifecycle Management ou Cycle de Vie du Produit) peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel le client évolue. La situation actuelle de l'économie mondiale pourrait amener certains clients de la Société à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou à annuler la maintenance payée sur leur base installée ce qui impacterait de façon négative le revenu récurrent de la Société.
- Les industries automobiles, aéronautiques et de biens d'équipement industriels qui représentent une part significative du chiffre d'affaires de la Société, sont, et continueront sans doute à être particulièrement impactées par le contexte économique actuel. Dans le monde entier, les entreprises annoncent des plans de restructuration entraînant la réduction ou la fermeture de certaines de leurs activités. Dans un tel environnement, certains des clients de la Société tout comme leurs chaînes d'approvisionnement pourraient faire faillite ou se retrouver en cessation de paiement.
- Les cycles de ventes des produits PLM – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de tels investissements pour les clients – pourraient encore s'étendre compte tenu du contexte difficile dans lequel se trouve l'économie mondiale actuellement.

Au cours du quatrième trimestre de 2008, l'environnement macroéconomique de plus en plus difficile a entraîné le report de la signature d'un certain nombre de contrats. De ce fait le chiffre d'affaires de la Société est resté inférieur aux objectifs, affectant à la fois la marge et le résultat net. En devises constantes, le chiffre d'affaires de la Société au quatrième trimestre a décliné de 1 % par rapport à la même période de l'année 2007 du fait de la diminution des ventes de nouvelles licences.

De plus la situation économique actuelle associée à la forte volatilité des devises pourrait entraîner la détérioration de la situation financière des partenaires constituant le réseau commercial de la Société, de ses prospects ou de ses clients existants, et de ses partenaires technologiques, obligeant certains à cesser leurs opérations à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité de la Société à collecter ses créances clients s'en trouverait également affectée.

Enfin, cet environnement économique difficile pourrait entraîner une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant en concurrence leurs différents fournisseurs ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle de la Société.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, la Société cherche à accroître la diversification de sa base clients dans de nouvelles zones géographiques et dans de nouveaux secteurs industriels.

Le partenariat avec IBM

Dans le cadre d'un contrat de distribution non exclusif conclu de longue date, IBM commercialise et distribue une part importante des produits PLM de la Société dans le monde entier. En vertu de ce contrat, la Société a concédé une licence sur ses produits à IBM qui accorde à son tour des licences aux utilisateurs finaux. (Voir paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution »). Les revenus générés au titre du contrat de distribution avec IBM ont représenté respectivement environ 27 %, 35 % et 45 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2008, 2007, et 2006. IBM dispose d'une autonomie importante dans la gestion de cette activité de marketing et distribution, notamment sur les ressources financières consacrées à la commercialisation et sur la rémunération du personnel commercial. Toute décision que pourrait prendre IBM d'arrêter, de geler ou de réduire substantiellement ses efforts de marketing ou distribution des produits PLM de la Société serait susceptible d'avoir un effet négatif immédiat et significatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société.

Conformément aux termes du contrat conclu avec IBM, Dassault Systèmes a commencé en 2005 à étendre de manière importante son rôle dans le marketing et la distribution de ses produits PLM. La responsabilité de la gestion des réseaux de vente PLM indirects a été progressivement transférée d'IBM vers Dassault Systèmes et depuis la fin 2008 la Société assume la responsabilité de la gestion des réseaux de vente PLM indirects sur tous ses marchés et la transition des clients d'IBM vers DS est en cours.

En parallèle, IBM et Dassault Systèmes continuent de commercialiser les produits PLM de la Société auprès de grandes entreprises. Dans ce contexte de transition, des conflits potentiels entre les différents réseaux de distribution pourraient survenir ce qui entraînerait une démotivation des forces de ventes. Le chiffre d'affaires et la capacité de croissance de la Société pourraient être affectés, si IBM et DS ne parvenaient pas à coordonner leurs efforts commerciaux et marketing.

Aucune disposition n'interdit à IBM de faire concurrence à la Société, de commercialiser ou de distribuer des applications logicielles PLM concurrentes, de fournir des services liés à de telles applications, ou encore d'acquérir ou de constituer une alliance stratégique avec un ou plusieurs des concurrents de la Société.

Dans le cadre de l'extension de son rôle et de ses responsabilités dans la gestion de ses réseaux commerciaux, Dassault Systèmes continue à investir dans le développement de ses réseaux de distribution, directs et indirects tant en termes de ressources humaines, de systèmes que de mise en place de nouveaux processus.

Les fluctuations de taux de change

Les résultats de la Société ont été et pourront à l'avenir être fortement affectés par les fluctuations de taux de change. Celles-ci peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que la Société bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollars américains au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblit – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les revenus en yen japonais, won coréen et livre Sterling dépassent de manière importante les dépenses de la Société dans ces devises. En conséquence les résultats financiers de la Société sont exposés en cas de dépréciation de ces devises par rapport à l'euro ce qui pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par actions.

Les revenus financiers nets de la Société peuvent également être fortement affectés par les fluctuations de taux de change entre le moment où elle reconnaît ses revenus et celui où elle encaisse les paiements, ou entre le moment où elle enregistre ses dépenses et le moment où elle les règle. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Gain et perte de change » de ses états financiers.

La Société limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (Voir paragraphe 4.2.2 « Effets des variations des taux de change »).

Enfin dans la mesure où les taux de croissance du marché du logiciel et les taux de croissance du chiffre d'affaires des principaux concurrents de la Société sont calculés en dollar US, ces taux de croissance peuvent ne pas être comparables pour une période donnée à ceux enregistrés par la Société et qui sont, eux calculés en euro.

La violation de la propriété intellectuelle de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de la Société, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité de la Société à développer, utiliser ou vendre son portefeuille produits. La Société a reçu dans le passé, et pourrait recevoir dans l'avenir, des réclamations selon lesquelles elle aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers. La Société pourrait alors avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre elle, quel qu'en soit le bien-fondé. Au cas où la défense de la Société échouerait, elle pourrait être contrainte d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licence ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- obtenir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, sachant que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par DS ; ou
- modifier la conception des produits de la Société, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption, de l'émission de licences et de la sortie de nouvelle version des produits. De telles modifications peuvent s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, la Société incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par la Société elle-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. La Société a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par la Société n'avaient peut-être pas mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits de la Société l'expose au risque de voir un tiers invoquer que les composants incorporés portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

La Société s'efforce de limiter ce risque en faisant suivre à certaines équipes de recherche et développement une formation sur les principes de la propriété intellectuelle et industrielle. Elle a par ailleurs mis en place un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

Néanmoins si l'une des situations ci-dessus affectait l'un des produits clés de la Société, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa situation financière et sur son résultat opérationnel.

4 Facteurs de risques

Des technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits, et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de la Société est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs industriels et à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût avantageux.

La Société est confrontée au challenge que constitue l'intégration des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients. Il en résulte un allongement et une complexification du développement des nouvelles versions de produit ou des nouvelles solutions. De plus, si la Société ne réussit pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer, ce qui affecterait significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

La Société essaie de limiter ce risque en consacrant d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents et en mettant en place des plans de formation de son personnel pour rester en permanence à la pointe des développements technologiques.

Erreurs ou défauts dans les produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et releases. Si des erreurs ou défauts sont découverts dans les produits actuels ou futurs de la Société, il se peut que celle-ci ne soit pas capable de les corriger à temps ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients. La Société pourrait, pour cette raison, être contrainte de dédier des ressources financières, techniques et managériales importantes voire de détourner certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. La Société pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits de la Société pourraient mettre à mal ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte de revenus potentiellement significatifs qui auraient dû être générés par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale, pourrait aussi entacher la réputation de la Société et provoquer la perte d'opportunités commerciales nouvelles.

S'il advenait que les erreurs, défauts et autres problèmes de performance sur des logiciels de la Société entraînent des dommages financiers ou de toute autre nature pour ses clients, ces derniers pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre la Société. Tout procès intenté à son encontre en matière de responsabilité des produits, même s'il n'aboutissait pas, pourrait se révéler long et coûteux et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

La Société gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests poussés (en collaboration notamment avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles releases et versions sur un marché.

La Société a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles la Société adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes.

Management et Personnel clé

Le succès de la Société dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres, et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la recherche et développement, du support technique, des ventes et autres.

Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de DS pourraient être ralenties si la Société ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente hautement expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense, et si la Société venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la recherche et développement ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. La Société n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

La Société a mis en place une politique en matière de formation, développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés et elle diversifie également ses ressources en matière de recherche et de développement dans les différentes parties du monde afin de limiter ces risques.

Relations avec les partenaires

La stratégie PLM de la Société s'appuie sur des solutions totalement intégrées de conception, de simulation et de fabrication assistée par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent de plus en plus complexes. La Société a choisi de mettre en œuvre sa stratégie PLM en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatique afin d'optimiser les bénéfices de la Société pouvant être tirés de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture clé de la Société ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support nécessaire pour adapter et déployer les solutions PLM.

La Société estime que sa stratégie de partenariat lui permet de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large. Cette stratégie crée un degré de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. Des difficultés sérieuses dans ses relations avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ses partenaires pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de la Société, et pourraient lui faire perdre le bénéfice des contributions des employés ou prestataires des partenaires de la Société, particulièrement dans le domaine de la recherche et développement. De plus, la moindre défaillance de la part de ses partenaires quant à la qualité ou à la ponctualité des produits livrés pourrait entraîner des retards ou des défauts dans les livraisons des produits de la Société.

Il s'agit d'un risque difficile à gérer compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et services y afférents. DS reste toutefois attentive lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

Protection de la propriété intellectuelle

Le succès de la Société est fortement tributaire de la technologie logicielle dont elle est propriétaire. La Société s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux Etats-Unis, ou parce qu'une priorité est accordée aux droits de tiers.

Si la politique de protection de la propriété intellectuelle de la Société ne protégeait pas de façon adéquate sa technologie, des tiers pourraient développer des technologies similaires ce qui entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciels. De plus, bien que la Société ait conclu des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'elle limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont elle détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, la Société est confrontée à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

La Société pourrait être contrainte de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour la Société, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, la Société dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ».

Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, la Société est impliquée dans différents litiges et procès. La croissance de la Société et son développement dans de nouveaux types d'activité tels que les transactions en ligne augmentent le risque de litiges. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre de la Société qui en résulteraient pourraient restreindre la façon dont celle-ci conduit ses opérations. Même si la Direction de la Société, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, pris en considération individuellement ou de façon agrégée, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les

4 Facteurs de risques

résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de l'équipe de Direction ce qui impacterait de façon négative la situation financière de la Société et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est exercé par la Direction Juridique de la Société assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours sont couverts par les assurances de la Société.

Un environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités de la Société et de sa cotation sur le marché français, la Société est soumise à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies. La mise aux normes a un coût et est consommatrice de temps pour la direction de la Société. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée à la Société par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions disciplinaires, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités de la Société. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré.

Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où la Société a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Les équipes financières et juridiques de la Société participent régulièrement à des formations pour se tenir informé de l'évolution de la législation. De plus, la Société fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel de la Société

Le résultat opérationnel trimestriel de la Société a varié de façon significative et il est susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients de la Société, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par la Société ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et des économies régionales.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits de la Société a généralement lieu au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel de la Société peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards surgissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, la Société a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les envois de produits (notamment en cas de situation économique difficile) peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel de la Société et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

Étant donné que la Société dépend d'IBM pour obtenir les informations relatives à une partie importante de son chiffre d'affaires, elle n'est généralement pas en mesure de connaître son chiffre d'affaires pour une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances. Dès lors, il peut lui arriver d'être dans l'impossibilité de confirmer ou d'ajuster ses prévisions de ventes réalisées pendant une période donnée aussi rapidement que cela serait le cas dans d'autres circonstances, ou dans un délai comparable à celui d'autres sociétés du secteur.

Emergence de nouveaux concurrents dans le domaine du PLM

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché dans lequel la Société opère s'est consolidé. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement complètement différents de celui de la Société, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant la Société à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression sur les prix pourrait affecter de façon négative le chiffre d'affaires de la Société, sa performance financière et sa position sur le marché.

Défis organisationnels liés à l'évolution de la Société

La Société a poursuivi son expansion tant par acquisitions que par croissance interne. La croissance significative du chiffre d'affaires, des effectifs, des activités et des clients requiert une adaptation constante des politiques de gestion et des systèmes internes qui doivent s'intégrer pour satisfaire les besoins d'une structure plus large et plus complexe. La Société doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité et rester focalisée sur sa stratégie, tout en parvenant à fidéliser ses clients. Si la Société ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient devenir inefficaces ou ne pas satisfaire de manière appropriée les demandes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, la Société pourrait être amenée à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou à s'endetter.

Ces opérations pourraient également générer des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition font par ailleurs l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations.

Les participations minoritaires de la Société ou autres concours apportés à des tiers pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes.

Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tel que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits à propriété intellectuelle d'autres tiers décrits plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net de la Société. En outre, étant donné les contraintes réglementaires locales, un projet d'acquisition peut ne pas être réalisé ou à tout le moins pas dans les conditions prévues.

Dans le cadre de ses responsabilités accrues en matière commerciale notamment pour les ventes indirectes, la Société continue à renforcer ses activités commerciales et marketing, tant en termes de ressources dédiées, que d'outils et de processus. La croissance du chiffre d'affaires de la Société pourrait être affectée, des opportunités commerciales perdues et les charges de fonctionnement alourdies si la Société ne parvient pas à gérer efficacement les défis managériaux et commerciaux liés à la reprise des activités commerciales du réseau indirect.

La Société s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuelle.

Sécurité des sites clefs

Les installations de recherche et de développement sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes de la Société et causer des dommages importants et des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de recherche et de développement. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que les systèmes de la Société intègrent des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

Les implantations clefs de la Société sont localisées sur un nombre de sites limité, comprenant, entre autre des bureaux installés au Japon et en Californie exposés aux tremblements de terre et ainsi que des sites de recherche et développement dans la région de Boston, en Inde et en Israël. De ce fait, des dommages matériels importants, qu'ils soient d'origine naturelle ou le fait d'attaques ou de violences locales, pourraient considérablement réduire la capacité de la Société à poursuivre le déroulement normal de ses activités.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Afin de se protéger contre ces risques, la Société s'est dotée de dispositifs de sécurité, notamment des protections anti-intrusion et autres accès codés. Elle a souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

4 Facteurs de risques

Opérations internationales

En tant qu'intervenant sur le marché mondial du logiciel, l'activité de la Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des réglementations applicables, et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel de la Société. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Volatilité des valeurs technologiques

Le cours de l'action de la Société peut être hautement volatil. En effet, le marché des valeurs technologiques a connu historiquement une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs de la Société, a conservé une importante participation au capital de Dassault Systèmes ; il détenait au 31 décembre 2008, 43,65 % des actions en circulation et 48,04 % des droits de vote. Par conséquent, GIMD est susceptible de jouer un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires de la Société, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs de la Société.

4.2 Risques de marché

La Société articule sa politique de gestion des risques autour d'une gestion prudente de ses risques de marchés, principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les grandes lignes en sont exposées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et la Société ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

4.2.1 Risques de taux

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à effectuer, la Société estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2008. La Société estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats futurs avant produits et charges financiers. L'exposition de la Société au risque de taux est donc essentiellement un risque de réduction du résultat financier.

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (ligne de crédit, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année. La Société peut parfois être en découvert bancaire du fait de décalages par rapport aux anticipations des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cette situation reste tout à fait marginale. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers de la Société est indexé sur les taux variables à court terme.

En outre, en décembre 2005, la Société a contracté une ligne de crédit syndiqué auprès de ses banques pour un montant de 200 millions d'euros sur 5 ans, prolongeable de deux fois un an, la première prolongation ayant été octroyée en 2006 et la deuxième en 2007. La Société a contracté des swaps de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir une partie du risque engendré par cette ligne de crédit. Ces swaps ont pour effet économiquement de modifier les obligations d'intérêts de cette ligne de crédit jusqu'en 2010, de telle manière que le taux d'intérêt à payer devient un taux à 3,36 %. Dans le cadre de cette ligne de crédit, DS est limitée dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre des actifs de la société mère ou de ses principales filiales, et à procéder à des restructurations impliquant la société mère. Un changement de contrôle de DS pourrait entraîner un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de la ligne de crédit. Le 15 mars 2006, la ligne de crédit a été entièrement tirée pour financer l'acquisition de MatrixOne, Inc.

Les produits financiers de la Société provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2008, les liquidités disponibles représentaient 840,4 millions d'euros, dont 552,1 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 5,1 millions d'euros en 2008 sur les produits financiers liés à ces placements, et de

4,7 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base. Au 31 décembre 2007, les liquidités disponibles représentaient 626,6 millions d'euros, dont 539,6 millions d'euros sont sensibles aux évolutions de taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Si nous supposons que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base aurait été de 3,5 millions d'euros en 2007, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, sur les produits financiers liés à ces placements. Par ailleurs, l'impact de la même évolution sur la juste valeur des swaps de taux payeurs du taux fixe ne serait pas significatif sur le montant des capitaux propres de la Société.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Société ne détient aucune action en direct et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier de la Société n'est donc pas directement significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier. Par ailleurs, les actions auto-détenues par la Société n'ont à ce jour pas d'impact significatif sur ce résultat.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de taux de la Société au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2008		2007	
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Swap de taux euros	200 000	(2 368)	200 000	6 386

La Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service Trésorerie de la société mère.

4.2.2 Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais. Le chiffre d'affaires de la Société est principalement facturé en euros, en dollars américains et en yens japonais.

Aux termes de l'accord conclu avec IBM, les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Néanmoins les prix des produits distribués par IBM sont en général fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final, le montant des redevances à verser par IBM à la Société étant converti selon des taux retraités mensuellement. De plus, la Société facture dans les principales devises et plus particulièrement en euros, dollars américains et yens japonais. Par ailleurs, la Société supporte des dépenses dans différentes monnaies, en fonction de la localisation géographique de ses fournisseurs et salariés. Enfin, la Société effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Ainsi, les opérations de la Société peuvent être affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollars américains de la Société n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, la Société bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est plus importante, comme décrit ci-après. Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 39 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2008, après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain, et à 38 % du chiffre d'affaires total en 2007 et à 39 % en 2006. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 40 % du montant total des charges opérationnelles de la Société en 2008, contre 43 % en 2007 et 46 % en 2006, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 96,5 millions d'euros en 2008, soit 7,2 % du chiffre d'affaires total de la Société. La valeur moyenne du dollar américain s'est dépréciée d'environ 7 % par rapport à l'euro en 2008, après une baisse d'environ 9 % en 2007. L'impact de ces mouvements du dollar a donc été à nouveau défavorable en 2008 après avoir été négatif en 2007 et 2006 sur le résultat opérationnel.

L'exposition nette d'exploitation aux monnaies asiatiques, principalement le yen japonais, s'est élevée à 159,0 millions d'euros en 2008, soit 11,9 % du chiffre d'affaires total de la Société. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 27,5 million d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée d'environ 6 % en 2008, après une baisse d'environ 10 % et 7 % par rapport à l'euro respectivement en 2007 et 2006. Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles,

4 Facteurs de risques

les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de paiement ou d'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs libellés en devises étrangères.

La Société ne couvre pas certains des risques liés aux variations des taux de change, en particulier leur impact lors de la consolidation des filiales étrangères ayant pour devise fonctionnelle le dollar américain. La Société couvre uniquement les revenus et les charges générés par son activité courante et prévisible. La Société utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société mère. Toutes les opérations de couverture et l'exposition en résultant sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette de la Société, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises, principalement en euros, au 31 décembre 2008.

<i>(en milliers d'euros)</i>	USD	JPY+KRW et autres devises de la zone Asie-Pacifique	EUR et autres
Chiffre d'affaires	516 568	221 577	596 656
Dépenses d'exploitation	420 097	62 590	578 163
Position nette	96 471	158 987	18 492
Couverture	–	27 459	–
Position nette après couverture	96 471	131 528	18 492

En conséquence, la Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain de (8,8) et 10,7 millions d'euros respectivement.

La Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais de (11,4) et 14,0 millions d'euros respectivement.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de change de la Société au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →			
	← 2008 →		← 2007 →	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Ventes à terme USD / EUR	–	–	37 703	356
Ventes à terme JPY / EUR	38 748	– 5 618	8 489	496
Tunnels optionnels JPY / EUR	170 134	2 569	–	–

Les transactions libellées dans des devises autres que la devise fonctionnelle de la société ayant réalisé ces transactions sont convertis dans cette devise fonctionnelle en utilisant les taux stipulés par les règles comptables applicables. Par exemple, la plupart des transactions en devises autres que l'euro générées en France sont converties en euro en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction.

La consolidation des résultats des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen de la période au cours de laquelle la consolidation est réalisée. Les opérations bilantielles libellées dans des devises fonctionnelles autres que l'euro sont couvertes dans cette devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date du bilan. Dans le cadre d'acquisitions, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

4.3 Assurances

La Société est assurée auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurances souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. DS souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre à des exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurances du Groupe sont revus régulièrement, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la Société a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact de perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur deux sites distincts.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile dite d'exploitation pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales pour un montant total de garantie de 25 millions de dollars.

Dassault Systèmes SA a souscrit une nouvelle assurance dommages aux biens à l'occasion de son déménagement à Vélizy-Villacoublay dans les Yvelines, et du regroupement d'un certain nombre d'établissements et filiales sur ce site. Cette police d'assurance couvre Dassault Systèmes SA et les filiales françaises du Groupe basées à Vélizy. Les autres filiales françaises sont également couvertes par une autre assurance dommages aux biens.

Dassault Systèmes SA bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques pour un montant plafond garanti de 33,27 millions d'euros, couvrant toutes les sociétés françaises et européennes du Groupe hors filiales de filiales américaines de DS.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier une assurance dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation. La Société s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, DS a souscrit une police « parapluie » avec un plafond de garantie de 10 millions de dollars.

La Société n'a pas mis en place de captive d'assurance.

CHAPITRE 5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

Dassault Systèmes.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Dassault Systèmes est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles (78000) sous le numéro 322 306 440. Le code APE de Dassault Systèmes est 5829 C.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de Dassault Systèmes SA

Dassault Systèmes a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable, siège social et numéro de téléphone du siège

Dassault Systèmes est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est 10, rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay – Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62.

5.1.5 Historique de la Société

De 1981 à 2007

Dassault Systèmes, fruit de l'essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en trois dimensions (3D), a été constituée en 1981. La même année, la Société a conclu un accord de distribution avec IBM et commencé à vendre son logiciel sous la marque CATIA à des clients des secteurs automobile et aéronautique. En travaillant avec de grandes entreprises industrielles, la Société a compris que ses solutions logicielles pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produits de ses clients. Elle a donc enrichi ses solutions logicielles pour permettre la conception de « maquettes numériques » (« DMU »), grâce auxquelles ses clients peuvent réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée du cycle de développement de leurs produits. La Société a également élargi ses secteurs industriels cibles pour inclure les équipements industriels, les biens de consommation courante, les hautes technologies, la construction navale, ainsi que l'énergie.

En 1997, la Société a décidé d'organiser son activité en deux segments d'activité : le segment « PLM » (Product Lifecycle Management), également appelé le segment « axé sur les processus » dont l'objectif est d'optimiser les processus de développement de produits de ses

clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production ; et le segment « *Mainstream 3D* » (également appelé le segment « axé sur la conception » ou « Conception mécanique 3D »), centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits en 3D. Pour accélérer cette stratégie, la Société a acquis SolidWorks afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions (« 2D ») et souhaitent profiter de la puissance de la conception en 3D.

Afin d'offrir une réelle solution PLM intégrée de gestion du cycle de vie des produits, la Société a réalisé, parallèlement à son développement interne, une série d'acquisitions ciblées. En 1998, elle a acquis auprès d'IBM le logiciel Product Manager et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'elle a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit virtuelles (« PDM ») pour créer la gamme de produits ENOVIA. Suite à l'acquisition de SmarTeam en 1999, la Société a développé un portefeuille d'applications à partir d'ENOVIA et de SmarTeam permettant de gérer les configurations des données produit, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer. En 1999, la Société a également lancé la Version 5 (« V5 »), une plate-forme logicielle innovante permettant de développer des solutions PLM intégrées. En 2000, DELMIA a été créé afin de répondre à la demande en solutions de fabrication numérique. Cette solution a été constituée à partir de trois acquisitions : (i) Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique ; (ii) Safework, société canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine, et (iii) Delta, société allemande spécialiste des logiciels de gestion des procédés de fabrication. En 2000, la Société a acquis Spatial Technology, société américaine dont l'activité consiste à développer et vendre des composants logiciels, dont ACIS.

En 2005, la Société a continué à étendre son marché potentiel en lançant une nouvelle marque PLM, SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste. SIMULIA regroupe les produits d'Abaqus, Inc, que la Société a acquise en octobre 2005 pour former le cœur de son offre de simulation réaliste (Abaqus a été renommée Dassault Systèmes Simulia Corp), et les solutions de simulation de Dassault Systèmes. Dans le cadre de l'initiative « 3D Pour TOUS » dont l'objectif est de démocratiser la technologie 3D au bénéfice de plusieurs catégories d'utilisateurs, depuis les créateurs de contenus jusqu'aux consommateurs, la Société a également acquis Virttools, une entreprise disposant d'une importante expertise dans le domaine des applications Web interactives qui donnent vie aux contenus 3D.

En 2006, la Société a étendu son offre de produits collaboratifs et élargi sa cible industrielle de sept à onze industries avec l'acquisition de MatrixOne, Inc., fournisseur mondial de logiciels et de services PLM collaboratifs destinés aux moyennes et grandes entreprises, notamment dans les secteurs des hautes technologies, des produits grand public et des équipements médicaux. Depuis la finalisation de cette acquisition, MatrixOne (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.) fait partie de la marque ENOVIA. Grâce à cette acquisition et à la poursuite de ses développements internes, la Société a élargi sa cible de 7 à 11 secteurs industriels. La Société a également procédé à l'acquisition de la société suédoise Dynasim AB, spécialisée dans les solutions de modélisation et de simulation de systèmes embarqués dans le cadre de la stratégie de développement de CATIA dans le domaine des systèmes. Toujours en 2006, la Société a procédé à l'acquisition de la société suédoise GCS Scandinavia AB, dont la solution de gestion des données produit (PDM) est désormais distribuée sous la marque SolidWorks Enterprise PDM.

En 2007, la Société s'est appuyée sur ses activités de R&D pour poursuivre le déploiement de son initiative 3D Pour Tous avec le lancement de 3DVIA, sa nouvelle marque dédiée aux expériences 3D réalistes et faciles d'accès pour les utilisateurs. En étendant la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, 3DVIA permet de créer des communautés qui utilisent la 3D comme langage commun. Avec son architecture fondée sur des services Web ouverts, 3DVIA facilite un accès de qualité à des contenus 3D. La Société a acquis la société française Seemage SA pour étendre son offre de documentation technique dans le cadre de la marque 3DVIA. Complétant son offre de produits pour CATIA, la Société a également acquis en 2007 ICEM Ltd, société britannique réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation surfacique et de rendu.

2008

La Société a acquis Engineous Software, une société américaine spécialisée dans les solutions d'automatisation, d'intégration et d'optimisation des processus. Cette acquisition va permettre d'étendre l'offre SIMULIA de gestion du cycle de vie pour la simulation.

La Société a introduit la Version 6 (« V6 »), sa nouvelle plate-forme applicative PLM 2.0. Cette plate-forme de sixième génération a été conçue en étroite collaboration avec des clients industriels en tirant parti du succès des marques de la Société et de la plate-forme PLM V5.

5.2 Investissements

Les acquisitions ou les prises de participation dans des sociétés, ainsi que les acquisitions d'actifs incorporels offrant des technologies stratégiques, constituent généralement les principaux investissements de la Société. En 2008, les dépenses d'investissements de la Société ont inclus 53,6 millions d'euros résultant principalement de l'installation de son nouveau siège mondial à Vélizy-Villacoublay en France. Voir également paragraphe 9.1.1 « Résumé de l'exercice 2008 – Acquisition d'Engineous et Cession de DSF », et Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux ». Les investissements en Recherche et Développement sont décrits au Chapitre 11.

Les principales acquisitions de la Société au cours des trois dernières années sont les suivantes :

Société	Exercice	Montant de l'acquisition
Engineous Software	2008	26 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)
ICEM Ltd	2007	54 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)
MatrixOne, Inc. ⁽¹⁾	2006	324 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)

(1) La dénomination sociale de la société a été changée en Dassault Systèmes Enovia Corp. en novembre 2007

CHAPITRE 6 – APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

6.1 Principales activités

6.1.1 Résumé

La Société est le leader mondial du marché PLM global tel que défini par les analystes financiers.

Son objectif stratégique est d'offrir des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients :

- d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ;
- d'accélérer le développement de produits et services pour répondre à la demande du marché ;
- de collaborer avec ses partenaires et ses sous-traitants au cours du développement produits ;
- de réduire les coûts de développement et de fabrication des produits ;
- de simuler l'utilisation de nouveaux produits par leurs clients finaux pour comprendre leurs besoins, les aider à y répondre et utiliser ces informations afin de développer, adapter et mettre sur le marché de nouveaux produits qui répondent à l'évolution des attentes des clients.

Les applications logicielles de la Société sont utilisées pour la réalisation de très nombreux produits, de l'habillement et des biens de consommation jusqu'aux équipements industriels et aux semi-conducteurs en passant par les véhicules automobiles, les avions, les bateaux ou les usines. Ses clients appartiennent essentiellement aux onze secteurs industriels suivants : automobile, aéronautique, équipements industriels, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et secteur tertiaire.

La Société possède six marques dont la mission spécifique est clairement définie, comme expliqué au paragraphe 6.2.1 « Les marques ».

- SolidWorks, pour la conception mécanique en 3D
- CATIA, pour la conception de produits intégrée
- SIMULIA, pour la simulation réaliste
- DELMIA, pour la fabrication et la production numériques
- ENOVIA, pour l'innovation collaborative globale
- 3DVIA, pour les expériences 3D en réalité virtuelle

Au-delà de la vente d'applications logicielles, qui ont représenté 86 % du total du chiffre d'affaires total en 2008, la Société fournit également des prestations de services, principalement à ses grands clients. Ces prestations de services incluent principalement des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie.

Actuellement, la Société organise ses activités et commercialise ses produits et services selon deux types d'applications : le marché PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de la Conception mécanique 3D, principalement dédié à la conception de produits.

La répartition des revenus par type d'activité et par marchés géographiques est présentée au paragraphe 9.2 « Données consolidées : comparaison 2008-2007 ».

6.1.2 Principaux points forts de la Société

La Société estime que ses principaux points forts lui ont permis d'accéder à une position de leader mondial sur le marché du PLM.

6 Aperçu des activités de la Société

- **La Société développe des partenariats à long terme avec ses clients dans les secteurs industriels ciblés.** Dassault Systèmes travaille en étroite collaboration avec ses clients pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et identifier au mieux l'évolution de leurs besoins. Ces relations étroites et à long terme lui ont permis d'acquérir une profonde connaissance des processus de conception et des besoins de ses clients. La Société estime que ces relations lui permettent de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et bien adaptées aux particularités des secteurs sur lesquels elle se concentre. Elle a par ailleurs développé des solutions logicielles dédiées aux besoins spécifiques de différents secteurs industriels, pour aider ses clients à transformer leurs processus d'entreprise.
- **La Société s'engage fortement dans l'innovation technologique.** La Société consacre chaque année des ressources importantes à la recherche et au développement. Les investissements effectués en 2008 représentent 23 % de son chiffre d'affaires total. L'objectif de ses activités de Recherche et Développement est double : enrichir le portefeuille d'applications logicielles actuel et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme.
- **La Société estime que sa stratégie qui donne à chacune de ses marques une identité claire fondée sur la valeur ajoutée qu'elle apporte aux clients constitue l'un des facteurs clés de son succès.** La stratégie de marques permet de développer des applications logicielles adaptées à chaque phase du processus industriel (conception, simulation, production ou collaboration) avec pour objectif de promouvoir chaque marque au rang de leader sur son marché. Les stratégies de Recherche et Développement et de commercialisation de DS visent les mêmes objectifs. Enfin, sa stratégie multi-marques permet aux clients de choisir le point d'entrée spécifique répondant à leurs besoins particuliers.
- **La Société s'est pourvue d'un modèle d'entreprise étendue pour le développement de produits et pour la distribution.** La Société a constitué un réseau de partenaires pour le développement de produits, la distribution et l'amélioration de ses relations client, qu'elle a baptisé « modèle d'entreprise étendue », et dont elle entend poursuivre le développement. Voir paragraphe 6.2.3 « Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue ». Ainsi, pour la distribution de ses produits, la Société a développé en plus de sa force de vente directe, des relations importantes avec IBM, avec un réseau de revendeurs indépendants et avec d'autres partenaires de vente et marketing. Dans le domaine du PLM, la Société a mis en place un programme de développement de produits permettant aux éditeurs de logiciels indépendants de développer et de concevoir des applications complémentaires reposant sur la plate-forme PLM. De manière similaire, sur le marché de la Conception mécanique 3D, SolidWorks a constitué un vaste réseau de partenaires proposant des produits complémentaires.
- **La Société génère un niveau élevé de chiffre d'affaires récurrent.** En 2008, le chiffre d'affaires récurrent de la Société a représenté 64 % des ventes de logiciels, ce dernier représentant 86 % du chiffre d'affaires total. L'importance des ventes récurrentes de logiciels a permis à la Société de continuer à investir dans des ressources critiques, malgré l'évolution des conditions macroéconomiques.

6.1.3 Stratégie de croissance

La stratégie de croissance de la Société vise l'élargissement de son marché potentiel à de nouveaux marchés, à de nouvelles industries et à de nouvelles catégories d'utilisateurs. Les acquisitions et le développement interne de nouveaux produits ont permis l'élargissement du marché potentiel. Dans le cadre de cette stratégie de croissance, la Société se concentre sur les axes de développement suivants :

- **Gagner de nouveaux clients en mettant en avant les avantages compétitifs des marques :** Tirer parti de l'excellence respective des différentes marques pour gagner de nouveaux clients. Chaque marque peut permettre à la Société de gagner de nouveaux clients et constitue ainsi un point d'entrée pour les autres marques.
- **Proposer des solutions PLM intégrées :** Offrir aux clients des solutions PLM intégrées adaptées à un nombre élargi d'utilisateurs au sein des entreprises et chez leurs sous-traitants, couvrant la conception, la simulation, la collaboration et la gestion virtuelle de la production. L'intégration des applications dans une plate-forme unique permet en effet aux clients de la Société d'accroître leurs gains de productivité au-delà de ce qu'ils auraient obtenu en utilisant une seule application.
- **Étendre l'utilisation de la 3D à de nouveaux utilisateurs :** Développer la présence de la 3D au sein de la communauté des utilisateurs 2D en utilisant la marque SolidWorks comme vecteur majeur de la migration vers la 3D. De façon plus générale, étendre la valeur de la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, notamment avec 3DVIA, la marque la plus récente de la Société.
- **Élargir les réseaux de vente indirects :** Élargir les réseaux de vente indirects afin d'accroître la présence de la Société auprès des PME ainsi que dans de nouvelles zones géographiques. Sur le segment de la Conception mécanique 3D, la Société continue à investir dans son réseau « Professionnal », ce qui lui a permis d'améliorer ses ventes. De même, sur le marché du PLM, la Société a renforcé et développé son réseau de vente indirect « PLM Value Selling Channel » pour améliorer sa couverture du marché des PME sur ce segment. Se reporter au paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ».

- **Étendre la couverture géographique de la Société** : Améliorer la couverture de la Société sur les marchés existants et l'étendre à de nouveaux marchés géographiques. Grâce aux transformations de ses trois principaux réseaux de vente, la Société améliore sa présence commerciale sur les principaux marchés géographiques et l'étend à de nouveaux marchés (parmi lesquels le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Europe de l'est).
- **Étendre la présence dans les onze industries ciblées** : Développer la présence de la Société dans les onze industries ciblées en proposant des applications logicielles répondant aux besoins de conception, de gestion virtuelle de la production, de collaboration et de simulation de ces industries, et adaptées aux besoins spécifiques de ces industries.

Les défis que la Société doit relever pour préserver sa croissance sont présentés au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les marques

La Société dispose d'un portefeuille diversifié composé d'applications logicielles conçues pour répondre aux opportunités de différents marchés de la 3D. Chacune des principales marques de la Société (SolidWorks, CATIA, SIMULIA, DELMIA et ENOVIA) est l'un des acteurs majeurs dans son domaine, à l'exception de sa marque la plus récente 3DVIA, lancée courant 2007.

SolidWorks

Les solutions SolidWorks de la Société sont essentiellement dédiées à la conception de produits et développées pour saisir l'opportunité de croissance importante que représente la migration des utilisateurs de la 2D vers la 3D.

Les produits SolidWorks sont utilisés par des entreprises présentes dans les industries des équipements industriels, du matériel médical, des biens de consommation courante, de l'outillage, de l'électronique et de l'énergie, ainsi que par les sous-traitants des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Depuis le lancement de la première solution de conception mécanique SolidWorks en 1995, les produits de cette gamme ont été déployés auprès de plus de 966 000 concepteurs de produits, ingénieurs et élèves ingénieurs à travers le monde.

Les produits SolidWorks couvrent des solutions de conception mécanique 3D, de simulation, de gestion des données (PDM), de communication et de collaboration pour la conception. Les produits SolidWorks sont généralement proposés sous la forme d'un ensemble homogène pouvant évoluer dans le temps en fonction des besoins des clients. Les clients peuvent ajouter d'autres produits SolidWorks dans le domaine de la gestion des données (PDM) et de la simulation. La gamme de produits SolidWorks Office comprend des outils sophistiqués de conception 2D et 3D faciles d'utilisation. Elle permet aux entreprises d'être plus créatives et de faire davantage de propositions dans des délais plus courts. Grâce à leur facilité de déploiement, d'utilisation et de maintenance, les logiciels SolidWorks réduisent les coûts liés à la mise en œuvre d'outils CAO et laissent aux ingénieurs plus de temps pour la conception de produits nouveaux.

La Société considère que la migration des ingénieurs de conception mécanique de la 2D vers la 3D présente des opportunités de croissance sur le marché pour les logiciels de conception mécanique 3D. La Société accroît également sa présence sur le marché de la conception mécanique 3D en gagnant de nouveaux clients qui utilisent des produits 3D concurrents et souhaitent les remplacer par des solutions de Dassault Systèmes.

CATIA

CATIA est la marque historique de la Société et sa solution PLM de conception collaborative en 3D. CATIA couvre tout le processus de développement des produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'au produit mis en service. Des grands fabricants et leurs sous-traitants aux PME, CATIA est utilisé par des milliers de sociétés de toutes tailles et dans les onze industries ciblées. Du style à la conception mécanique, en passant par l'ingénierie des systèmes et des équipements, CATIA comprend un portefeuille étendu qui facilite la conception collaborative et le travail des ingénieurs de toutes les disciplines. CATIA est un système entièrement intégré qui permet aux utilisateurs d'adapter les fonctionnalités de développement de produits à leurs besoins spécifiques et industriels. La Société estime que CATIA est l'un des systèmes de conception et de simulation de produits les plus avancés du marché.

La Société estime qu'elle peut continuer à élargir la présence de CATIA sur le marché en gagnant de nouveaux utilisateurs et en développant l'utilisation des applications spécialisées chez les clients existants, en augmentant le taux de pénétration auprès des PME et

6 Aperçu des activités de la Société

des sociétés dans les nouvelles industries, en remplaçant les solutions concurrentes et en mettant sur le marché de nouvelles versions de ses produits.

SIMULIA

SIMULIA permet d'effectuer des simulations réalistes pour aider les entreprises à améliorer les performances de leurs produits, à réduire le nombre de prototypes physiques et à innover. SIMULIA permet aux ingénieurs de créer et tester de manière virtuelle des prototypes de produits et des processus complexes et offre des solutions de simulation multi-physiques. SIMULIA fournit également une technologie d'optimisation de la conception qui permet aux concepteurs et aux ingénieurs de procéder rapidement à des études basées sur le comportement réel et d'accélérer le développement des produits. SIMULIA a par ailleurs introduit la solution de gestion du cycle de vie pour la simulation fondée sur l'architecture ENOVIA de la Société, proposant une plate-forme collaborative et ouverte pour la gestion des données, des processus et du savoir-faire dans le domaine de la simulation.

SIMULIA vise à répondre aux besoins croissants des entreprises dans le domaine de la simulation réaliste de produits et de processus, et à rendre les solutions de simulation réaliste plus facilement accessibles grâce à des méthodologies de mise en œuvre intégrées et collaboratives.

La croissance de SIMULIA est le fruit des relations que la Société a développées avec ses principaux clients et de la demande de nombreux secteurs industriels ciblés. La Société estime qu'il existe un besoin réel dans les domaines de la simulation et de la gestion des données et processus de simulation, ainsi qu'une opportunité de changer la façon dont les entreprises utilisent la simulation dans le domaine du PLM. Les tests virtuels permettent aux entreprises de tester les produits à un coût moindre et plus en amont dans le processus de conception des produits par rapport aux tests réels. De plus, de nombreuses entreprises possèdent leurs propres applications de simulation du comportement des produits, dont les coûts de développement et de maintenance sont élevés. La Société estime de ce fait qu'il existe dans ce domaine d'importantes possibilités pour permettre aux clients d'améliorer leurs performances et de réaliser des économies substantielles.

DELMIA

DELMIA est la marque de la Société qui regroupe les solutions virtuelles de simulation de la production. DELMIA permet aux industriels de définir, planifier, créer, contrôler et mettre en œuvre de manière virtuelle les processus de fabrication avant de lancer la production. De la planification des processus (planification du schéma de production, calcul des délais des processus et séquences, analyse des coûts et équilibrage des lignes de production) à l'organisation détaillée des processus (analyse des séquences d'assemblage, schémas d'usines/d'unités de production et opérations d'usinage), et de la modélisation et la simulation des ressources (simulation des robots et analyse de l'ergonomie des opérations) à la définition complète des installations et des équipements de production, DELMIA aide les entreprises à maximiser l'efficacité de leurs processus de production, à abaisser leurs coûts, à améliorer la qualité et à réduire les délais de mise sur le marché des produits.

La Société a mis en œuvre sa solution de simulation de la production DELMIA chez certains de ses principaux clients des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. La Société considère que l'adoption de ses solutions DELMIA PLM par ses plus importants clients démontre le potentiel de ces solutions pour l'amélioration des processus de production.

ENOVIA

ENOVIA est l'environnement collaboratif destiné aux solutions PLM de la Société. Les applications PDM de la Société fournissent une gamme complète de solutions collaboratives, depuis la collaboration 3D pour environnements d'ingénierie complexes jusqu'aux solutions de gestion des processus métier destinées aux utilisateurs professionnels occupant différentes fonctions telles que l'approvisionnement, le marketing, les achats et, de façon plus générale, tous les aspects de la gestion de projets.

En 2008, DS a lancé ENOVIA V6, une solution qui regroupe les produits ENOVIA de la Société (VPLM, MatrixOne et SmarTeam) au sein d'une architecture unique orientée-service (« SOA »). ENOVIA V6 permet le PLM 2.0, l'environnement collaboratif en ligne pour les créateurs, les collaborateurs et les consommateurs. ENOVIA V6 est une plate-forme dédiée à l'innovation collaborative globale, à la création en-ligne et à la collaboration, à la gestion de la propriété intellectuelle sur une plate-forme unique, aux expériences virtuelles comme dans la vie réelle, à l'optimisation des processus industriels. ENOVIA V6 permet de réduire le coût de gestion des données et de la collaboration. Les produits ENOVIA V6 sont organisés en quatre domaines : la Gouvernance, l'Approvisionnement, la Gestion du cycle de vie de la propriété intellectuelle et la Collaboration par l'accès de tous aux mêmes informations produit en temps réel.

Le portefeuille de produits ENOVIA comprend les solutions suivantes :

- ENOVIA VPLM (Virtual Product Lifecycle Management) : Solution collaborative 3D pour la gestion virtuelle du cycle de vie des produits, des ressources et des processus de fabrication les plus complexes utilisés par les moyennes et grandes entreprises ainsi que par leurs

sous-traitants, ENOVIA VPLM permet de réaliser des maquettes numériques configurées avec une conception contextuelle, ce qui accélère l'innovation et améliore la productivité durant les phases de développement de produits complexes.

- ENOVIA MatrixOne : Fournit des processus industriels collaboratifs aux entreprises de différents secteurs industriels. ENOVIA MatrixOne permet d'accéder à tous les processus métier d'une entreprise et facilite l'interaction entre un grand nombre de collaborateurs d'une entreprise et son écosystème.
- ENOVIA SmarTeam : Permet la gestion des données produit et la collaboration dans les petites et moyennes entreprises, dans les services d'ingénierie des grandes entreprises et dans la chaîne de sous-traitance. ENOVIA SmarTeam assure la gestion des données multi-CAO, ainsi que l'intégration étroite aux applications CATIA.

La Société considère que ses clients ont besoin de logiciels collaboratifs pour gérer la complexité de leurs produits et de leurs processus industriels. Elle considère également qu'elle bénéficie d'opportunités de développement sur le marché du PDM, tant au sein de sa base installée que dans de nouvelles industries où les entreprises sont confrontées à des processus industriels complexes.

3DVIA

La marque 3DVIA a été créée en 2007. Sa mission est de mettre la technologie 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers.

Le portefeuille 3DVIA comprend les produits suivants, entre autres solutions : 3DLive, un portefeuille de produits conçus pour permettre à chaque personne au sein des entreprises de rechercher, naviguer et collaborer en 3D et en temps réel par Internet ; 3DVIA Composer, un produit qui permet aux utilisateurs de créer des procédures d'assemblage, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D qui restent à tout moment cohérentes avec les données produit ; et 3DVIA Virtools & 3DVIA MP, un environnement de développement interactif en 3D qui permet aux entreprises de créer et d'offrir à leurs clients une expérience interactive de leurs produits comme dans la vie réelle. La Société a également lancé 3DVIA.com, un site Internet dédié aux inconditionnels de 3D et aux créateurs de contenus numériques et qui permet de partager des expériences 3D interactives.

Bien que le chiffre d'affaires de 3DVIA soit faible à ce jour, la Société considère que cette marque peut offrir des opportunités de croissance auprès de nouveaux utilisateurs professionnels comme du grand public.

6.2.2 Clients et secteurs industriels

La base installée de clients de la Société couvre onze industries : automobile, aéronautique, équipements industriels, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et secteur tertiaire. Le premier client de la Société représente environ 5 % du chiffre d'affaires total 2008 (comme en 2007), tandis que ses cinq, dix et vingt principaux clients représentent respectivement 14 %, 20 %, et 23 % environ du chiffre d'affaires total 2008 au lieu de respectivement 15 %, 20 % et 24 % du chiffre d'affaires total 2007. Environ 85 % des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux viennent des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et des équipements industriels contre environ 15 % des nouvelles industries.

La Société est présente de longue date sur les marchés de l'automobile, de l'aéronautique et des équipements industriels. Dans ces secteurs, les clients de la Société incluent :

Aisin Seiko Co	Ford Motor Company	Nikon
Alstom Power	Framatome	Nissan
AVIC	General Motors	Northrop Grumman
BAE Systems	Goodyear	Raytheon
Bobst	Honda	Renault
Boeing	Honeywell	Safran
Bombardier	Hyundai Kia Motor Corp	Schuler
Chrysler	Kobelco	Tata Motors
Claas	Lockheed Martin	Toyota Motor
Daimler	Metso	Volkswagen Group
Dassault Aviation	Michelin	Volvo Group
EADS	Mitsubishi Motors	

6 Aperçu des activités de la Société

Les secteurs industriels où la Société a pour objectif d'augmenter sa part de marché sont les suivants : biens de consommation courante (denrées alimentaires emballées, par exemple), produits grand public, énergie, hautes technologies et construction navale. Dans certains de ces secteurs industriels, la Société a sensiblement renforcé sa présence par le biais d'acquisitions réalisées au cours de ces dernières années. Dans ces secteurs industriels, les clients de la Société incluent :

Adidas	Guess	Northrop Grumman Newport News
Agere	Hitachi	Philips
Areva	Hydro-Quebec	Pioneer
Barilla	Kodak	Procter & Gamble
Bénéteau	LG Electronics	Samsonite
Celestica	Luxottica	Samsung Heavy Industries
Clarion	Matsushita Panasonic	Shell
Coca-Cola	MeyerWerft	Sony Ericsson
Gap	New Balance	STMicroelectronics
General Dynamics Bath Iron Works	Nokia	Yantai Raffles

Les autres secteurs industriels ciblés par la Société incluent les sciences de la vie, la construction et, de manière plus générale, le secteur tertiaire. Les clients de la Société dans ces secteurs sont notamment les suivants : Abbott Laboratories, Electronic Arts, GE Healthcare, Gehry Partners, Medrad et 3M.

6.2.3 Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

Le concept d'entreprise étendue est l'un des aspects clés de la stratégie de la Société. Ce réseau dont les clients sont au centre, comprend des partenaires appartenant aux secteurs de la technologie, du développement de produits, de l'édition de logiciels, de la distribution, ainsi que du conseil, du marketing et de l'éducation.

Relations avec IBM. Le partenariat de longue date avec IBM pour la distribution des produits est décrit au paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ». De plus, dans les domaines du matériel, des logiciels d'infrastructure informatique et des services de conseil, IBM s'est avéré être un allié important. La Société collabore également avec IBM dans le cadre de projets de R&D.

Partenariats avec les clients. La Société entretient un dialogue permanent entre ses équipes de Recherche et Développement et ses clients pour que les produits développés répondent aux besoins du marché. La Société consacre une partie importante de ses activités de R&D à la connaissance approfondie des domaines d'activité de ses clients ainsi qu'à l'adaptation de ses produits aux besoins de ces secteurs industriels.

Partenariats dans les domaines de la technologie. La Société collabore depuis de nombreuses années avec des partenaires-clés sur le plan technique afin de maximiser les avantages des technologies existantes et de créer de la valeur au profit de leurs clients. Ces alliances technologiques répondent à un triple objectif : assurer la compatibilité entre les infrastructures informatiques et les solutions de la Société ; développer un réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts que la Société ; et intégrer à ses solutions les évolutions les plus récentes de ces technologies.

Partenariats logiciel. Les solutions PLM et de Conception mécanique 3D de la Société font l'objet de nombreux partenariats de développement.

- Le principal programme de partenariat de Dassault Systèmes, CAA V5, permet à des éditeurs de logiciels indépendants de créer et de commercialiser des applications logicielles complémentaires qui s'intègrent pleinement aux solutions logicielles PLM de la Société. En janvier 2009, plus de 490 produits basés sur la plate-forme CAA V5 étaient mis sur le marché PLM avec la V5 R19 par 165 partenaires du programme CAA V5.
- SolidWorks gère également un programme de partenariat de développement qui rassemble des entreprises dont les produits complémentaires sont soit compatibles, soit étroitement intégrés à SolidWorks. Grâce à ce programme, plus de 220 produits compatibles sont à la disposition des clients dans de nombreux domaines, tels que la fabrication, la construction rapide de prototypes et la conception de moules.

Partenariats pour la mise en œuvre de solutions industrielles. Par le biais d'alliances stratégiques nouées avec des intégrateurs de systèmes informatiques, des prestataires de services et des cabinets de conseil de premier plan expert des processus industriels, les

partenariats pour la mise en œuvre de solutions industrielles « ISP » (« Industry Solutions Partners ») fournissent des solutions et des services PLM novateurs pour permettre aux clients de relever leurs défis industriels. Grâce aux produits et solutions de Dassault Systèmes et à leurs solides connaissances des domaines industriels et des champs d'utilisation des logiciels, les partenaires ISP participent à l'installation de solutions PLM novatrices dont les clients ont besoin pour s'imposer dans leur secteur d'activité (Voir également le paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution » ci-dessous).

Partenariats académiques. Depuis de nombreuses années, la Société entretient des relations avec des instituts de recherche, des universités et des écoles du monde entier. Pour tout complément d'information, se reporter au paragraphe 17.1 « Rapport social ».

6.2.4 Vente et distribution

Présentation générale

La Société s'appuie principalement sur des réseaux de distribution indirects pour commercialiser ses solutions logicielles. En 2008, environ deux tiers de son chiffre d'affaires provenaient des ventes indirectes, y compris par l'intermédiaire d'IBM PLM, et un tiers était vendu en direct.

Grâce aux investissements effectués au cours des dernières années, la Société a développé trois réseaux de vente : (1) le réseau « PLM Business Transformation », essentiellement destiné aux grandes entreprises et qui regroupe IBM PLM et les forces de vente PLM directes de DS ; (2) le réseau « PLM Value Selling », principalement destiné aux petites et moyennes entreprises et qui s'appuie sur un réseau de revendeurs indépendants (VAR) ; et (3) le réseau « Professional », essentiellement dédié à la distribution et à la vente des solutions de Conception mécanique 3D et qui est composé d'un réseau de distributeurs et de revendeurs indépendants.

La Société a une relation stratégique de long terme avec IBM. Selon l'accord en vigueur, le champ des responsabilités de chaque partenaire a été étendu depuis 2007. IBM est autorisé à commercialiser un portefeuille élargi de solutions de la Société auprès d'un nombre significatif de grands comptes sélectionnés, tandis que Dassault Systèmes assume la complète responsabilité de la gestion du réseau « PLM Value Selling » (voir aussi au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » les différents risques liés à l'approche historique et évolutive de la Société pour la vente et la distribution de ses produits PLM).

Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord signé avec IBM a représenté respectivement environ 27 %, 35 % et 45 % du chiffre d'affaires total de la Société réalisé au titre des exercices 2008, 2007 et 2006.

Réseaux de vente de la Société

- **Réseau « PLM Business Transformation »** : Représentant environ 54 % du chiffre d'affaires 2008 de la Société, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux grands comptes. Il recouvre les activités commerciales d'IBM PLM et les forces de vente directes de la Société. L'objectif est d'assurer une couverture appropriée par région et par client en offrant la combinaison de ressources optimale pour répondre aux besoins des clients.
 - **IBM PLM** : Cette entité IBM dédiée aux ventes des logiciels PLM de Dassault Systèmes depuis 1981 prend en charge le marketing et la vente des solutions PLM de la Société auprès des grands comptes. Historiquement, IBM PLM était revendeur agréé de CATIA, ENOVIA VPLM et ENOVIA SmarTeam. IBM peut maintenant également vendre les solutions ENOVIA MatrixOne, DELMIA PLM et 3DVIA Composer. Conformément à l'accord de marketing et de distribution avec IBM, la Société concède des licences sur ses produits à IBM qui accorde à son tour des sous-licences aux utilisateurs. IBM verse à la Société une redevance qui représente en général 50 % des droits de licence facturés par IBM. Toutefois, ce montant peut varier selon les clients et les marques. IBM peut également bénéficier d'une prime subordonnée à la réalisation de certains objectifs de croissance du chiffre d'affaires.
 - **Réseau de vente « PLM direct » de Dassault Systèmes** : La Société a considérablement étoffé sa structure de vente directe par les acquisitions, notamment d'Abaqus en 2005 (renommée Dassault Systèmes Simulia Corp.) et MatrixOne en 2006 (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), ainsi que par la croissance interne. Ses produits SIMULIA, DELMIA et ENOVIA MatrixOne sont dans une large mesure commercialisés par la force de vente directe de la Société, complétée par des revendeurs.
- **Réseau « PLM Value Selling »** : Représentant environ 25 % du chiffre d'affaires en 2008, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux petites et moyennes entreprises via un réseau comptant plus de 300 revendeurs indépendants (VAR). Historiquement, IBM PLM gérait un réseau de partenaires commerciaux (*IBM Business Partners*) chargés de commercialiser les produits de la Société, tandis que la Société se chargeait de l'assistance technique et de la formation nécessaires. À partir de 2005, la

6 Aperçu des activités de la Société

Société a assumé des responsabilités de plus en plus importantes au sein du réseau PLM Value Selling (tout d'abord en délégation d'IBM puis en prenant la responsabilité directe de gestion du réseau de façon progressive entre début 2007 et mi-2008).

- **Réseau « Professional »** : Représentant environ 21 % du chiffre d'affaires 2008, le réseau 3D Professional de la Société englobe plus de 400 distributeurs et revendeurs indépendants à travers le monde. Historiquement, ce réseau a été exclusivement dédié à la commercialisation et la distribution des solutions de Conception mécanique 3D de la Société. Depuis 2008, le réseau « Professional » commercialise les solutions 3DVIA de la Société. Le réseau « Professional » soutient les activités commerciales de ses revendeurs indépendants par des salons professionnels, des séminaires, des activités pédagogiques en ligne, des campagnes publicitaires et des supports marketing.

6.2.5 La concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société se caractérisent par une vive concurrence et des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de la Société sur le marché PLM sont Parametric Technology Corporation (PTC) et Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Sector. Sur le segment de la Conception mécanique en 3D, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk, Inc. et PTC. La Société est également en concurrence avec plusieurs éditeurs d'applications spécifiques tels qu'ANSYS, Inc. et MSC Software Corporation dans le domaine de la simulation, ainsi qu'avec Oracle Corporation et SAP AG dans les domaines de la collaboration et de la gestion des données (PDM). En outre, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications ou des secteurs industriels spécifiques. D'une manière générale, les principaux concurrents sont actifs au niveau mondial.

Sur ses différentes gammes de produits, la Société se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les avantages que ses solutions apportent à ses clients : caractéristiques techniques, couverture produit et gains de productivité, simplicité d'emploi, performances, architecture ouverte, capture du savoir-faire, adaptation des produits à des processus et des besoins industriels spécifiques, prix, services et support technique.

CHAPITRE 7 – ORGANIGRAMME

7.1 Place de la Société au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société-mère, qui détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe, a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et son centre principal de recherche et développement, responsable du développement d'un certain nombre de ces solutions logicielles y compris de CATIA, d'une partie des solutions ENOVIA, DELMIA, SIMULIA et 3DVIA ainsi que de la plate-forme CAA V5 ; d'autre part, elle agit de manière analogue à une société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'équipe de direction est basée au siège social et principal établissement de la société-mère, qui se trouve sur son nouveau campus à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) depuis le 3 novembre 2008. Avant cette date, le siège ainsi que l'établissement principal étaient basés à Suresnes (Hauts-de-Seine). Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant : finances, relations investisseurs, communication, affaires juridiques, ressources humaines et informatique, processus de vente, stratégie mondiale de recherche et développement et d'acquisitions ainsi que gestion du partenariat stratégique avec IBM. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient, sur une base de coûts réels. En 2008, le montant total facturé par Dassault Systèmes SA aux filiales s'est élevé à 29,9 millions d'euros. Ce montant comprend la facturation de prestations de services administratifs et techniques (« management fees ») aux filiales à hauteur de 8,8 millions d'euros (contre 5,1 millions d'euros en 2007 et 4,1 millions d'euros en 2006). En ce qui concerne les actifs du Groupe, ils sont pour la plupart détenus par la filiale qui les utilise pour le développement de logiciels et de services.

Les activités des filiales de Dassault Systèmes SA et des sociétés contrôlées par elle, sont similaires à celles de la société-mère dans leur grande majorité, dans la mesure où elles consistent dans le développement de logiciels pour les besoins des deux segments d'activité PLM et Conception mécanique 3D et où elles s'inscrivent dans la stratégie globale du Groupe dans le domaine des logiciels basés sur une technologie 3D.

Notamment, les filiales américaines importantes de Dassault Systèmes développent et distribuent principalement des produits dans les marques qui leur sont associées : DS Simulia Corp. développe principalement ses produits sous la marque SIMULIA, DS Delmia Corp. sous la marque DELMIA, DS Americas Corp. et DS Enovia Corp. sous la marque ENOVIA, et enfin, DS SolidWorks Corp. sous la marque SolidWorks. Les principales fonctionnalités des produits développés sous chaque marque sont détaillées au paragraphe 6.2.1 « Les marques ».

7.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2008, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 88 filiales opérationnelles, et est présent dans 28 pays. Le Groupe est présent sur les cinq continents et notamment, outre les pays mentionnés dans la liste ci-dessous, dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Chine, en Inde et en Amérique Latine.

Les principales filiales du Groupe figurent dans la liste ci-dessous. Le pourcentage de détention directe ou indirecte par Dassault Systèmes SA dans ces sociétés est indiqué dans cette liste et reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote.

Dassault Data Services SAS (France) – 95 %	Dassault Systèmes Americas Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes SAS (France) – 100 %	Dassault Systèmes Services LLC (US) – 100 %
Dassault Systèmes Provence SAS (France) – 100 %	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Deutschland AG (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes Enovia Corp. (US) – 100 %
Delmia GmbH (Allemagne) – 100 %	Dassault Systèmes Delmia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Israel Ltd (Israël) – 100 %	Spatial Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes K.K. (Japon) – 100 %	Dassault Systèmes Simulia Corp. (US) – 100 %
	Dassault Systèmes Inc. (Canada) – 100 %

Voir aussi la Note 26 aux comptes consolidés.

En dehors de Dassault Systèmes SA qui a contribué à hauteur de 24 % du chiffre d'affaires du Groupe, les seules filiales qui ont contribué en 2008 pour plus de 10 % au chiffre d'affaires consolidé sont Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (21 %) et Dassault Systèmes Americas Corp. (10,2 %).

Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2008 sont décrites au paragraphe 9.1.1 « Résumé de l'exercice 2008 ».

CHAPITRE 8 – PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Locaux occupés par la Société et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées

Le 3 novembre 2008, la Société a transféré son siège social et son principal établissement sur son nouveau campus à Vélizy-Villacoublay, en banlieue parisienne. La Société a signé en 2006 un contrat de bail en l'état futur d'achèvement portant sur un ensemble d'immeubles d'environ 57 000 mètres carrés à Vélizy, pour une durée ferme de 12 ans. Ce bail a pris effet le 30 juin 2008, date d'achèvement de la construction.

La Société était locataire et propriétaire des bureaux de son ancien siège social situés à Suresnes, en banlieue parisienne (environ 30 000 mètres carrés au total). La Société a quitté ses locaux de Suresnes pour s'installer sur son nouveau campus à Vélizy au cours du quatrième trimestre 2008. La quasi-totalité des contrats de bail qui couvraient les locaux de l'ancien siège social ont été résiliés au 31 décembre 2008.

Les salariés de la Société ou de ses filiales qui étaient basés en Île-de-France dans d'autres locaux que ceux de Suresnes ont également rejoint le nouveau campus à Vélizy. Les contrats de bail couvrant ces locaux ont par conséquent été résiliés au cours du quatrième trimestre 2008 et du premier trimestre 2009. La plupart des autres locaux administratifs, de recherche, de développement et de distribution du Groupe, situés notamment en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde, en Israël, au Japon, au Canada, en Suède, au Royaume-Uni et en Chine, sont loués.

La Société estime que son parc immobilier existant et l'espace dont elle dispose depuis son déménagement suffiront aux besoins qu'elle prévoit, et qu'il devrait être possible d'obtenir des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, en fonction des besoins, à des conditions raisonnables.

8.2 Risques industriels et liés à l'environnement

La Société ne considère pas être exposée à des risques environnementaux importants liés à la nature de son activité.

Elle estime que ses produits contribuent à la protection de l'environnement puisqu'ils sont conçus pour se substituer à la construction de prototypes et réduire ainsi les problèmes environnementaux rencontrés par toutes les industries.

DS a également choisi d'implanter son nouveau siège dans un site labellisé « Haute Qualité Environnementale ».

8.3 Rapport environnemental

Le développement durable fait partie intégrante de la mission de DS.

Ses solutions PLM favorisent les initiatives de ses clients en matière de développement durable en permettant de réduire la consommation de matières premières grâce à la maquette numérique remplaçant les prototypes physiques, d'optimiser la consommation d'énergie, de gérer la conformité des produits aux normes environnementales et d'améliorer la sécurité et l'ergonomie des chaînes d'usinage et d'assemblage ainsi que des produits finis eux-mêmes. Les solutions de DS permettent en conséquence d'optimiser l'ensemble du processus industriel.

En outre, en 2008, la stratégie de DS s'est orientée vers l'innovation durable. Il s'agit désormais de considérer le « Produit dans la vie » c'est-à-dire non seulement le produit en lui-même, mais également les impacts de ce produit sur son environnement. Les logiciels de DS pourront également être utilisés pour imaginer de nouvelles solutions écologiques avec l'utilisation de nouveaux matériaux ou la rationalisation des chaînes de production pour éviter les gaspillages.

Par ailleurs, bien que l'impact direct des activités de DS sur l'environnement soit minimal, la Société et ses collaborateurs restent vigilants sur la consommation de ressources et le recyclage.

DS Campus

DS Campus, le nouveau siège mondial de Dassault Systèmes SA, situé à Vélizy-Villacoublay, a obtenu la certification "NF Bâtiments tertiaires Démarche HQE" (Haute Qualité Environnementale). Afin de poursuivre cette dynamique environnementale dans le cadre de la vie du site, DS Campus dispose des infrastructures, des équipements et des processus de maintenance nécessaires à l'optimisation de sa gestion environnementale dans les années à venir.

DS Campus est une référence en matière d'empreinte environnementale. Malgré une forte activité informatique, ce site consomme 3 fois moins de kWh/m² et dégage 6 fois moins de CO₂/m² que la moyenne française des immeubles de bureaux. Dassault Systèmes SA a obtenu le score « très performant » dans cinq domaines environnementaux (l'eau, l'énergie, le bâtiment et son environnement immédiat, le chantier et la maintenance), au lieu de trois domaines requis pour la certification HQE.

a) Consommations du Groupe

En raison du déménagement récent du siège social fin 2008, il n'a pu être établi de données formelles relatives à la consommation d'eau et d'énergie, et au traitement des déchets, sur DS Campus, pendant les deux premiers mois d'occupation (novembre et décembre 2008). En effet, durant cette période, DS Campus était en mode « test », afin que le service des moyens généraux de la Société puisse bien en calibrer le fonctionnement. Les données présentées dans ce rapport couvrent donc uniquement la période de janvier à octobre 2008, pour le siège de Suresnes.

Consommation d'eau

La consommation d'eau du siège social à Suresnes s'est élevée à 11 390 m³ en 2008 (pour la période de janvier à octobre 2008). A titre indicatif, la consommation d'eau pour les 12 mois de l'année 2007 s'est élevée à 14 292 m³ (soit au prorata 11 921 m³ sur 10 mois).

Sur de nombreux sites de DS dans le monde, la consommation d'eau ne peut être établie avec certitude : elle est estimée par le bailleur et incluse dans les charges locatives.

Consommation de papier

La consommation de papier du siège à Suresnes puis à Vélizy-Villacoublay, en 2008, s'est élevée à 32 205 kilos, représentant une augmentation de 29 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique par le regroupement, à compter d'octobre 2008, sur DS Campus, d'un certain nombre de filiales et établissements, en France, de Dassault Systèmes SA, entraînant l'augmentation mécanique du nombre de salariés et par conséquent, de la consommation de papier. Le nombre de salariés présents sur DS Campus s'élève à 2 200 (contre 1 600 à Suresnes).

Néanmoins, le remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes collectives sur DS Campus, devrait inciter les collaborateurs à imprimer en moins grande quantité. En outre, le fait de devoir confirmer manuellement l'impression de chaque document devrait réduire le nombre des impressions non-utilisées et en conséquence le gaspillage du papier. Les collaborateurs sur DS Campus utilisent principalement du papier 100 % recyclé.

L'utilisation de papier recyclé se généralise également progressivement dans les filiales du Groupe. A titre d'exemple, 30 % des 6 tonnes de papier consommé par la société Dassault Systèmes Inc. (Canada) en 2008 correspondent à du papier recyclé.

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie du siège social à Suresnes s'est élevée à 8 751 386 kWh pour la période de janvier à octobre 2008. Pour les raisons rappelées ci-dessus, des données formelles de consommation d'énergie n'ont pu être établies pour DS Campus, pour les mois de novembre et décembre 2008.

A titre indicatif, la consommation du siège social en 2007 s'est élevée à 10 520 300 kWh (soit au prorata 8 766 913 kWh sur 10 mois).

Dans le cadre de sa certification HQE, DS Campus a obtenu le score « très performant » pour la catégorie « gestion d'énergie ». A titre d'exemple :

- **Serveurs informatiques :** En tant que société de R&D dans le domaine du logiciel, Dassault Systèmes SA utilise un grand nombre de serveurs informatiques ; la chaleur qu'ils dégagent est utilisée pour chauffer 70 % de l'air hygiénique du site (l'air nécessaire au renouvellement de l'air dans les bureaux) lors des journées les plus froides.
- **Éclairage :** Dassault Systèmes SA économise 30 % de l'énergie requise pour éclairer le campus en associant des détecteurs de déplacements et de lumière naturelle, ainsi que des composants d'éclairage à haut rendement. À titre d'exemple, les lampes choisies sont 30 % plus efficaces que les éclairages fluorescents et cinq fois plus efficaces que les lampes à incandescence, pour une durée de vie de 12 à 15 fois supérieure.

- Maintenance : Une régie informatisée centralisée supervise la consommation énergétique du campus. En cas d'utilisation excessive, elle localise les fuites et les pannes afin d'en accélérer la réparation et d'économiser l'énergie.

Par ailleurs, les principaux sites du Groupe ont adopté des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique dans leurs locaux et, plus particulièrement, pour optimiser l'éclairage et le système d'air conditionné et de chauffage.

A titre d'exemple, DS Provence a consommé 935 299 kWh en 2008, ce qui représente une diminution de 3,6 % par rapport à 2007. Par ailleurs, la société Dassault Systèmes Inc. (Canada) est parvenue à réduire sa consommation énergétique en 2008 en installant – à l'instar de DS Campus – des détecteurs de lumière naturelle, ainsi que des composants d'éclairage à haut rendement. Dassault Systèmes K.K. (Japon) a amélioré son efficacité énergétique en réduisant de 12 à 3 le nombre de serveurs physiques utilisés pour l'exercice de son activité et Dassault Systèmes Enovia aux Etats-Unis (Lowell, Massachusetts), en remplaçant les ordinateurs fixes par des ordinateurs portables qui consomment moins d'énergie.

Pour inciter les salariés à réduire leur consommation d'énergie au bureau, une campagne de sensibilisation interne a été menée au niveau du Groupe lors de la semaine de développement durable en avril 2008. La campagne « Turn it Off » a incité les salariés à prendre conscience de leur consommation d'énergie et à mettre en place des « éco gestes » quotidiens au travail pour réduire cette consommation.

Les différents sites du Groupe dans le monde prennent également ce type d'initiative. Par exemple, DS Israël a mis en place le programme « DS IL is Keeping it Green », pour sensibiliser les salariés et différents services sur des sujets environnementaux et la manière de réduire leurs impacts.

b) Traitement des déchets

DS a généralisé dans tous les bureaux du siège social à Suresnes, puis sur DS Campus, le système de tri sélectif. A Suresnes, de janvier à octobre 2008, ce tri a permis de récupérer 101 tonnes de déchets papier en vue de leur recyclage et 74 tonnes de « déchets industriels banals » pour leur valorisation calorifique. En ce qui concerne les filiales, au cours de l'année 2008, les sociétés DS Provence et DS SolidWorks Corp. ont également pris des mesures pour le recyclage des déchets.

En outre, à l'occasion du déménagement du siège social de Suresnes à Vélizy-Villacoublay, 27 tonnes de papiers ont pu être récupérées pour être recyclées.

Comme le rappelle le Code de conduite des affaires de DS, la nature même des solutions que propose le Groupe, à travers les simulations virtuelles, aide à la réduction des déchets. La simulation virtuelle par ordinateur, par exemple, évite la réalisation de plans papier et de maquettes réelles pour tout type de test, dont certains des crash-tests dans le domaine automobile, ce qui permet une réduction considérable de matières premières consommées puis de déchets. Les solutions de DS sont utilisées par les clients pour assurer la conformité avec les directives européennes environnementales, comme la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), la directive RoHS (interdiction des substances dangereuses comme le plomb) ou encore la directive ELV (fin de vie des véhicules).

En ce qui concerne ses propres déchets, Dassault Systèmes SA sous-traite en France, auprès de sociétés spécialisées, le recyclage du papier et des cartouches d'encre des fax, ampoules néon, bandes magnétiques, CD-Rom, etc. Ce service est parfois inclus dans le contrat de bail des locaux du Groupe.

En 2008, Dassault Systèmes SA a adopté une nouvelle politique concernant la gestion de son matériel informatique qu'elle achète au lieu de louer. Ainsi, depuis début 2008, Dassault Systèmes SA achète tous les nouveaux postes fixes et depuis mai 2008, tous les ordinateurs portables. Les anciens ordinateurs fixes et portables éliminés dans ce cadre ont été recyclés (avec certificat de destruction) par des prestataires extérieurs. Ces prestataires ont aussi été utilisés par certaines filiales pour le recyclage de leurs ordinateurs lors de leur déménagement à Vélizy. Par ailleurs, le matériel téléphonique et le matériel réseau de Dassault Systèmes SA encore utilisables ont été revendus.

En fin de vie, le matériel informatique acheté sera revendu à des tiers. Pour la partie non commercialisable du matériel en fin de vie, Dassault Systèmes SA continuera à utiliser des sociétés respectant le décret du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements. Le recyclage (pour la partie qui ne sera pas commercialisable) se fera via des sociétés assurant la destruction selon les normes environnementales (dont la Directive DEEE).

Par ailleurs, les filiales françaises de DS recyclent les déchets informatiques selon les lois applicables. Par exemple, DS Provence a recyclé 1 tonne de déchets informatiques en 2008 (selon la réglementation DEEE).

c) Prévention des impacts environnementaux

Compte tenu de son activité, DS n'est pas considérée comme une entreprise polluante. Le Groupe, que ce soit en France ou par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, cherche néanmoins à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. A cette fin, il prend des initiatives pour intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion de ses activités et de ses locaux.

Dans le cadre des mesures qu'elle a prises en matière de prévention des risques environnementaux, Dassault Systèmes SA a notamment mis en place un suivi en temps réel de clôtures d'incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001, ce qui a permis, par exemple, d'éviter les pertes d'énergie.

Dassault Systèmes SA a également veillé à inclure des spécifications de développement durable dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux fournisseurs de son campus à Vélizy (mobilier de bureau, photocopieuses, imprimantes, gestion des bâtiments, services de restauration, etc).

La certification HQE (Haute Qualité Environnementale), reçue par DS Campus, inclut des indicateurs concernant le respect de l'environnement naturel. Par exemple, l'utilisation d'un mélangeur à ciment sur le chantier de DS Campus, a permis de produire l'équivalent quotidien de 100 bétonnières, réduisant de près de 30 % les émissions de gaz carbonique qui auraient été directement liées au transport du ciment.

Dassault Systèmes SA n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

CHAPITRE 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations ci-dessous présente certains éléments des résultats financiers de la Société pour 2008 en normes IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de la Société et leurs annexes présentés aux chapitres qui suivent de ce Document de Référence.

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, la Société prend en compte une information financière complémentaire non-IFRS qui exclut (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels, nets. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Lorsque la Société estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice le plus récent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice précédent puis comparés aux résultats de l'exercice précédent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base approximative. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

9.1.1 Résumé de l'exercice 2008

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007, ainsi que les taux de croissance reportés et à taux de change constants.

	← Exercice clos le 31 décembre →			
	2008	Croissance en %	Croissance en %, à taux de change constants	2007
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires total	1 334,8	6,0 %	9 %	1 258,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 154,4	8,6 %	11 %	1 063,3
Prestations de services et autres	180,4	(7,7 %)	(5 %)	195,5
Chiffre d'affaires total par zone géographique				
Amériques	410,1	4,7 %	12 %	391,8
Europe	620,2	7,7 %	8 %	575,9
Asie	304,5	4,6 %	7 %	291,1
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	1 058,3	5,2 %	8 %	1 006,2
Conception mécanique 3D	276,5	9,5 %	12 %	252,6

La Société a enregistré en 2008 une croissance tant de son chiffre d'affaires que de ses résultats. Toutefois, l'exercice 2008 a été affecté par l'évolution de la conjoncture économique mondiale. Après une solide croissance au cours des neuf premiers mois de l'exercice, la Société a généré des résultats nettement plus faibles au cours du dernier trimestre 2008, du fait de la détérioration importante de l'environnement économique.

La performance financière de Dassault Systèmes en 2008 démontre néanmoins que la Société a bénéficié de sa stratégie de diversification de chiffre d'affaires par zone géographique, par application logicielle, par canal de distribution et par secteur.

- En 2008, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 6,0 % et d'environ 9 % à taux de change constants. Cette croissance du chiffre d'affaires a été de 8 % en Europe et, à taux de change constants, de 12 % dans la zone Amériques et de 7 % en Asie. Dans les nouveaux marchés constitués principalement de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Europe de l'Est et de la Russie, qui ont représenté environ 8 % du chiffre d'affaires total de la Société, son chiffre d'affaires a augmenté en 2008 d'environ 40 % à taux de change constants. L'Europe a représenté 46 % du chiffre d'affaires de la Société en 2008, suivie de la zone Amériques à 31 % et de l'Asie à 23 %.
- La croissance a été tirée essentiellement par le chiffre d'affaires logiciel de la Société, qui représente 86 % de son chiffre d'affaires total et a augmenté de 11 % à taux de change constants. La croissance du chiffre d'affaires logiciel s'explique par la bonne performance des trois principales marques de la Société, le chiffre d'affaires logiciel CATIA enregistrant une croissance de 12 %, le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA une croissance de 10 % et le chiffre d'affaires logiciel de Conception mécanique 3D une croissance de 13 %, tous trois à taux de change constants. SIMULIA a pour sa part réalisé une croissance de son chiffre d'affaires logiciel d'environ 20 % à taux de change constants.
- Le chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui a augmenté de 20 % à taux de change constants, a constitué un important vecteur de la croissance du chiffre d'affaires et demeure l'un des piliers du modèle financier de la Société. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui correspond aux licences périodiques et à la maintenance annuelle, a représenté 64 % du chiffre d'affaires logiciel en 2008 contre 60 % en 2007.
- Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres, qui représente 14 % du chiffre d'affaires total, a diminué de 5 % à taux de change constants, reflétant dans une large mesure la réduction progressive des activités traditionnelles de gestion du réseau de vente (CMP) pour le compte d'IBM ainsi que la cession en juillet 2008 de DSF, la division de ventes PLM de la Société dédiée principalement aux petites et moyennes entreprises en France, en Belgique et au Luxembourg.

La trésorerie nette de la Société provenant des opérations d'exploitation s'est élevée en 2008 à 309,1 millions d'euros contre 311,4 millions d'euros en 2007.

Le bilan de la Société demeure solide. La trésorerie et les titres de placement à court terme s'élevaient à 840,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 626,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. La trésorerie nette de la Société s'élevait pour sa part à 639,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, après déduction de la dette financière long terme, constituée de 200,7 millions d'euros de ligne de crédit à long terme. La Société a versé, en 2008, des dividendes s'élevant à 53,7 millions d'euros, a racheté des actions pour un montant total de 79,0 millions d'euros, a réalisé des investissements en immobilisations pour 53,6 millions d'euros (principalement en lien avec le déménagement de son siège social) et des acquisitions pour un montant total, net de la trésorerie acquise, de 29,0 millions d'euros.

Taux de change

Le chiffre d'affaires et les résultats de l'exercice 2008 ont été affectés par l'évolution des taux de change en 2008 par rapport à 2007, la Société présentant ses comptes en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires et de ses charges est libellée dans trois principales monnaies : l'euro (EUR), le dollar (USD) et le yen (JPY). Voir paragraphe 9.2 « Données consolidées : Comparaison 2008-2007 » ci-dessous et paragraphe 4.2.2 « Effet des variations des taux de changes ».

- La Société suit l'évolution de son chiffre d'affaires à taux de change constants afin d'évaluer ses performances financières par rapport aux périodes précédentes et afin de mesurer sa croissance dans le cadre de la planification et de la fixation de ses objectifs pour les périodes futures. La Société considère que cet indicateur est important pour l'analyse des progrès accomplis et des perspectives d'avenir, car il permet de mieux appréhender l'évolution de son activité en éliminant les variations résultant exclusivement des fluctuations des taux de change. Le taux de change moyen EUR/USD a augmenté de 7,3 % en 2008, à 1,47 dollar par euro contre 1,37 dollar par euro en 2007, et le taux de change moyen EUR/JPY a diminué de 5,6 % en 2008, à 152,3 yens par euro contre 161,4 yens par euro en 2007.
- Le chiffre d'affaires total a augmenté de 6,0 % en données publiées et d'environ 9 % à taux de change constants ; le chiffre d'affaires logiciel a augmenté de 8,6 % en données publiées et d'environ 11 % à taux de change constants ; le résultat opérationnel a augmenté de 3,7 % en 2008 et, à taux de change constants, il est estimé en hausse de 7 %.
- La Société a généré environ 39 % de son chiffre d'affaires en dollars américains alors que cette monnaie représentait environ 40 % de ses charges. La Société a généré approximativement 17 % de son chiffre d'affaires en yens japonais (14 %) et en wons coréens (3 %) alors que ces monnaies ne représentaient que 6 % environ de ses charges, respectivement 5 % en yens et 1 % en wons.
- L'évolution du cours des devises étrangères par rapport à l'euro a également affecté négativement pour 6,9 millions d'euros les actifs à court terme de la Société en monnaies étrangères, qui sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Cet impact est pris en compte dans la ligne « Produits financiers et autres produits nets ». Voir Note 9 aux comptes consolidés de la Société.

Acquisition d'Engineous et cession de DSF

En 2008, la Société a réalisé l'acquisition d'Engineous Software, Inc., société américaine spécialisée en automatisation, intégration et optimisation des processus, pour un coût total, y compris les frais de transaction, d'environ 40 millions de dollars (environ 26 millions d'euros). L'acquisition d'Engineous a pour objectif de renforcer l'offre de SIMULIA dans le « simulation lifecycle management » (SLM).

La Société a par ailleurs cédé Dassault Systèmes Solutions France (DSF), sa division de ventes PLM dédiée principalement aux petites et moyennes entreprises en France, en Belgique et au Luxembourg, pour créer Keonys, nouveau revendeur (VAR) indépendant de Dassault Systèmes. De plus amples informations sur les acquisitions et cessions sont présentées en Note 16 aux comptes consolidés de la Société.

9.1.2 Information financière complémentaire non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, la Société ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels, nets. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, la Société estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction de la Société utilise des données financières complémentaires non-IFRS, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles, planifier, et fixer ses objectifs pour les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants de la Société est en partie assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires. La Société estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle de la Société à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour valoriser la Société.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- *le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions* : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés au moment de l'intégration dans les comptes par l'acquéreur afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion (Voir la Note 16 aux comptes consolidés de la Société). Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires aux normes IFRS de la Société pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par le contrat précité, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, la Société exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. La Société estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction de la Société car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées de la Société et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future de la Société pour laquelle ce traitement comptable des produits constatés d'avance ne sera plus requis, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires.

- *l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis* : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'acquisition de sociétés, de technologies ou encore de tous actifs incorporels, doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée de vie utile.

Les données financières complémentaires non-IFRS de la Société excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. La Société impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que la Société engage généralement la plupart de ses coûts de recherche et développement avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont habituellement enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies de la Société, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, la Société estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

- *la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options* : selon les normes comptables IFRS, la Société est tenue d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions gratuites et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la durée d'emploi du salarié en échange de cette attribution.

La Société exclut la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, la Société aide les investisseurs et les analystes financiers à assurer une cohérence dans leurs outils de valorisation. La direction de la Société tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle de la Société, puisque la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles de la Société.

Néanmoins, l'attribution d'actions gratuites et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés de la Société. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent l'embauche, la motivation et la fidélisation du personnel de la Société. La charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options constitue une charge récurrente.

- *les autres produits et charges opérationnels, nets (pour l'exercice clos le 31 décembre 2008)* : selon les normes comptables IFRS, la Société a constaté d'autres produits et charges opérationnels, nets, comprenant les produits et charges liés au déménagement du siège de la Société et les charges de restructuration.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, la Société exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, la Société estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de la Société.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges de la Société pour l'exercice 2008 et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net part du groupe de la Société en 2008. Les autres produits et charges opérationnels, nets sont généralement non récurrents et la Société ne prévoit pas d'avoir d'autres produits et charges opérationnels, nets régulièrement dans le cadre de son activité normale.

9 Examen de la situation financière et du résultat

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau détaille également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	Exercice clos le 31 décembre						Variation	
	2008 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2008 non-IFRS	2007 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2007 non-IFRS	IFRS	Non-IFRS ⁽²⁾
Chiffre d'affaires total	1 334,8	3,4	1 338,2	1 258,8	17,1	1 275,9	6,0 %	4,9 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 154,4	3,4	1 157,8	1 063,3	17,1	1 080,4	8,6 %	7,2 %
Prestations de services et autres	180,4		180,4	195,5		195,5	(7,7 %)	(7,7 %)
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	410,1	1,8	411,9	391,8	6,1	397,9	4,7 %	3,5 %
Europe	620,2	0,8	621,0	575,9	8,4	584,3	7,7 %	6,3 %
Asie	304,5	0,8	305,3	291,1	2,6	293,7	4,6 %	3,9 %
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	1 058,3	3,4	1 061,7	1 006,2	14,4	1 020,6	5,2 %	4,0 %
Conception mécanique 3D	276,5	–	276,5	252,6	2,7	255,3	9,5 %	8,3 %
Charges opérationnelles	1 060,9	(64,7)	996,2	994,7	(53,3)	941,4	6,7 %	5,8 %
Charge d'attribution d'actions gratuites et de stock-options	22,0	(22,0)	–	17,9	(17,9)	–	22,9 %	–
Amortissement des actifs incorporels acquis	42,9	(42,9)	–	35,4	(35,4)	–	21,2 %	–
Autres produits et charges opérationnels, nets	(0,2)	0,2	–	0,0	–	–	n/a	–
Résultat opérationnel	273,9	68,1	342,0	264,1	70,4	334,5	3,7 %	2,2 %
PLM	170,3	67,5	237,8	171,2	69,8	241,0	(0,5 %)	(1,3 %)
Conception mécanique 3D	103,6	0,6	104,2	92,9	0,6	93,5	11,5 %	11,4 %
Marge opérationnelle	20,5 %		25,6 %	21,0 %		26,2 %		
PLM	16,1 %		22,4 %	17,0 %		23,6 %		
Conception mécanique 3D	37,5 %		37,7 %	36,8 %		36,6 %		
Résultat avant impôt	282,8	68,1	350,9	271,4	70,4	341,8	4,2 %	2,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	(81,9)	(27,9)	(109,8)	(94,4)	(19,6)	(114,0)		
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	27,9	(27,9)	–	19,6	(19,6)	–		
Intérêts minoritaires	(0,4)		(0,4)	(0,3)		(0,3)		
Résultat net part du groupe	200,5	40,2	240,7	176,7	50,8	227,5	13,5 %	5,8 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	1,68	0,34	2,02	1,48	0,42	1,90	13,5 %	6,3 %

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements aux données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements aux données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions gratuites et de stock-options (tels que détaillés ci-dessus) et des autres produits et charges opérationnels, nets, et (iii) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	2008 IFRS	Retraitements	2008 non-IFRS	2007 IFRS ⁽¹⁾	Retraitements	2007 non-IFRS
Coût des prestations de services et autres	155,2	(0,6)	154,6	156,3	(0,7)	155,6
Recherche et développement	309,6	(12,0)	297,6	302,9	(10,3)	292,6
Frais commerciaux	387,3	(4,2)	383,1	350,0	(3,7)	346,3
Frais généraux et administratifs	109,3	(5,2)	104,1	97,1	(3,2)	93,9
Charge d'attribution d'actions gratuites et de stock-options		(22,0)			(17,9)	

(*) En 2008, la Société a choisi de présenter l'amortissement des actifs incorporels acquis par le biais de regroupements d'entreprises ou d'acquisition de technologies en tant que poste séparé du compte de résultat. Les charges opérationnelles 2007 ont été retraitées pour être conformes à la présentation du présent exercice.

(2) Le pourcentage d'augmentation/diminution non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, l'augmentation/diminution non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.

(3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 119,3 millions d'actions diluées en 2008 et de 119,6 millions d'actions diluées en 2007.

9.1.3 Principes comptables essentiels

Les comptes consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que la Société adopte certaines hypothèses et décisions. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. La Société estime que les principes comptables essentiels suivants, entre autres, affectent les décisions et estimations les plus significatives utilisées dans la préparation des comptes consolidés : reconnaissance du revenu, coût des ventes de logiciels / recherche et développement, allocation du prix d'achat pour les regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels, et impôts. Voir Note 2 aux comptes consolidés de la Société pour une description de ces principes comptables.

9.2 Données consolidées : Comparaison 2008-2007

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par la Société provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, ainsi que (ii) des prestations de services et autres. Le chiffre d'affaires prestations de services et autres est principalement généré par le segment PLM. Le tableau ci-dessous montre la répartition du chiffre d'affaires de la Société par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007. Il indique également les taux de croissance calculés à taux de change constants.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercice 2008	Croissance en %	croissance en %, à taux de change constants	Exercice 2007
Chiffre d'affaires total	1 334,8	6,0 %	9 %	1 258,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 154,4	8,6 %	11 %	1 063,3
Prestations de services et autres	180,4	(7,7 %)	(5 %)	195,5
Chiffre d'affaires total par zone géographique⁽¹⁾				
Amériques ⁽²⁾	410,1	4,7 %	12 %	391,8
Europe ⁽²⁾	620,2	7,7 %	8 %	575,9
Asie ⁽²⁾	304,5	4,6 %	7 %	291,1
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	1 058,3	5,2 %	8 %	1 006,2
Conception mécanique 3D	276,5	9,5 %	12 %	252,6

(1) Dans ses comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciel par zone géographique de deux façons : (i) en fonction de la zone géographique du client utilisateur final et (ii) en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre la transaction. Voir la Note 3 aux comptes consolidés. Dans les tableaux ci-dessus, le chiffre d'affaires logiciel est toujours présenté en fonction de la zone géographique du client utilisateur final, tandis que le chiffre d'affaires prestations de services et autres est toujours présenté en fonction du lieu où s'exerce l'activité.

(2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe. La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie, du Japon. Voir la Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total a progressé de 6,0 %, pour atteindre 1,33 milliard d'euros en 2008 contre 1,26 milliard d'euros en 2007. À taux de change constants, le chiffre d'affaires total a progressé d'environ 9 %, ce qui reflète pour l'essentiel la croissance des ventes de logiciels de 11 % ainsi que la diminution de 5 % des prestations de services et autres, comme expliqué plus en détail ci-après. En Europe, le chiffre d'affaires a augmenté de 8 %. Dans la zone Amériques, le chiffre d'affaires a crû de 12 % à taux de change constants. En Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 7 % à taux de change constants. Dans les nouveaux marchés constitués principalement de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Europe de l'Est et de la Russie, qui ont représenté environ 8 % du chiffre d'affaires total de la Société, son chiffre d'affaires a augmenté en 2008 d'environ 40 % à taux de change constants. En pourcentage du chiffre d'affaires total, tant en 2008 qu'en 2007, l'Europe a représenté 46 %, le continent américain 31 % et l'Asie 23 %. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,34 milliard d'euros en 2008, en hausse de 4,9 % par rapport au chiffre d'affaires de 1,28 milliard d'euros enregistré en 2007, et en croissance d'environ 8 % à taux de change constants.

Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences, du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes, des revenus de maintenance et du chiffre d'affaires de développement produit.

Les logiciels PLM de la Société font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale au titre d'une licence perpétuelle, puis s'acquitte d'une redevance au titre de la maintenance et des mises à jour, en général sur une base annuelle ou (ii) les licences (locatives) périodiques où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique. Les nouvelles licences imposent aux clients le paiement de redevances pour bénéficier d'un service de maintenance et de mises à jour des produits. Les licences (locatives) périodiques autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique, comptabilisée en « nouvelles licences ». L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle, enregistrée en « maintenance ».

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires logiciel		
Nouvelles licences	407,6	417,5
Licences périodiques, maintenance et développement produit	746,8	645,8
Total chiffre d'affaires logiciel	1 154,4	1 063,3
% du chiffre d'affaires total	86,5 %	84,5 %

Le chiffre d'affaires logiciel a progressé de 8,6 % et d'environ 11 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel en données non-IFRS a augmenté de 7,2 %, et d'environ 10 % à taux de change constants, avec une diminution de 3,8 % (2 % à taux de change constants) du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences et une croissance de 14,2 % (17 % à taux de change constants) du chiffre d'affaires lié aux licences périodiques, à la maintenance et au développement produit. La décroissance du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences résulte des conditions économiques mondiales difficiles au quatrième trimestre 2008, qui ont conduit au report de contrats et à un chiffre d'affaires inférieur à l'objectif de la Société.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent (composé du chiffre d'affaires issu des licences périodiques et de la maintenance) a augmenté de 16,8 % (environ 20 % à taux de change constants) pour atteindre 741,3 millions d'euros en 2008 contre 634,8 millions d'euros en 2007. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté respectivement 64 % et 60 % du chiffre d'affaires logiciel en 2008 et 2007. La croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent résulte de l'accroissement des bases installées PLM et Conception mécanique 3D, de la progression des revenus de licences périodiques et du transfert progressif de licences vers DS, notamment dans le cadre de la reprise du réseau de vente indirect PLM.

Le chiffre d'affaires de développement produit a représenté 5,5 millions d'euros en 2008 contre 11,0 millions en 2007.

Le chiffre d'affaires logiciel PLM a progressé de 8,3 %, et d'environ 11 % à taux de change constants, reflétant une croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent, l'inclusion d'ICEM sur une année complète et l'acquisition d'Engineous, partiellement compensées par la baisse des ventes de nouvelles licences. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires logiciel PLM a progressé de 6,8 %, et d'environ 10 % à taux de change constants, avec une croissance du chiffre d'affaires logiciel CATIA de 7,3 %, et d'environ 10 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA en données non-IFRS a augmenté de 3,6 % et d'environ 7 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel SIMULIA en données non-IFRS a enregistré une croissance supérieure à 20 % à taux de change constants.

Le chiffre d'affaires logiciel de Conception mécanique 3D a progressé de 9,5 %, et d'environ 13 % à taux de change constants. En données non-IFRS, cette croissance a été de 8,3 %, et d'environ 11 % à taux de change constants, grâce à la croissance du chiffre d'affaires de maintenance, à la progression des ventes de nouvelles licences et à la croissance des ventes du logiciel de simulation et de gestion des données pour la Conception mécanique 3D.

Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires prestations de services et autres comprend le chiffre d'affaires issu (i) des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie et (ii) des commissions de distribution liées à l'activité commerciale de la Société en tant que revendeur (anciennement en tant que Business Partner d'IBM). En 2008 et les années

précédentes, la Société générait du chiffre d'affaires issu des commissions versées par IBM à la Société au titre de la gestion du réseau de ventes indirect PLM d'IBM (en tant que « Channel Management Provider » ou CMP). Du fait de la finalisation du transfert de la supervision directe de son réseau de vente PLM « Value Selling », la Société ne percevra plus de commissions CMP d'IBM. Par ailleurs, la Société revend marginalement du matériel informatique et, dans ce cas, seule la marge commerciale brute sur ces ventes est comptabilisée en chiffre d'affaires. En 2008 et 2007, la quasi-totalité du chiffre d'affaires des prestations de services et autres activités de la Société était générée par l'activité PLM.

	← Pour l'exercice clos au 31 décembre →	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2008	2007
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	180,4	195,5
% du chiffre d'affaires total	13,5 %	15,5 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres, qui représentait 13,5 % du chiffre d'affaires total en 2008, a accusé une baisse de 7,7 % par rapport à 2007, se situant à 180,4 millions d'euros. A taux de change constants, le chiffre d'affaires prestations de services et autres a baissé d'environ 5 %. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des activités historiques de CMP envers IBM, la Société finalisant l'établissement de son propre réseau de vente indirect PLM Value Selling. Elle reflète également un niveau plus faible d'activités en tant que revendeur, en raison de la cession de la division DSF de la Société le 1^{er} juillet 2008.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

En 2008, la Société a choisi de présenter l'amortissement des actifs incorporels acquis par le biais de regroupements d'entreprises ou d'acquisition de technologies en tant que poste séparé du compte de résultat. Les charges opérationnelles 2007 ont été retraitées pour être conformes à la présentation du présent exercice.

Les charges opérationnelles de la Société ont augmenté de 6,7 % à 1,06 milliard d'euros en 2008 par rapport à 994,7 millions d'euros en 2007, reflétant principalement (i) le renforcement des canaux de distribution de la Société, et notamment le renforcement des effectifs de vente et de marketing, (ii) la croissance des amortissements d'actifs incorporels acquis et (iii) la progression des effectifs de R&D résultant des nouvelles embauches et des acquisitions, notamment en simulation. La progression de ces dépenses de recherche et développement a été largement compensée par l'augmentation en 2008 des crédits d'impôt recherche en France. Les fluctuations de change ont eu un impact nettement favorable, en diminuant la croissance des charges opérationnelles de la Société d'environ 3 points en raison de la dépréciation du dollar américain compensée en partie par la remontée du yen japonais.

	← Pour l'exercice clos le 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2008	2007
Charges opérationnelles	1 060,9	994,7
Retraitement ⁽¹⁾	(64,7)	(53,3)
Charges opérationnelles non-IFRS⁽¹⁾	996,2	941,4

(1) Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent sur le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières de la Société préparées conformément aux normes IFRS à l'exclusion (i) de l'amortissement des incorporels acquis, (ii) des coûts nets d'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iii) pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Coût des ventes de produits et de services

Le coût des ventes de produits et de services comprend le coût des ventes de logiciels et le coût des prestations de services et autres.

Le coût des ventes de logiciels comprend principalement les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les propres produits de la Société, les coûts de maintenance, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison. Ce coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a représenté respectivement 4,3 % et 4,2 % du chiffre d'affaires total de 2008 et 2007.

9 Examen de la situation financière et du résultat

Le coût des prestations de services et autres concerne principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et aux prestations de conseil ainsi que les frais de personnel et autres coûts liés aux activités de ventes en tant que revendeur. Ce coût des prestations de services et autres a représenté respectivement 11,6 % et 12,4 % du chiffre d'affaires total en 2008 et en 2007.

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	56,8	53,0
Coût des prestations de services et autres	155,2	156,3
Coût des ventes de produits et de services	212,0	209,3

Le coût des ventes de produits et de services a augmenté de 1,3 % en 2008, atteignant 212,0 millions d'euros contre 209,3 millions d'euros en 2007. Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a connu une croissance de 7,2 %, pour atteindre 56,8 millions d'euros en 2008 contre 53,0 millions d'euros en 2007, traduisant pour l'essentiel les coûts supérieurs de livraison de produits dus aux responsabilités accrues de la Société dans les domaines marketing et ventes ainsi qu'au plus grand rôle que joue la Société en matière de livraison produits. Le coût des prestations de services et autres a enregistré une baisse, à 155,2 millions d'euros en 2008 contre 156,3 millions d'euros en 2007, reflétant principalement l'impact de la cession de DSF. La marge brute dégagée par les prestations de services et autres s'établit à 14,0 % en 2008, en repli par rapport aux 20,1 % constatés en 2007, essentiellement en raison de l'évolution du mix des composantes du chiffre d'affaires, la Société réduisant son rôle de CMP vis-à-vis d'IBM.

Frais de recherche et développement

La Société estime que la recherche et développement est l'un des principaux facteurs de son succès. Elle dispose de laboratoires de recherche en France, aux États-Unis, en Inde, au Canada, en Allemagne, en Israël et au Royaume-Uni. Les frais de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes en infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique, l'analyse des éléments finis, les applications 3D interactives, l'infographie, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location informatique, les amortissements ainsi que les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de recherche et développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés si, après analyse de critères techniques, ils n'entrent pas dans la catégorie des immobilisations. Depuis la création de la Société en 1981, en application de cette politique comptable, ces coûts ont toujours été comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés nets des subventions reçues de diverses autorités gouvernementales visant à financer certaines activités de recherche et développement (y compris les crédits d'impôt recherche en France qui devraient être versés par l'administration fiscale française si la charge d'impôt sur le revenu due par la Société n'était pas suffisante pour permettre la déduction de tels crédits).

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Frais de recherche et développement⁽¹⁾	309,6	302,9
% du chiffre d'affaires total	23,2 %	24,1 %

(1) Compte tenu de la relation commerciale entretenue par la Société avec IBM, le pourcentage de ses différents postes de charges, y compris les frais de recherche et développement, par rapport au chiffre d'affaires, peut ne pas être comparable aux pourcentages publiés par les concurrents de la Société.

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 6,7 millions d'euros, soit une augmentation de 2,2 % en 2008 par rapport à 2007. La croissance des frais de recherche et développement s'explique par plusieurs facteurs : (i) une hausse des frais de personnel due à l'augmentation des effectifs moyens en recherche et développement d'environ 6 %, largement compensée par (ii) une hausse d'environ 16,9 millions d'euros en crédits d'impôt recherche en 2008, à 25,3 millions d'euros par rapport à 8,4 millions d'euros en 2007 à la suite d'une modification de la réglementation fiscale française et (iii) un effet de change qui a réduit la croissance des frais de recherche et développement d'environ 3 points. La croissance des effectifs moyens de recherche et développement reflète principalement l'inclusion du personnel d'ICEM et de Seemage sur un exercice complet, l'acquisition en 2008 d'Engineous et de nouvelles embauches compensées en partie par les rationalisations de bureaux de recherche et développement. À la clôture de l'exercice 2008, les effectifs affectés à la recherche et développement étaient de 3 468 personnes comparées à 3 349 à la clôture de l'exercice 2007, soit une augmentation de 3,6 %. Une faible part des effectifs de recherche et développement exercent leurs activités de recherche et développement dans le cadre de la maintenance des logiciels, et leurs coûts sont de ce fait comptabilisés en coûts des ventes de logiciels.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux de la Société comprennent principalement les frais de personnel, qui incluent les commissions sur ventes et le personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication, les frais de déplacement et les coûts d'infrastructure marketing, tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Frais commerciaux	387,3	350,0
% du chiffre d'affaires total	29,0 %	27,8 %

Les frais commerciaux ont augmenté de 37,3 millions d'euros en 2008, soit 10,7 %, par rapport à 2007. La croissance des frais commerciaux résulte essentiellement (i) de l'accroissement des ressources du réseau de distribution PLM Value Selling, essentiellement dans certains marchés clés, (ii) de la croissance des ressources dédiées aux ventes directes PLM, (iii) de l'augmentation des investissements en marketing et ventes, comprenant des coûts de prospection, des événements et d'autres activités de support des ventes et (iv) dans une moindre mesure, des acquisitions d'ICEM, de Seemage et d'Engineous, compensées en partie par la cession de DSF. L'évolution des taux de change a eu une incidence favorable en réduisant la croissance des frais commerciaux d'environ 3 points. Au 31 décembre 2008, les effectifs commerciaux étaient de 3 773 personnes à comparer à 3 536 à fin 2007, soit une augmentation de 6,7 %. Une partie des effectifs commerciaux fournissent des activités de conseil et d'assistance au déploiement de produits, dont les coûts sont comptabilisés en coûts des prestations de services et autres.

Frais généraux et administratifs

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Frais généraux et administratifs	109,3	97,1
% du chiffre d'affaires total	8,2 %	7,7 %

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 12,6 % en 2008 par rapport à 2007, reflétant essentiellement la croissance moyenne des effectifs de 15,4 % principalement du fait de l'acquisition d'ICEM, de Seemage et d'Engineous. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflétait également l'impact de l'augmentation des honoraires de conseil et le renforcement de l'infrastructure de la Société pour accompagner le développement de ses activités commerciales. L'évolution des taux de change a eu une incidence favorable en réduisant la croissance des frais généraux et administratifs de 3 points. Au 31 décembre 2008, les effectifs administratifs étaient au total de 634 contre 574 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 10,5 %.

Amortissement des actifs incorporels acquis

Les amortissements d'actifs incorporels acquis comprennent l'amortissement des logiciels acquis, l'amortissement des technologies acquises, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels acquis (dont les relations clients contractuelles) comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe. Voir l'explication au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS » ci-dessus.

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
Amortissement des actifs incorporels acquis	42,9	35,4

Les amortissements d'actifs incorporels acquis se sont accrus de 21,2 %, soit de 7,5 millions d'euros, en 2008 par rapport à 2007, compte tenu de l'amortissement de certains actifs incorporels liés à la réalisation de créances d'impôt non reconnues ainsi que par l'amortissement sur une année pleine des actifs relatifs à ICEM et Seemage, acquis en 2007 et à l'acquisition d'Engineous en 2008.

9 Examen de la situation financière et du résultat

Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Autres (produits) et charges opérationnels, nets	(0,2)	0,0

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprenaient en 2008 la plus-value de 17,5 millions d'euros sur la vente d'une partie de l'ancien siège de la Société, compensée par des frais liés au déménagement dans son nouveau siège et par des mesures de restructuration entamées en 2008. Voir Note 8 aux comptes consolidés de la Société.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Résultat opérationnel	273,9	264,1

Le résultat opérationnel a progressé de 3,7 % à 273,9 millions d'euros pour 2008 par rapport à 264,1 millions en 2007. En données non-IFRS, le résultat opérationnel a progressé de 2,2 % à 342,0 millions d'euros par rapport à 334,5 millions d'euros en 2007. La hausse du résultat opérationnel traduit la croissance du chiffre d'affaires, compensée en partie par une augmentation des frais de personnel, notamment du personnel commercial, et des frais généraux et administratifs. La variation des taux de change a réduit le taux de croissance du résultat opérationnel d'environ 2 points (2 points en données non-IFRS).

La marge opérationnelle de la Société a diminué, passant de 21,0 % en 2007 à 20,5 % en 2008, et la marge opérationnelle en données non-IFRS a diminué, passant de 26,2 % en 2007 à 25,6 % en 2008, ce qui traduit dans les deux cas le net affaiblissement de la conjoncture économique mondiale à la fin 2008, entraînant un niveau de chiffre d'affaires plus faible que prévu en comparaison des charges de la Société.

PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PRODUITS NETS

(en millions d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Produits financiers et autres produits nets	6,9	6,0

Les produits financiers et autres produits nets ont augmenté de 15,0 %, atteignant 6,9 millions d'euros pour 2008 par rapport aux 6,0 millions d'euros de 2007. Les produits financiers et autres produits nets se composaient en 2008 de produits d'intérêt nets de 13,9 millions d'euros, de pertes de change de 6,9 millions d'euros et d'autres frais de 0,1 million d'euros. L'augmentation des produits financiers et autres produits nets s'explique principalement par une réduction des pertes de change sur les comptes clients et fournisseurs libellés en dollars américains ou en yens japonais, partiellement compensées par la diminution des produits d'intérêt nets en raison de la baisse des taux d'intérêt sur les investissements détenus en dollars américains. Voir la Note 9 aux comptes consolidés de la Société.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
Charge d'impôt sur le résultat	81,9	94,4
Taux effectif d'impôt consolidé	29,0 %	34,8 %

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 12,5 millions d'euros, soit de 13,2 %, et le taux effectif d'imposition consolidé de la Société a diminué à 29,0 % pour 2008 contre 34,8 % pour 2007, résultant principalement de l'utilisation de pertes fiscales reportées qui correspondaient à l'exercice 2007 et de l'augmentation des crédits d'impôt recherche en France en 2008. En données non-IFRS, le taux effectif d'imposition consolidé s'est élevé à 31,3 % en 2008 contre 33,4 % en 2007. Voir la Note 10 aux comptes consolidés de la Société.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

	← Exercice clos le 31 décembre →	
	2008	2007
(en millions d'euros, à l'exception des données par action)		
Résultat net part du groupe	200,5	176,7
Résultat net dilué par action	1,68 €	1,48 €
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	119,3	119,6

Le résultat net part du groupe et le résultat net dilué par action ont tous deux augmenté de 13,5 %, reflétant principalement la diminution du taux effectif d'imposition de la Société à 29,0 % pour 2008 contre 34,8 % pour 2007 ainsi que l'augmentation du résultat avant impôt de 4,2 %. En données non-IFRS, le résultat net part du groupe a progressé de 5,8 % à 240,7 millions d'euros, reflétant essentiellement la réduction du taux effectif d'imposition non-IFRS à 31,3 % pour 2008 contre 33,4 % pour 2007 ainsi que l'augmentation du résultat avant impôt non-IFRS de 2,7 %. Le résultat net dilué par action a progressé de 6,3 % à 2,02 euros contre 1,90 euro en 2007.

9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

PLM*Chiffre d'affaires*

	← Exercice clos le 31 décembre →			
	2008	% du chiffre d'affaires total	2007	% du chiffre d'affaires total
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	1 058,3	79,3 %	1 006,2	79,9 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	1 061,7	79,3 %	1 020,6	80,0 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment PLM a progressé de 5,2 % pour atteindre 1,06 milliard d'euros (hors 7,1 millions d'euros de ventes inter-segments) et en données non-IFRS de 4,0 % pour atteindre 1,06 milliard d'euros. À taux de change constants et hors ventes inter-segments, le chiffre d'affaires PLM a progressé d'environ 8 %, et d'environ 6 % en données non-IFRS. La progression du chiffre d'affaires PLM en 2008 reflète la croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent (avec un chiffre d'affaires de licences périodiques supérieur en raison de l'augmentation de l'activité et de la croissance de la base installée), l'inclusion d'ICEM sur un exercice complet contre six mois en 2007, l'acquisition d'Engineous et la cession de DSF. Le chiffre d'affaires logiciel CATIA en données non-IFRS a progressé de 7,3 %, et d'environ 10 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA en données non-IFRS a augmenté de 3,6 % et d'environ 7 % à taux de change constants. SIMULIA a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires logiciel en données non-IFRS supérieure à 20 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires des prestations de services PLM a diminué de 7,7 % en 2008 par rapport à 2007 et à taux de change constants d'environ 5 % (Voir paragraphe 9.2 « Données consolidées : Comparaison 2008-2007 »).

Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			
	2008	% du résultat opérationnel total	2007	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
PLM	170,3	62,2 %	171,2	64,8 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	237,8	69,5 %	241,0	72,0 %

(1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel généré par le segment PLM a diminué de 0,5 %, du fait de l'augmentation des frais commerciaux liés principalement à la croissance du réseau de vente PLM Value Selling, d'un impact de change défavorable, et d'une augmentation des amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions. En données non-IFRS, le résultat opérationnel PLM a diminué de 3,2 millions d'euros soit une diminution de 1,3 %. La marge opérationnelle PLM a baissé de 17,0 % en 2007 à 16,1 % en 2008, et en données non-IFRS de 23,6 % en 2007 à 22,4 % en 2008, reflétant essentiellement le ralentissement brutal de l'activité au quatrième trimestre 2008.

Conception mécanique 3D

Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			
	2008	% du chiffre d'affaires total	2007	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
Conception mécanique 3D	276,5	20,7 %	252,6	20,1 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – chiffre d'affaires non-IFRS	276,5	20,7 %	255,3	20,0 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Conception mécanique 3D a progressé de 9,5 % en 2008, et d'environ 12 % à taux de change constants, pour atteindre 276,5 millions d'euros, soit 20,7 % du chiffre d'affaires total (hors 0,7 million d'euros de ventes inter-segments). En données non-IFRS et hors ventes inter-segments, le chiffre d'affaires du segment Conception mécanique 3D a progressé de 8,3 % et d'environ 11 % à taux de change constants en 2008 pour atteindre 276,5 millions d'euros, sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires maintenance, des ventes de nouvelles licences et des ventes des logiciels de simulation et de gestion de données produits de la Société.

Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			
	2008	% du résultat opérationnel total	2007	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
Conception mécanique 3D	103,6	37,8 %	92,9	35,2 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
Conception mécanique 3D – résultat opérationnel non-IFRS	104,2	30,5 %	93,5	28,0 %

(1) L'information financière complémentaire reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a progressé de 10,7 millions d'euros, ou 11,5 %, en 2008 par rapport à 2007, alors que la marge opérationnelle est passée de 36,8 % à 37,5 %. En données non-IFRS, le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a augmenté de 10,7 millions d'euros, ou 11,4 %, en 2008 par rapport à 2007, dans la lignée de la croissance du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge opérationnelle qui a atteint 37,7 % en 2008 contre 36,6 % en 2007.

9.4 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel de la Société a varié de façon significative et continuera vraisemblablement de le faire à l'avenir. Le résultat net part du groupe de la Société a également varié de façon significative chaque trimestre, reflétant les évolutions du chiffre d'affaires, dans un contexte de relative stabilité des dépenses de la Société. Une part significative des ventes de la Société est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences de la Société atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel et le résultat net part du groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

Parmi les principaux facteurs qui entraînent des variations du chiffre d'affaires trimestriel de la Société figurent, sans y être limités : l'évolution de l'environnement macroéconomique, la taille des transactions de vente de logiciels, le modèle de concession des licences de logiciels, le calendrier et la taille des prestations de services, le calendrier et la taille des missions de développement de produit ainsi que le calendrier et le niveau des activités de fusions et acquisitions. Par ailleurs, le chiffre d'affaires trimestriel peut varier considérablement en raison de la durée variable nécessaire à la négociation et à la finalisation des contrats commerciaux ou au calendrier de comptabilisation des activités de conseil.

En 2008, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,7 %, 23,9 %, 24,4 % et 23,0 % du chiffre d'affaires total. En 2007, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,8 %, 23,8 %, 24,3 % et 23,1 % du chiffre d'affaires total.

9.5 Engagements hors-bilan

La Société n'a pas d'engagements hors bilan significatifs, hormis les obligations liées aux contrats de location mobilière et immobilière mentionnées au paragraphe 9.6 ci-dessous (voir également la Note 22 aux comptes consolidés de la Société).

9.6 Tableau des engagements contractuels

Le tableau suivant résume les principaux engagements de la Société à effectuer des paiements futurs du fait de contrats au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en matière de contrats de location simple ⁽¹⁾	252 095	37 638	59 202	44 636	110 619
Ligne de crédit ⁽²⁾	225 856	6 144	12 288	207 424	–
Participation des salariés aux bénéfices	32 965	11 561	11 183	6 951	3 270
Total	510 916	55 343	82 673	259 011	113 889

(1) Comprenant 189,9 millions d'euros de paiements de loyer futur minimum pour le nouveau siège de la Société à Vélizy.

(2) Comprenant les intérêts calculés sur la base de l'Euribor plus 0,18 % au 31 décembre 2008 (soit un taux annuel de 2,89 %).

CHAPITRE 10 – TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. La trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation a été utilisée principalement pour le fonds de roulement, les placements à court terme, le paiement de dividendes, le rachat d'actions et le financement d'opérations d'acquisition. En 2008, la Société a également réalisé des investissements en immobilisations significatifs en lien avec le déménagement de son siège social.

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2008 a augmenté de 6,1 millions d'euros alors qu'il avait augmenté en 2007 de 23,8 millions d'euros. La progression plus faible du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par la diminution des comptes clients, due à un niveau plus faible d'activité à la clôture de l'exercice 2008.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme se sont élevés à 840,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 626,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Au cours de l'exercice 2008, la trésorerie nette générée par les opérations d'exploitation a diminué de 2,3 millions d'euros à 309,1 millions d'euros contre 311,4 millions d'euros en 2007, ce qui s'explique par un résultat net part du groupe plus élevé qui a été plus que compensé par la moindre progression du besoin en fonds de roulement ainsi que par la réduction des flux sans impact en trésorerie (essentiellement la plus-value comptable provenant de la vente d'une partie de l'ancien siège de la Société et des impôts différés).

La trésorerie affectée aux opérations d'investissement a diminué de 24,0 millions d'euros à 62,8 millions d'euros par rapport aux 86,8 millions d'euros de 2007, reflétant principalement la trésorerie reçue de la vente d'une partie de l'ancien siège de la Société et une diminution du montant des acquisitions, net de la trésorerie acquise, par rapport à 2007. En 2008, la trésorerie affectée aux opérations de financement a augmenté de 71,0 millions d'euros, de 4,2 millions d'euros à 75,2 millions d'euros, reflétant essentiellement les rachats d'actions pour un montant total de 79,0 millions d'euros, l'augmentation de 10,5 millions d'euros des montants reçus au titre de la levée de stock-options et l'augmentation de 2,9 millions d'euros des paiements de dividendes. L'évolution des taux de change a eu une incidence positive de 25,8 millions d'euros sur le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2008 à comparer avec l'effet négatif de 31,9 millions d'euros enregistré par la Société au 31 décembre 2007.

Les investissements et dépenses réalisés par la Société en 2008 ont porté principalement sur des rachats d'actions (pour 79,0 millions d'euros), des investissements en immobilisations liés principalement à l'installation du nouveau siège de la Société (pour 53,6 millions d'euros) et des opérations d'acquisition (pour 29,0 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise), tous trois financés par la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. La Société a utilisé l'intégralité des 200 millions d'euros de sa ligne de crédit souscrite en décembre 2005 pour une durée de cinq ans, qui viendra à échéance fin 2012 compte tenu des deux extensions d'un an exercées par la Société. Voir la Note 19 aux comptes consolidés de la Société. Dans le cadre de cette ligne de crédit, la Société doit respecter certaines clauses visant à limiter les possibilités d'octroi de sûretés sur ses actifs ou ceux de ses principales filiales, de cession de ses actifs ou de ceux de ses principales filiales et de restructuration impliquant la Société. En cas de changement de contrôle de la Société, cette ligne de crédit pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande des créanciers.

Fin 2008, les dettes financières de la Société incluaient l'endettement à long terme pour un montant de 200,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, la trésorerie nette s'établissait à 639,7 millions d'euros et représentait les disponibilités et placements à court terme nets de l'endettement à long terme, contre 423,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

CHAPITRE 11 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Présentation générale

D'importantes ressources sont allouées à la R&D chaque année, pour des investissements de 309,6 millions d'euros en 2008, soit environ 23 % du chiffre d'affaires total. Les équipes de R&D de la Société comptent plus de 3 450 ingénieurs travaillant dans ses laboratoires de recherche en France, aux Etats-Unis et en Inde (y compris les employés de la joint-venture 3D PLM) ainsi qu'au Canada, en Allemagne, en Israël et au Royaume-Uni.

Les activités de R&D de la Société poursuivent un double objectif : enrichir son portefeuille actuel d'applications logicielles et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme.

Ces efforts de recherche et développement de produits couvrent des domaines clés, en particulier l'introduction de nouvelles applications PLM et de Conception mécanique 3D, le renforcement de la plate-forme PLM, le développement de solutions de simulation multi-physiques intégrées et la gestion du cycle de vie de la simulation. Ces investissements en R&D visent également l'élargissement du marché potentiel de la Société grâce à l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux domaines d'application.

La Société a poursuivi ses projets de développement pour offrir le PLM en ligne. En 2008, la Société a lancé sa plate-forme Version 6 (V6), ainsi que des premières applications en ligne V6.

La stratégie V6 démontre la volonté de la Société à mettre les avantages des solutions PLM à la portée de nouveaux marchés et, surtout à de nouvelles communautés et catégories d'utilisateurs. La V6 est la pierre angulaire du déploiement de services PLM entièrement collaboratifs et à la demande.

11.2 Plate-forme V6

L'architecture V6 est l'évolution de la plate-forme V5 SOA (service oriented architecture) développée pour constituer le socle grâce auquel la Société et ses partenaires pourront fournir des services PLM entièrement collaboratifs et à la demande. La Société estime que la création de la plate-forme V6 et de ses applications contribue de façon significative à une meilleure pénétration de ses onze industries cibles ainsi qu'à l'accroissement du nombre potentiel d'utilisateurs de ses solutions pour inclure les collaborateurs et les consommateurs. La stratégie V6 de Dassault Systèmes étend l'actuelle architecture CAA V5 (Component Application Architecture) au moyen de technologies Internet performantes et met la puissance exceptionnelle des applications collaboratives en 3D au service de l'innovation en réseau. L'objectif de la Société est de sécuriser et de s'appuyer sur les investissements de ses clients tout en continuant à délivrer des applications et services hors pair pour accélérer et élargir la transformation que représente le PLM pour les entreprises. Conformément à sa philosophie de développement de produits, la Société collabore étroitement avec des clients de différents secteurs industriels au développement de sa plate-forme V6.

La plate-forme V6 a été conçue pour offrir les avantages suivants aux clients de la Société :

- *Innovation collaborative globale* : La Société estime que l'avenir du PLM repose en partie sur une collaboration élargie et approfondie. Tout le monde, des ingénieurs aux responsables du marketing ou des achats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, peut prendre part à tous les processus industriels et toutes les disciplines d'ingénierie (jusqu'aux plus infimes détails), tout au long de la définition intégrale du produit, afin de regrouper les définitions RFLP (Requirements, Functional, Logical & Physical) du produit.
- *Création et collaboration en ligne* : La V6 est conçue pour permettre la création de produit et la collaboration simultanément et en temps réel, entre différents sites, via une simple connexion Internet. La Société est convaincue que cela représente une avancée majeure pour les entreprises dont les stratégies d'ingénierie et de fabrication sont mises en œuvre à l'échelle internationale.
- *Une plate-forme PLM unique pour gérer la propriété intellectuelle* : La V6 est conçue pour gérer la totalité de la propriété intellectuelle centrée sur les produits, de l'idée à l'utilisation. Sur une unique plate-forme, la V6 prend en charge les applications de modélisation de la propriété intellectuelle couvrant l'ensemble des disciplines d'ingénierie, ainsi que les processus industriels collaboratifs qui couvrent la totalité du cycle de vie des produits :
 - Les applications CATIA/DELMIA/ENOVIA /SIMULIA sont basées de façon native sur cette unique plate-forme SOA ouverte ;

- De plus, la V6 fusionne les différents produits de collaboration ENOVIA, MatrixOne, VPLM et SmarTeam, en une seule et même solution de collaboration ENOVIA ;
- La V6 offre un accès fédéré et homogène à la propriété intellectuelle, que les informations résident dans le système PLM, dans une autre application ou dans une autre source de données.
- *Vivre des expériences comme dans la vie réelle* : La V6 offre une grande facilité d'utilisation grâce à une interface intuitive qui permet à l'utilisateur de vivre une expérience unique. 3D Live donne vie à la propriété intellectuelle en 3D dans toutes les applications : n'importe quel utilisateur peut rechercher et trouver des informations, nouer des relations avec d'autres utilisateurs grâce au langage universel de la 3D, expérimenter le produit et collaborer au sein d'un environnement immersif 3D en ligne.
- *Processus industriels PLM complets* : La V6 unifie les processus d'ingénierie et l'ensemble des processus industriels de l'entreprise, et notamment la gestion des programmes, la gestion de la conformité et l'approvisionnement.
- *Un coût d'opération réduit* : La Société estime que la V6, grâce à la rapidité de mise en œuvre via un serveur et une base de données uniques pour l'ensemble des applications, réduit considérablement le coût d'opération pour les clients et contribue à renforcer l'efficacité de la collaboration. L'architecture SOA permet de faciliter l'intégration avec les systèmes existants.

11.3 Conception mécanique 3D (Mainstream 3D)

Conçue spécifiquement pour Windows, la technologie SolidWorks pour le marché de la conception mécanique en 3D vise à permettre aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement de la conception en 2D à un environnement 3D. Très intuitive, son interface-utilisateur Windows permet aux utilisateurs de mettre en œuvre efficacement le logiciel SolidWorks sans formation préalable. Les applications SolidWorks permettent aux utilisateurs de réaliser leurs travaux de conception dans un environnement 3D, dans le cadre d'un modèle robuste et très détaillé, utilisé pour produire rapidement des dessins et exécuter les tâches de conception en aval. SolidWorks est axé sur trois domaines principaux : la conception, l'analyse et la gestion des données produit.

La Société a récemment mis sur le marché SolidWorks 2009, qui offre des améliorations significatives en termes de performance, continue à se concentrer sur la simplicité d'utilisation et vise à creuser l'écart entre le logiciel SolidWorks et les autres logiciels du marché de la conception mécanique 3D. Parmi les plus de 260 améliorations orientées clients présentes, SolidWorks 2009 inclut SpeedPak, une nouvelle approche permettant la manipulation d'assemblages complexes en réduisant significativement les besoins en ressources mémoire de l'ordinateur et sans altérer les détails graphiques et l'associativité, ainsi que Simulation Advisor qui assiste les utilisateurs dans l'analyse de leurs conceptions pour prévenir les défauts cachés, en les guidant à travers chaque étape de la simulation.

11.4 Propriété intellectuelle

La Société assure la protection de sa technologie via une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets et les secrets industriels. Les logiciels de la Société sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels la Société accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont la Société dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source des produits de la Société bénéficie d'une double protection, d'une part via le secret industriel et, d'autre part, via le droit d'auteur. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels de la Société sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets. Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie de la Société ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

En ce qui concerne les marques, la politique de la Société consiste à déposer à titre de marques les noms de ses grandes lignes de produits dans les pays où elle exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, de marques communautaires et de marques nationales. Lors de l'acquisition d'une nouvelle entité, la Société réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, effectue des dépôts complémentaires afin que la protection des marques acquises soit conforme à la politique de la Société en la matière.

Afin de protéger ses technologies essentielles ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, la Société dépose généralement des brevets dans les zones où se trouvent ses principaux clients et concurrents. Fin 2008, la Société disposait d'un portefeuille de plus de 70 brevets délivrés aux États-Unis et de plus de 250 demandes de brevets en cours d'examen dans le monde.

La Société est également engagée dans une politique active de lutte contre la piraterie, et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

Voir paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques « Violation de la propriété intellectuelle de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et « Protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle de la Société.

CHAPITRE 12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Le 19 février 2009, la Société a annoncé une prise de participation minoritaire dans le capital d'Intercim LLC. Intercim LLC est une société américaine spécialisée dans les logiciels de gestion des systèmes d'exécution et d'optimisation des procédés (MOM – Manufacturing Operation Management) pour les industries de pointe et très réglementées. Cette prise de participation fait suite à un accord en 2008 portant sur la fourniture d'une solution aux industries de l'aéronautique et de la défense, intégrant le logiciel de gestion des opérations de fabrication d'Intercim à la plate-forme V6 de Dassault Systèmes.

GRANDES TENDANCES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTIVITÉ

Pour une explication sur l'incidence des conditions économiques mondiales actuelles sur l'activité et les résultats de la Société, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques liés à « Un environnement économique mondial difficile ».

CHAPITRE 13 – PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Figurent ci-après les objectifs financiers préliminaires de la Société pour 2009 sur une base non-IFRS, tels que communiqués le 11 février 2009, au moment de l'annonce des résultats annuels 2008.

La Société prévoit pour l'heure que l'affaiblissement de la conjoncture macroéconomique qui a commencé à avoir un impact significatif sur les résultats financiers de la Société au cours du quatrième trimestre 2008 continuera à exercer sur elle une influence défavorable au cours de l'exercice 2009. À l'heure actuelle, la visibilité de la Société sur le chiffre d'affaires logiciel et tout particulièrement sur l'activité « nouvelles licences » est nettement inférieure à ce qu'elle a été par le passé en raison de l'incertitude concernant les décisions d'achat des clients durant cette récession économique mondiale.

Les objectifs non-IFRS décrits ci-dessous ne tiennent pas compte des éléments comptables suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance estimés à approximativement 1,4 million d'euros pour 2009, la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options estimée à environ 22 millions d'euros pour 2009 et l'amortissement des actifs incorporels acquis estimé à environ 40 millions d'euros pour 2009. Ces objectifs excluent les autres produits et charges opérationnels, nets, l'impact des attributions éventuelles de stock-options ou d'actions gratuites ainsi que les nouvelles acquisitions éventuelles pouvant être effectuées durant l'exercice 2009.

Les objectifs initiaux de la Société pour 2009 tels qu'ils ont été publiés dans un communiqué de presse le 11 février 2009 figurent ci-après. Ils font l'hypothèse que les conditions économiques et la demande de nouvelles licences des clients observées au quatrième trimestre 2008 resteront inchangées au cours de l'année 2009. Ces objectifs sont donc sujets à révision en fonction de l'évolution des conditions de marché au cours de l'année 2009.

- Objectif de croissance du chiffre d'affaires en données non-IFRS pour 2009 d'environ 1 % à 3 % à taux de change constants (de 1,405 à 1,425 milliard d'euros sur la base des hypothèses de taux de change pour 2009 indiquées ci-après) ;
- Marge opérationnelle 2009 non-IFRS d'environ 25,5 % ; et
- Résultat net dilué par actions 2009 non-IFRS d'environ 2,02 à 2,12 euros.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de la Société. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses actuelles des dirigeants de la Société et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents de ceux présentés dans ces déclarations, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, et notamment des facteurs de risques indiqués au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et en particulier du premier de ces risques « Un environnement économique difficile ».

En préparant ces déclarations prospectives, la Société a également pris comme hypothèse qu'il n'y aurait pas de baisse considérable du niveau général des dépenses des entreprises dans le domaine des technologies de l'information par rapport aux tendances actuelles. La Société a notamment pris comme hypothèse pour 2009 un taux moyen de change EUR/USD de 1,38 USD pour 1,00 euro et un taux moyen de change EUR/JPY de 129 JPY pour 1 euro ; toutefois, les monnaies fluctuent et les résultats de la Société peuvent être sensiblement affectés par la variation des taux de change. Les résultats et performances réels de la Société peuvent eux aussi être substantiellement affectés de façon négative par les difficultés ou les changements défavorables qui pourraient affecter ses partenaires ou ses relations avec ses partenaires, y compris IBM, son partenaire stratégique de longue date, par le développement de nouveaux produits et des évolutions technologiques, par des erreurs ou des défauts en ce qui concerne ses produits, par la croissance des parts de marché de ses concurrents et par la matérialisation des risques liés à l'intégration de toute société nouvellement acquise et aux restructurations internes.

Pour des informations complémentaires concernant les risques pesant sur la Société, voir Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

CHAPITRE 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

En 2008 et à la date du présent document, le Conseil d'administration de DS est composé de 9 membres, nommés pour une durée de 6 ans, dont cinq sont indépendants. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration tiennent compte des recommandations de place en France, et en particulier de celles de l'AFEP et du MEDEF, et ont également tenu compte des exigences du NASDAQ et du Sarbanes-Oxley Act aux Etats-Unis pour 2008. Ces critères s'inspirent de la règle générale selon laquelle un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les administrateurs indépendants de DS sont Messieurs Paul R. Brown, Bernard Dufau, André Kudelski, Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnaud De Meyer.

Il n'y a pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois et sont de nationalité américaine, suisse et belge. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans à la date du présent document. Chaque administrateur doit détenir une action au moins de Dassault Systèmes.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes durant l'exercice écoulé sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2008
Charles Edelstenne Age : 71 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur Général de Dassault Aviation (société cotée) <u>Sociétés françaises</u> – Membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS – Administrateur de Sogitec Industries SA – Administrateur de Carrefour (société cotée) – Gérant des sociétés civiles Arie, Nili, Arie 2 et Nili 2 <u>Sociétés étrangères</u> – Administrateur de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques – <i>Chairman</i> de Dassault Falcon Jet Corporation – <i>President</i> de Dassault International, Inc.	Administrateur de Dassault Réassurance et Thalès Systèmes Aéroportés	7 682 647
Paul R. Brown Age : 58 ans Date de première nomination : 25/09/2000 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur	<i>Dean</i> du College of Business and Economics à Lehigh University, Pennsylvanie	Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.	2

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2008
Bernard Charlès Age : 52 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Directeur général	Filiales étrangères de DS – <i>Director</i> et <i>Chairman</i> de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., de Dassault Systèmes Simulia Corp., de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Dassault Systèmes Corp. – <i>President</i> de Dassault Systèmes Canada Inc.	Administrateur de Business Objects	569 718
Laurent Dassault Age : 55 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur	Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS <u>Sociétés françaises</u> – Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA – Président de Château Dassault SAS et Château La Fleur Mérissac – Administrateur et membre du comité des comptes de Generali France SA – Administrateur de Sogitec Industries SA, Société de Véhicules Electriques SAS, Société financière Louis Potel & Chabot, de Génération Entreprise, – Co-gérant d'Artcurial Développement – Membre du Conseil de surveillance de ARQANA SAS et 21 Central Partners SA – Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS et du Comité consultatif de Sagard Private Equity Partners SAS – Président du Comité de développement du Groupe Artcurial – Associé gérant de LDRP SCI <u>Sociétés étrangères</u> – Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation – <i>Chairman of the Advisory Board</i> de CATALYST INVESTMENTS II L.P. – Administrateur de Power Corporation du Canada, Kudelski SA (société cotée), Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA, Fauchier Partners Management Ltd, Lepercq, de Neufelize and Co. Inc., Terramaris SA	– Gérant de Dassault Investissements – <i>President</i> de Dassault Falcon Jet do Brazil, Midway Aircraft Corp., Dassault Investment Fund Inc., Vina Dassault San Pedro – Administrateur de Fingen SA, Compagnie Nationale à Portefeuille, BSS Investment SA, Chenfeng Machinery, Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro », NAFCO National Aerospace Stener Co., Generali Assicurazioni SpA, Industrial Procurement Services – Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo et du Comité consultatif de Power Private Equity Fund et de Syntek Capital SA	10
Bernard Dufau Age : 67 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur	– Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA (société cotée) – Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc	– Administrateur de Team Partner Group et de Mood Media – Gérant de B. Dufau Conseil	1 000

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

Noms	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2008
André Kudelski Age : 48 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur	Président et administrateur délégué de Kudelski SA (société cotée) Président-Directeur Général de Nagra+ SA <i>Chairman of the Board</i> de Open TV (Etats-Unis) (société cotée) Administrateur de HSBC Private Bank Holding (Suisse), de Nestlé et d'Edipresse Administrateur de la Swiss American Chamber of Commerce	Membre du <i>Advisory Board</i> du Crédit Suisse	10
Thibault de Tersant Age : 51 ans Date de première nomination : 08/04/1993 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières	Filiales françaises de DS Président de Dassault Systèmes Europe SAS et Dassault Systèmes HoldCo SAS Filiales étrangères de DS <i>Director et Chairman</i> de Spatial Corp. Administrateur de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Corp., Dassault Systèmes Israel Ltd, SmarTeam Americas Inc., Dassault Systèmes Simulia Corp. et de Icem Ltd	–	9 815
Jean-Pierre Chahid-Nourai Age : 71 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur	Administrateur de la Fondation Notre-Dame de Garaison	Administrateur de Stanislas SA Administrateur Délégué de Finanval Conseil	1 010
Arnoud De Meyer Age : 54 ans Date de première nomination : 15/04/2005 Date d'échéance du mandat : Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur	Professeur et Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni Administrateur de Option International NV et de Kylian Technology Management Pte. Ltd	Administrateur de Ancorabel, SR&DM, INSEAD (Singapore) et de INSEAD EAC Pte. Ltd	250

(*) La fonction principale exercée apparaît en premier pour les administrateurs dont la fonction principale n'est pas chez Dassault Systèmes.

- Charles Edelstenne a été l'un des fondateurs de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et depuis 2002 il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein de Dassault Aviation, comme indiqué ci-dessus.
- Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions similaires de direction générale depuis 1995, qu'il partageait avec M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et de la stratégie de DS de 1985 à 1988, puis Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995.
- Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez DS en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la Direction Financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).
- Paul R. Brown est titulaire du Certified Public Accountant de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est à l'heure actuelle Directeur (*Dean*) du College of Business and Economics de l'université Lehigh University à Bethlehem, Pennsylvanie. Il était auparavant professeur et directeur du département Comptabilité, Fiscalité et Droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York. Il a été également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a occupé des fonctions à la Yale School of Management, à l'INSEAD et à l'Université internationale du Japon, et a travaillé chez Arthur Andersen & Co. et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il est consultant pour plusieurs entreprises financières.

- Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du Groupe Dassault. Il est Vice-Président du Groupe Industriel Marcel Dassault, Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault et Président de Château Dassault ainsi que de Château La Fleur Mérissac. M. Dassault bénéficie d'une expérience bancaire antérieure de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.
- Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de direction. M. Dufau a ainsi été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001, Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996, Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994 et Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992.
- André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 2002, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. M. Kudelski est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement ; il a ensuite été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, puis directeur de Nagravisio, la division pay-TV du groupe, pour ensuite succéder à son père au poste de président. Il a été nommé en 2007 *Chairman of the Board* de Open TV, société américaine cotée au NASDAQ et contrôlée par le groupe Kudelski.
- Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance de Michelin et directeur financier du groupe Michelin, M. Chahid-Nourai a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. En parallèle à ses activités professionnelles, M. Chahid-Nourai a enseigné la finance à l'Essec, au centre de formation à l'analyse financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente).
- Arnoud De Meyer est Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni). Il est également à l'heure actuelle membre externe du Conseil de direction (*Management Board*) du *Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform* du gouvernement britannique. M. De Meyer est un spécialiste de Gestion de l'Innovation, un sujet sur lequel il a publié un grand nombre d'articles et livres. Auparavant Arnoud De Meyer était Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à Waseda University et Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

Fonctionnement du Conseil et comités

Le fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les principales dispositions de son règlement intérieur sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration reproduit au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ci-après. La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont également décrits dans ce rapport.

Cadres dirigeants

Les cadres dirigeants de la Société en 2008 ont été :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing
Etienne Droit	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Communautés
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM
Joel Lemke*	Directeur Général d'ENOVIA, jusqu'au 24 octobre 2008
Michel Tellier*	Directeur Général d'ENOVIA, à compter du 24 octobre 2008
Jeff Ray*	Directeur Général de SolidWorks et Directeur Professional Channel
Muriel Pénicaud	Directeur Général Adjoint, en charge de l'Organisation et des Ressources Humaines, jusqu'en mars 2008
Laurence Dors	Directeur Général Adjoint, en charge du Développement Global, à compter du 1 ^{er} avril 2008

* cadre dirigeant basé aux Etats-Unis

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

- Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.
- Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing depuis janvier 2007. Après avoir rejoint Dassault Systèmes en 2001 en qualité de Directeur Recherche et Développement, M. Daloz a été nommé, en 2003, Directeur de la Stratégie et du Développement. Auparavant, M. Daloz a travaillé pendant cinq ans, au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Credit Suisse First Boston Technology Group.
- Étienne Droit est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM depuis 2007. M. Droit est entré chez Dassault Systèmes en 1985 en tant que membre de l'équipe de développement CATIA ; il a ensuite occupé différents postes de direction dans le domaine de la stratégie et du développement des applications de 1987 à 1995, et a été nommé en particulier directeur des Applications CATIA en 1991. En 1995, il a pris la responsabilité des ventes et services aux grands comptes, responsabilité élargie aux ventes et à la distribution de manière générale en 1997. Dans le contexte global de la prise en charge directe par DS de la distribution de ses produits, M. Droit a la responsabilité des ventes PLM de Dassault Systèmes effectuées à travers un réseau de partenaires (réseau « PLM Value Selling »).
- Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Communautés depuis 2009. M. Forestier est entré chez DS en 1981 en qualité d'ingénieur responsable du développement du modèleur géométrique CATIA. Il a par la suite assumé des responsabilités dans le domaine du marketing et de l'assistance technique jusqu'en 1995, puis la direction des ventes et du marketing sur le continent américain jusqu'en 2001. Il a ensuite été Directeur mondial ventes et marketing pour les PME jusqu'en 2002, Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006 et Directeur Général Adjoint en charge du Développement de l'Ecosystème jusqu'en 2008.
- Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM, depuis 2007. A ce titre, il a la responsabilité des ventes PLM de DS auprès des grands comptes ainsi que des solutions et du service. M. Latchague est entré chez Dassault Systèmes en 1987 en prenant la responsabilité de l'infrastructure des logiciels CATIA. Il a ensuite évolué dans différentes fonctions de direction dans le domaine de la recherche et développement, et plus particulièrement dans celui du développement et du support des solutions PLM de DS. Avant de débiter sa carrière chez DS, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) à la Régie nationale des usines Renault.
- Joel Lemke était jusqu'en octobre 2008 Directeur général des activités regroupées sous la marque ENOVIA, depuis sa création en 1998. Il a également eu la responsabilité des ventes PLM sur le continent américain de 2003 à 2006. Avant de rejoindre Dassault Systèmes, M. Lemke exerçait les fonctions de Directeur des Solutions de la Division Industrielle au sein d'IBM. Au cours des 19 années qu'il a passées chez IBM, M. Lemke a exercé des responsabilités dans les domaines suivants : stratégie, développement produits, services, marketing, ventes de matériels et de logiciels. M. Lemke a choisi de quitter le Groupe DS pour devenir le Président Directeur Général d'une société qu'il a créée, Novaquest, un distributeur (ou Value Added Reseller) de Dassault Systèmes.
- Michel Tellier est Directeur Général d'ENOVIA depuis octobre 2008 et est aujourd'hui responsable de l'ensemble du pilotage de cette marque à travers le monde. Il a rejoint Dassault Systèmes en 1997 en tant que Directeur des solutions VPM. Depuis lors, il a assumé différentes responsabilités au sein du groupe y compris le développement d'ENOVIA et le développement de l'organisation des Services et Consulting sur l'ensemble du continent américain. En 2008, M. Tellier a pris la responsabilité mondiale de l'organisation des solutions BT. Auparavant, M. Tellier a travaillé chez Bombardier Aéropatiale à Dorval (Canada) où en tant que directeur d'ingénierie il était responsable de la transformation interne vers un processus de conception d'avion numérique 3D. M. Tellier est diplômé de l'Université Dalhousie à Halifax au Canada en ingénierie mécanique.
- Jeff Ray a été nommé en juillet 2007 Directeur général de SolidWorks en remplacement de John McEleney et depuis début 2008, également Directeur du Professional Channel. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations (*Chief Operating Officer*), poste qu'il occupait depuis. Il a commencé sa carrière chez IBM où il a exercé plusieurs fonctions de direction pendant 17 ans. Il a ensuite occupé des fonctions de direction dans deux autres sociétés américaines dans le domaine des logiciels : il a ainsi été vice-président *Global Solutions* chez Compuware Corp. et vice-président *Worldwide field operations* chez Progress Software Corp. Jeff Ray est diplômé de l'Université de Texas A&M.
- Laurence Dors est Directeur Général Adjoint. Elle est notamment en charge du Développement Global depuis le 1^{er} avril 2008. Avant de rejoindre DS, Mme Dors a exercé des fonctions internationales dans diverses entreprises et administrations. Elle était Secrétaire Général du groupe EADS depuis 2003 et d'EADS International de 2000 à 2003, Secrétaire Général de la Direction des Affaires internationales du groupe Lagardère puis de la Direction Internationale d'Aéropatiale-Matra de 1998 à 2000. Auparavant, Mme Dors a été Conseiller Technique pour les affaires économiques internationales auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie, et a occupé divers postes de direction dans le domaine international au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre l'un des administrateurs de la Société et l'un des cadres dirigeants.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des 5 dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou dirigeant n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de la direction générale en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres.

À la date du dépôt de ce document, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel.

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de prêts ou garanties accordés ou constitués en faveur des administrateurs ou des cadres dirigeants et il n'existe pas d'actifs utilisés par la Société qui appartiennent directement ou indirectement aux administrateurs, aux cadres dirigeants ou à des membres de leur famille.

Bernard Charlès et Charles Edelstenne ont accepté les restrictions de cession de leur participation dans le capital de Dassault Systèmes SA, décrites à la fin du paragraphe 15.1 « Engagements de conservation des titres ».

CHAPITRE 15 – RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration de DS pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ledit rapport étant reproduit au paragraphe 16.1 du présent Document de référence.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF »), précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 (Voir également le paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants »).

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre des exercices 2007 et 2008, ainsi que la valorisation des actions gratuites et des options de souscription d'action attribuées durant ces exercices.

	Exercice 2007	Exercice 2008
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	833 000 €	870 500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	–	–
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	–	–
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	1 679 727 €	1 786 227 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4) ⁽¹⁾	740 500 €	545 000 €
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) ⁽²⁾	6 387 000 €	5 712 000 €

(1) Soit une valeur unitaire des options attribuées de 14,81 € en 2007 et de 10,90 € en 2008, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

(2) Soit une valeur unitaire des actions attribuées gratuitement de 42,58 € en 2007 et 38,08 € en 2008, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

La rémunération brute globale versée en 2008 par la Société à la direction générale, composée des treize cadres dirigeants indiqués ci-dessus au paragraphe 14.1 du présent Document de référence, s'est élevée à 7 159 908 euros, y inclus intéressement et participation, et à l'exception des plus-values réalisées sur la revente d'actions DS obtenues par exercice d'options ou par attribution gratuite d'actions.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux sont indiquées ci-dessous conformément aux recommandations du Code AFEF-MEDEF et de l'AMF. Est également indiquée la rémunération de l'administrateur qui exerce les fonctions de Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

	← Exercice 2007 →		← Exercice 2008 →	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2007	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2008
Charles Edelstenne				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	836 000 €	836 000 €
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	33 000 €	32 000 €	34 500 €	33 000 €
Avantages en nature				
Total	833 000 €	832 000 €	870 500 €	863 000 €
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	850 000 €	850 000 €	900 000 €	900 000 €
Rémunération variable ⁽¹⁾	850 000 €	800 000 € ⁽²⁾	855 000 € ⁽⁵⁾	850 000 € ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle				47 575 € ⁽⁶⁾
Jetons de présence	18 000 €	18 000 €	19 500 €	18 000 €
Avantages en nature ⁽⁴⁾	11 727 €	11 727 €	11 727 €	11 727 €
Total	1 729 727 €	1 679 727 €	1 786 227 €	1 827 302 €
Thibault de Tersant, administrateur				
Rémunération fixe	273 000 €	273 000 €	301 000 €	301 000 €
Rémunération variable ⁽¹⁾	137 000 €	146 000 € ⁽²⁾	149 000 € ⁽⁵⁾	137 000 € ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	18 000 €	18 000 €	19 500 €	18 000 €
Avantages en nature ⁽⁴⁾	7 173 €	7 173 €	7 173 €	7 173 €
Total	435 173 €	444 173 €	476 673 €	463 173 €

(1) Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du dirigeant mandataire social sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

(2) Part variable due au titre de l'exercice 2006. Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont aussi reçu en 2007, 31 540 euros en intéressement et participation.

(3) Part variable due au titre de l'exercice 2007. Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont aussi reçu en 2008, 30 217 euros en intéressement et participation.

(4) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation personnelle d'un véhicule mis à disposition par la Société.

(5) Part variable due au titre de l'exercice 2008 et versée en 2009.

(6) Somme versée en paiement du solde des congés payés suite à la suspension du contrat de travail de Bernard Charlès.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que les jetons de présence indiqués dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant.

	Jetons versés en 2007 au titre de l'exercice 2006	Jetons versés en 2008 au titre de l'exercice 2007
Paul Brown	22 500 €	26 000 €
Jean-Pierre Chahid-Nourai	24 500 €	26 000 €
Laurent Dassault	18 000 €	18 000 €
Bernard Dufau	30 500 €	32 000 €
André Kudelski	26 500 €	28 000 €
Arnoud De Meyer	20 000 €	22 000 €
Charles Edelstenne	32 000 €	33 000 €
Bernard Charlès	18 000 €	18 000 €
Thibault de Tersant	18 000 €	18 000 €
TOTAL	210 000 €	221 000 €

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA ressort à 225 500 euros, dont 154 000 euros au titre de leurs fonctions et 71 500 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.

La répartition des jetons entre administrateurs pour 2008 est basée sur les principes suivants : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur président du Comité d'audit ; 1 000 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 000 euros par membre du Comité d'audit au titre de sa participation à une réunion de ce comité ; 1 000 euros par membre du Comité des rémunérations ou du Comité scientifique (seulement pour les membres administrateurs indépendants) pour chaque participation à une réunion de ces comités ; et 500 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités.

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée générale du 9 juin 2009 de modifier l'enveloppe annuelle des jetons de présence, l'enveloppe fixée par l'Assemblée générale du 14 juin 2006 à 250 000 euros restant valable pour l'exercice 2009 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne	2008-01 25/09/2008	Option de souscription		néant		
Total						
Bernard Charlès	2008-01 25/09/2008	Option de souscription	545 000 €	50 000	38,15 €	A compter du 25/09/2009
Total			545 000 €	50 000		

La valorisation unitaire retenue est de 10,90 euros par option de souscription selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

Les Options 08-01 attribuées à chaque bénéficiaire par le Conseil d'administration du 25 septembre 2008 pourront être exercées, en tout ou partie, par tiers à chaque date anniversaire de la date d'attribution des options, jusqu'à la troisième date anniversaire de la date d'attribution des options.

Le droit d'exercice des Options 08-01 cesse d'exister à la date de cessation du mandat social sauf dans certains cas tels que départ ou mise à la retraite, départ pour cause d'invalidité, affectation au sein d'une autre société du Groupe.

Les options attribuées aux mandataires sociaux font l'objet d'une information au paragraphe 17.2 du présent Document de référence.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2008	Prix d'exercice
Charles Edelstenne		néant	
Total			
Bernard Charlès	N° 1998-2 du 09/11/98*	852 050	29,58 €
Total		852 050	29,58 €

* Ce plan a expiré le 8 novembre 2008.

Dans le cadre de ces exercices d'options, seules les actions nécessaires au financement de l'exercice des options ont été vendues. Voir aussi paragraphe 15.2 « Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS ».

Tableau 6 : Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice 2008	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Charles Edelstenne		néant			
Total					
Bernard Charlès	25/09/2008	150 000	5 712 000 €	25/09/2010	25/09/2012
Total		150 000	5 712 000 €		

La valorisation retenue s'élève à 38,08 euros par action gratuite attribuée selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

Aucune société du Groupe autre que Dassault Systèmes SA n'a attribué d'actions gratuites aux mandataires sociaux.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de DS le 6 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 25 septembre 2008 d'attribuer gratuitement 150 000 actions Dassault Systèmes au Directeur général de la Société, Bernard Charlès, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations. Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration ont estimé que l'attribution gratuite d'actions permettait d'associer de manière complémentaire le Directeur général de DS au développement et à la performance du Groupe.

Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées et à condition que le Directeur général occupe à cette date les mêmes fonctions que ses fonctions actuelles. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement pendant une période de deux ans et il ne pourra ni vendre ni transférer ses actions durant cette période.

Le Directeur général est soumis à un engagement de conservation de ses actions acquises à la suite d'une attribution gratuite à hauteur de 15 % dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Tableau 7 : Actions gratuites devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2008

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condition d'acquisition
Charles Edelstenne		néant	
Total			
Bernard Charlès		néant	
Total			

Aucune action gratuite n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2008. Les 300 000 actions acquises par Bernard Charlès en 2008 à la suite d'attributions gratuites antérieures sont en effet soumises à un délai de conservation de 2 ans à l'expiration duquel Bernard Charlès a pris un engagement de conservation complémentaire jusqu'à la cessation de ses fonctions à hauteur de 15 % (voir paragraphe ci-dessous « Engagements de conservation des titres »). 150 000 actions devraient être acquises également en juin 2009 et soumises aux mêmes engagements de conservation.

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de DS en juin 2007 aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1 % du capital est toujours en vigueur en 2009, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu des attributions effectuées en juin 2007 et en septembre 2008, le Conseil pourrait encore attribuer gratuitement 867 503 actions.

Tableau 8 : Suivi des recommandations AFEP MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles Edelstenne Président du Conseil d'Administration Début de mandat (1 ^{ère} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011		X		X		X		X
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat : 08/04/1993 (1 ^{ère} nomination) Fin de mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	X (contrat suspendu)			X	X			X

Le contrat de travail de Monsieur Bernard Charlès a été suspendu en 2008 (voir paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »).

Monsieur Bernard Charlès a droit à des indemnités en cas de révocation de son mandat de Directeur Général, dans les conditions indiquées ci-après.

En 2003, le Conseil d'administration de la Société avait décidé d'indemnités de départ à verser à Bernard Charlès en cas de révocation de son mandat de Directeur général. Conformément aux dispositions légales résultant de la loi dite loi TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2008 a déterminé les conditions du versement le cas échéant de cette indemnité. En outre, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de la Société du 27 mars 2009 a précisé que la décision de verser une indemnité s'appliquerait en cas de « départ contraint » de la Société et que le versement d'indemnités devait être soumis à quelques conditions complémentaires.

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date de révocation, auquel serait appliqué le rapport entre les rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la date de révocation et les rémunérations variables cibles fixées chaque année par le Conseil.

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint non lié à un changement de contrôle ou de stratégie sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonction à l'intérieur du groupe, ou encore, s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. L'indemnité ne sera pas non plus due en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action de la Société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de Directeur général.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux ci-dessus, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé d'autre rémunération ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

Engagements de conservation des titres

Conformément à la loi, le Conseil d'administration de DS a décidé en 2007 et en 2008, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité des rémunérations, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées gratuitement. Ainsi, ces deux dirigeants sont tenus de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'ils souscriraient ou acquerraient en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à leur bénéfice en 2007 et en 2008, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives.

15.2 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants de DS ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier. Les informations relatives à ces opérations, parfois résumées, figurent dans le tableau ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2008.

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
26/02/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	36,90 €	369 000 €
27/02/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	38,36 \$	767 200 \$
		Cession	53,47 \$	1 069 400 \$
10/03/2008 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Acquisition	35,93 €	218 005,51 €

15 Rémunération et avantages

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
02/05/2008 Euronext Paris		Souscription	29,58 €	295 800 €
		Cession	39,78 €	397 800 €
07/05/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	230 000 €
		Cession	40,00 €	400 000 €
15/05/2008 Euronext Paris	Dominique Florack	Acquisition	29,58 €	1 508 875,80 €
		Cession	40,00 €	2 040 400,00 €
15/05/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	2 981 959,80 €
		Cession	40,00 €	3 000 000,00 €
16/05/2008 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	29,58 €	709 624 €
		Cession	40,00 €	959 600 €
16/05/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	462 631,20 €
		Cession	40,00 €	465 480,00 €
27/05/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	230 000 €
		Cession	40,64 €	121 920 €
		Cession	39,60 €	396 000 €
28/05/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	460 000 €
		Cession	40,96 €	819 200 €
28/05/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	4 175 217,00 €
		Cession	40,96 €	4 292 812,80 €
29/05/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	4 497 727,74 €
		Cession	42,60 €	4 589 724,00 €
29/05/2008 Euronext Paris	Dominique Florack	Souscription	29,58 €	547 230 €
		Cession	42,60 €	788 100 €
05/08/2008 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	29,58 €	103 530 €
		Cession	41,00 €	143 500 €
06/08/2008 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription	23,00 €	690 000 €
		Cession	42,00 €	1 260 000 €
06/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	1 479 000 €
		Cession	42,00 €	1 488 060 €
06/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	38,36 \$	287 700 \$
		Cession	63,53 \$	476 511 \$
07/08/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	460 000 €
		Cession	42,54 €	850 738 €
07/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	46,55 \$	465 500 \$
		Souscription	38,35 \$	95 900 \$
		Cession	63,07 \$	630 700 \$
		Cession	63,42 \$	158 545 \$
08/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	46,55 \$	465 500 \$
		Cession	64,35 \$	643 500 \$
08/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	39 933 €
		Cession	42,50 €	40 375 €
11/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	699 567 €
		Cession	42,50 €	703 800 €
11/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	46,55 \$	931 000 \$
		Cession	65,63 \$	656 300 \$
		Cession	65,92 \$	659 200 \$
12/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	32,11 \$	433 485 \$
		Cession	64,07 \$	864 945 \$

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
13/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	32,11 \$	208 715 \$
		Souscription	41,92 \$	716 832 \$
		Souscription	51,06 \$	837 384 \$
		Cession	62,40 \$	1 154 400 \$
		Cession	63,22 \$	1 359 230 \$
14/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	41,92 \$	180 256 \$
		Cession	63,92 \$	274 856 \$
15/08/2008 Euronext Paris	Bruno Latchague	Souscription	23,00 €	1 610 000 €
		Cession	42,50 €	2 975 000 €
15/08/2008 Nasdaq	Joel Lemke	Souscription	41,92 \$	150 912 \$
		Souscription	51,06 \$	183 816 \$
		Cession	62,47 \$	224 892 \$
		Cession	62,55 \$	225 180 \$
15/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	344 133,72 €
		Cession	42,70 €	346 254,30 €
25/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	510 846,60 €
		Cession	41,00 €	513 976,00 €
26/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	228 623,82 €
		Cession	41,00 €	230 010,00 €
26/08/2008 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	29,58 €	1 729 394,70 €
		Cession	41,00 €	2 397 065,00 €
28/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	739 500 €
		Cession	41,50 €	744 012 €
28/08/2008 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription	29,58 €	1 731 465,30 €
		Cession	41,00 €	2 399 935,00 €
29/08/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	781 562,76 €
		Cession	41,50 €	786 300,50 €
03/11/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	4 486 043,64 €
		Cession	32,50 €	4 513 188,22 €
04/11/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	2 680 184,64 €
		Cession	35,03 €	321 454,55 €
		Cession	32,50 €	1 028 787,50 €
		Cession	33,83 €	599 316,34 €
		Cession	33,13 €	746 945,16 €
05/11/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	261 930,90 €
		Cession	33,65 €	263 517,08 €
06/11/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	283 790,52 €
		Cession	32,00 €	14 656,00 €
		Cession	32,06 €	110 593,55 €
		Cession	32,07 €	160 375,00 €
07/11/2008 Euronext Paris	Bernard Charlès	Souscription	29,58 €	550 986,66 €
		Cession	32,13 €	556 574,13 €
10/11/2008 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription	23,00 €	230 000 €
		Cession	33,00 €	330 000 €

CHAPITRE 16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de Dassault Systèmes (« DS ») et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par DS et ses filiales (la « Société » ou le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence de DS pour 2008.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 27 novembre 2008. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport, qui a ensuite été revu par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de DS lors de sa réunion du 27 mars 2009.

Il convient tout d'abord de noter que DS est une société française cotée sur Euronext Paris – Compartiment A à Paris depuis 1996. Jusqu'en octobre 2008, DS était également cotée au Nasdaq aux Etats-Unis ; la Société a en effet décidé le retrait volontaire de la cote du Nasdaq de ses American Depository Shares (ADS), retrait qui est devenu effectif le 16 octobre 2008, son désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) étant devenu effectif le 15 janvier 2009. En conséquence, DS a veillé, au cours de l'année 2008, à respecter les règles du droit boursier et relatives au gouvernement d'entreprise qui lui étaient applicables sur chacune de ces deux places de cotation.

En matière de gouvernement d'entreprise, DS suit les recommandations françaises, et en particulier les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de Décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). Les dispositions de ce Code (« Code AFEP-MEDEF ») que DS n'applique pas font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Dans la mesure où DS était cotée aux Etats-Unis jusqu'à la fin 2008, la Société a continué de suivre le référentiel COSO (« Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission ») pour élaborer, mettre en œuvre et décrire son système de contrôle interne, et s'est également inspiré du cadre de référence proposé par l'AMF en 2007.

L'année 2008 a été marquée par un maintien des pratiques de gouvernement d'entreprise dans le prolongement des efforts antérieurs et en accord avec les nouvelles règles et recommandations applicables.

1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

a. Composition du Conseil d'administration

En 2008, le Conseil d'administration de DS était composé de 9 membres : Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Thibault de Tersant, Laurent Dassault, Bernard Dufau, André Kudelski, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnoud De Meyer. Plus de la moitié des membres du Conseil sont des administrateurs indépendants, au sens des critères d'indépendance précisés en France par le Code AFEP-MEDEF. Les cinq administrateurs indépendants sont Messieurs Dufau, Kudelski, Brown, Chahid-Nouraï et De Meyer. L'indépendance des administrateurs fait l'objet chaque année d'une revue lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice passé.

Les administrateurs de DS sont nommés pour une durée de 6 ans, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Afin de respecter les recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 9 juin 2009 de modifier cette durée en la ramenant à 4 ans dans les statuts pour les nouveaux mandats et les mandats à renouveler, les mandats en cours restant d'une durée inchangée de 6 ans. L'échelonnement des renouvellements des mandats sera organisé lors des prochaines échéances de mandats.

L'ensemble des informations relatives à la composition du Conseil d'administration est fourni au Chapitre 14 du Document de référence pour 2008 de DS « Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale ».

b. Fonctionnement du Conseil d'administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie de la Société (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition),
- les comptes et le budget (arrêté des comptes sociaux et consolidés 2007, des comptes consolidés du premier semestre 2008, des comptes prévisionnels 2008, revue des résultats trimestriels),
- la rémunération des mandataires sociaux,
- le contrôle interne (revue de l'évaluation du système de contrôle interne),
- la mise en conformité de DS avec les nouvelles règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière et de gouvernement d'entreprise.

Ce Conseil s'est réuni à 6 reprises en 2008 avec un taux de présence des administrateurs de 85 %.

Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général sont dissociées. Le Président du Conseil de DS, Monsieur Charles Edelstenne, organise et dirige ses travaux, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur général, Monsieur Bernard Charlès, est investi, vis-à-vis des tiers, et de par la loi, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées ci-dessous. Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Des comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit dès 1996, puis en 2005 un Comité des rémunérations et de sélection et un Comité scientifique.

En 2005, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des comités, ainsi que les missions dévolues aux différents comités. En 2009, ce règlement intérieur a été révisé par le Conseil d'administration, afin de tenir compte d'une part, des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et, d'autre part, du fait que la Société n'est plus soumise à la réglementation américaine sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

Ce règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens de participation à ces réunions, les règles relatives à l'information permanente des membres du Conseil, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie de DS telle que présentée au Conseil, et les principes de limitations des pouvoirs du Directeur général et de revue annuelle de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil devra faire un point chaque année sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées devront être réalisées tous les 3 ans. En 2008, le fonctionnement du Conseil a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'une de ses réunions et les pistes d'amélioration de son fonctionnement qui avaient été définies antérieurement ont été poursuivies.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives aux délits d'initiés établies par DS qui leur recommandent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres DS quand ils ont connaissance d'une information privilégiée et en tout état de cause à moins d'avoir reçu un avis préalable du Comité Initiés de DS.

Enfin, le règlement intérieur indique que les administrateurs extérieurs à l'entreprise (c'est-à-dire ni dirigeants mandataires sociaux, ni salariés) doivent se réunir au moins une fois par an hors la présence des administrateurs internes afin de faire un point général sur le fonctionnement de DS et de son Conseil d'administration.

c. Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de DS est composé de quatre administrateurs indépendants : Bernard Dufau, Président du Comité, André Kudelski, Paul Brown, et Jean-Pierre Chahid-Nourai. Les deux premiers ont été ou sont dirigeants d'entreprises, le troisième est professeur d'université en comptabilité, et le quatrième a occupé des postes à responsabilité dans le domaine financier.

En 2008, ce Comité s'est réuni physiquement à trois reprises. Le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe, le directeur de la consolidation, le directeur de l'audit interne, le directeur juridique ainsi que les commissaires aux comptes ont

assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestriels et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'audit ont participé à des conférences téléphoniques à quatre reprises avec le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe et le directeur de la consolidation. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques au cours de l'année a été de 93 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des règles américaines issues du Sarbanes-Oxley Act qui étaient jusqu'à la fin de l'année 2008 applicables à la Société. La Charte du Comité d'audit a été révisée par le Conseil d'administration de DS du 27 mars 2009 pour tenir compte du retrait du Nasdaq de la Société, de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne sur le contrôle légal des comptes et des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le comité d'audit agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Sa mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations ou de fournir ses conseils au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit approuve le plan annuel des missions d'audit interne. Le directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

En 2008, en dehors des activités du Comité liées à ses missions traditionnelles, ledit Comité a été informé des progrès dans l'évaluation des procédures de contrôle interne conformément aux règles françaises et aux règles américaines alors applicables, et a été consulté sur le sujet du retrait de la cote du Nasdaq. Une session de travail a été consacrée à la revue des principaux risques pouvant affecter l'entreprise.

d. Comité des rémunérations et de sélection

Depuis sa création en 2005, ce Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants, au nombre de deux : Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski. Les attributions et modalités de fonctionnement du Comité sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration, et ne font pas l'objet d'un règlement séparé.

Ses principaux objectifs sont de :

- (i) proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux,
- (ii) proposer les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de la rémunération de ces mandataires sociaux et contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable,
- (iii) apprécier le montant des jetons de présence et le mode de répartition de ces jetons entre les administrateurs,
- (iv) examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux du Groupe,
- (v) revoir l'indépendance des administrateurs indépendants identifiés comme tels,
- (vi) débattre de la politique d'attribution de stock-options, ou de mise en place d'autres formes d'intéressement basé sur les actions de la Société, et faire des propositions à ce sujet,
- (vii) effectuer toute proposition au Conseil d'administration concernant la nomination ou le renouvellement d'administrateurs,
- (viii) proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance des postes de Président du Conseil ou de Directeur général.

En 2008, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé le caractère indépendant des membres du Conseil de DS identifiés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, l'attribution gratuite d'actions au Directeur général et l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Il a également examiné la structure de rémunération 2008 des cadres dirigeants non mandataires sociaux et revu le processus général d'attribution de stock-options.

Ce Comité s'est prononcé sur la part variable de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2007 et a proposé au Conseil un montant de rémunération, en partie fixe et en partie variable, au titre de l'exercice 2008 pour le Directeur général ainsi qu'un montant de

rémunération pour le Président du Conseil d'administration. En 2009, il est prévu que le Comité des rémunérations et de sélection se réunisse au minimum deux fois.

e. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de DS pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La politique de rémunération de DS est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce afin de favoriser le succès de la Société en matière de réalisation de ses objectifs, notamment commerciaux et financiers. C'est ainsi que dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court-terme et long-terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun récompensée.

- Rémunération fixe et variable

En ligne avec ces critères, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable – sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est fixe uniquement. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent les objectifs managériaux spécifiques de chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du Conseil d'administration et, depuis début 2008, du Directeur général, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de la société Dassault Systèmes, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. La majeure partie des salariés des filiales directes françaises de Dassault Systèmes SA bénéficie également d'accords d'intéressement ou de participation.

Pour le Directeur général, la part variable peut représenter jusqu'à 100 % du fixe en fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette part variable dépend de la performance de la Société jugée à l'aune de la mise en œuvre des orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration. Le Conseil évalue la mise en œuvre effective des objectifs stratégiques chaque année et détermine en conséquence la partie variable à verser au titre de l'exercice passé, en tenant compte des recommandations formulées par le Comité des rémunérations sur le sujet. En 2008, le Conseil d'administration a ainsi décidé, au vu de la réalisation des objectifs déterminés, de verser la totalité de la part variable de la rémunération au titre de l'exercice 2007 correspondant à 100 % de la part fixe. Le Directeur général bénéficie également d'avantages en nature comme indiqué au Chapitre 15 du Document de référence de DS pour 2008, qui contient par ailleurs toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur général au titre de 2008, versée en 2009, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2009 à 855 000 euros, après examen des critères d'attribution fixés en 2008.

Lors de sa réunion du 27 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé de ne pas procéder à la révision des rémunérations fixes et variables du Président du Conseil et du Directeur général pour 2009, qui restent au même niveau que 2008 jusqu'à nouvelle décision du Conseil, afin de respecter la politique générale de l'entreprise de ne pas réviser les rémunérations de ses cadres dirigeants et employés pour l'instant. Ces rémunérations pourront faire l'objet d'une révision ultérieurement en 2009. Toute nouvelle décision du Conseil relative aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux donnera lieu à une communication appropriée conformément aux règles de gouvernement d'entreprise, au moment où elle aura lieu. L'ensemble des informations relatives à la rémunération 2008 des dirigeants mandataires sociaux est fourni au Chapitre 15 du Document de référence de DS pour 2008.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général percevront en outre des jetons de présence, comme les années passées, le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs étant au maximum de 250 000 euros.

- Indemnités en cas de départ contraint du Directeur général

Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les cas dans lesquels une indemnité pourrait être due au Directeur général de la Société ont été revus et modifiés par le Conseil d'administration lors sa réunion du 27 mars 2009. Cette révision a donné lieu à une communication conformément aux dispositions du Code de commerce.

Ainsi, une indemnité de départ, d'un montant équivalent au maximum à deux ans de rémunération, ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie, dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les 12 mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint non lié à un changement de contrôle ou de stratégie, si ce départ n'est pas non plus lié à de mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de la Société et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe DS.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où Monsieur Charlès quitterait à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe DS ou aurait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Les conditions de performance auxquelles est soumis le versement de cette indemnité et le mode de calcul du montant dû sont inchangés par rapport à ce qui a été décidé par le Conseil sur le sujet en mars 2008 et sont décrits dans le Document de référence de DS pour 2008 au Chapitre 15.

Il convient de noter que le Code AFEP-MEDEF recommande que le dirigeant devenant mandataire social mette fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société de son groupe. Toutefois, cette recommandation s'applique lors de nouveaux mandats ou de renouvellements de mandats, sur appréciation du Conseil d'administration. En conséquence, le Conseil d'administration de DS a considéré qu'il devra se prononcer sur ce sujet lors de l'éventuel renouvellement du mandat du Directeur général en fonction, en 2011.

- Actions gratuites et options de souscription

Les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme sous forme de stock options Dassault Systèmes, notamment pour encourager la création de valeur dans l'intérêt des actionnaires. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attribution de stock options, et l'allocation faite à chacun dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Il convient de noter que le Directeur général de DS s'est vu attribuer des options de souscription et des actions gratuites en 2008. Le Conseil à cette occasion, sur recommandations du Comité des rémunérations, a décidé d'imposer un engagement de conservation des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions à hauteur de 15 %, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions. Toutefois, ces attributions ont eu lieu avant la publication du Code AFEP-MEDEF. Les modalités et conditions d'attribution des options et des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux seront examinées ultérieurement par le Conseil, lorsque des prochaines attributions seront éventuellement décidées, au regard du Code AFEP/MEDEF et après avis du Comité des rémunérations. De la même façon, les parts maximales représentées par ces options et actions dans les rémunérations globales des dirigeants et dans les autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires seront décidées lors de prochaines attributions.

f. Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de deux administrateurs, Bernard Charlès et Arnoud De Meyer, et d'un cadre dirigeant, Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement, et se réunit au moins une fois par an. Ses membres ont été nommés lors de sa création. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les avancées technologiques du Groupe DS et formule des recommandations sur ces sujets. Les employés de DS disposant de l'expertise appropriée dans le domaine de la recherche et développement ou sur les questions abordées par le Comité sont en règle générale conviés à ces réunions.

Le Comité scientifique s'est réuni 3 fois en 2008 avec un taux de présence de 67 %. Il a été discuté des nouvelles possibilités offertes par la version 6 des logiciels de DS, présentée comme le « PLM 2.0 », qui a fait l'objet d'une annonce en tout début d'année 2008. Le Comité a également débattu de la stratégie 3DVIA et des possibilités de développement des activités de DS dans ce domaine. Enfin, lors de sa dernière réunion, le Comité a abordé le sujet de l'usine numérique, en étudiant de quelle manière les logiciels de DS pouvaient avoir un impact simultané sur différents niveaux du processus de fabrication. Il est prévu que le Comité scientifique se réunisse au moins deux fois en 2009.

g. Pouvoirs du Directeur général

Conformément à la loi, la gestion courante de DS est de la compétence du Directeur général. Mais les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de DS et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions réglementées sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration a compétence quant à (i) la convocation des assemblées générales d'actionnaires, (ii) l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du rapport annuel de gestion, (iii) l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, (iv) l'autorisation préalable des conventions réglementées, (v) la cooptation d'administrateurs, (vi) la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général et (vii) la fixation de leur rémunération respective, (viii) la création des Comités et la nomination de leurs membres ainsi que (ix) la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Ainsi, la réalisation d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie de la Société présentée au Conseil d'administration requiert une approbation préalable du Conseil. Une telle approbation est également requise en cas d'acquisition ou de cession d'entités ou de participations, d'investissement de croissance organique, d'opération de restructuration interne et de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dans l'hypothèse où ces opérations portent sur un montant excédant certains seuils qui sont déterminés en début d'année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice précédent et qui sont valables jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes annuels.

Le Conseil, lors de sa réunion du 27 mars 2009, a autorisé le Directeur général, pour une durée d'un an, jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2009, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de DS dans la limite d'un montant global de 100 millions d'euros.

Il convient de noter que le Directeur général de DS est assisté dans sa mission d'exécution de la stratégie et de gestion courante par les directeurs généraux adjoints basés au siège de la Société en France, qui sont cités dans le Document de référence de DS, qui se réunissent de manière hebdomadaire en Comité exécutif.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dassault Systèmes a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui repose pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), ainsi que sur les recommandations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne formulées par l'AMF.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur la maison mère Dassault Systèmes SA, ainsi que sur les filiales intégrées dans ses comptes consolidés.

a. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la Société, tant au sein de la société mère qu'au sein des filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles,
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières,
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes de la Société,
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image de la Société,
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

b. Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'audit, dont la mission a été décrite précédemment.

La Direction Générale de la Société a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés en 1997,

Celui-ci est chargé de fixer et communiquer aux employés et administrateurs, les dates des périodes pendant lesquelles il leur est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions DS, et ce afin de prévenir les délits d'initié. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres DS effectuées par les membres de la direction de la Société. Il convient de noter que la Société applique les règles édictées par l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés.

- un service d'audit interne en 2003 rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières et au Comité d'audit,

Ce service a pour mission d'évaluer la pertinence du contrôle interne de DS, d'alerter la direction et le Comité d'audit sur des déficiences ou des risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2008, le service d'audit interne a également eu la responsabilité de l'évaluation pour le compte de la direction des mécanismes de contrôle interne liés au reporting financier.

- un Comité d'éthique en mai 2004 pour assurer la mise en œuvre du code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe, et pour offrir une possibilité de recours à tous les employés qui constateraient des manquements à ce code en matière de comptabilité, de contrôle interne des comptes et d'audit.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société dans son domaine de compétences, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité exécutif de la Société ainsi que sur une limitation de pouvoirs de chacun des directeurs de filiales.

Par ailleurs, les directeurs généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés de la Société, des comptes sociaux et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de la Société dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires de la Société, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

c. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par la Société s'appuient sur la méthodologie COSO, ainsi que sur les recommandations du cadre de référence préconisé par l'AMF, et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- d'environnement de contrôle : les différentes entités de la Société ont mis en place depuis plusieurs années des codes ou règles veillant à promouvoir l'éthique des affaires. Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune à la Société, un code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») pour l'ensemble des salariés de la Société a été rédigé et communiqué en 2004 et mis à jour régulièrement depuis. Ce code est disponible sur le site intranet de DS et il est demandé à chaque nouvel employé d'en prendre connaissance.
- d'analyse des risques : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le Chapitre 4 du Document de référence de DS « Facteurs de risques » pour 2008. Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par la Société pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible. Le suivi des mesures permettant de limiter les principaux risques pouvant impacter la société fait l'objet d'une revue régulière et de sessions de travail avec le comité d'audit.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales, les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle sont suivis par la Direction juridique du groupe, les risques en matière Ethique sont suivis par le Comité d'Ethique et le « Compliance officer » du groupe. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction de la trésorerie du Groupe et par la Direction financière.

- d'activités de protection et de contrôle :

- 1) La protection de la propriété intellectuelle de la Société est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose la Société avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

La Société a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques de la Société sont enregistrées dans de nombreux pays.

- 2) La protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications de la Société, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques.
- 3) La publication des rapports annuels fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre la Direction financière, la Direction juridique et le service des relations investisseurs.
- 4) Les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie) sont formalisées et mises à jour tant par la maison mère que dans les principales filiales du Groupe.

- 5) Les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés.
- 6) Des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité.
- 7) Des plans d'actions correctives sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.

- de communication :

La Société a mis en place des processus de revue et d'analyse régulières des performances de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration) et des forums bi-annuels de communication portant entre autre sur les processus de contrôle interne.

Par ailleurs, la Société harmonise actuellement les systèmes de gestion et de comptabilité de ses principales filiales en déployant une solution ERP (Enterprise Resource Planning) intégrée.

- de pilotage :

Le département d'audit interne a réalisé en 2008 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations audités.

d. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, la Société s'est attachée à :

- Mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la Direction financière de la Société, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédents.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (revenus et coûts) par rapport à ses objectifs budgétaires et au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM (Product Lifecycle Management) et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, des états financiers consolidés complets. La procédure de consolidation, telle que définie par la Société, repose sur :

- 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à DS et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
- 2) l'utilisation d'outils de reporting et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe ;
- 3) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées ;
- 4) la revue approfondie par la Direction financière de la Société des comptes trimestriels des filiales et de la société mère ;
- 5) l'analyse détaillée par le département comptable Groupe de toutes les transactions de vente de logiciels ou de service impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.

- Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité préalables aux Conseils d'administration.

- Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

e. Evaluation du contrôle interne

La Société n'est plus soumise aux exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du Nasdaq en octobre 2008.

Auparavant, et en vertu des articles 302 et 404 de la loi Sarbanes-Oxley alors applicables, le Directeur général et le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières étaient tenus de se prononcer sur l'efficacité, d'une part, des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« *Disclosure Controls and Procedures* ») et, d'autre part, du contrôle interne financier (« *Internal Control over Financial Reporting* »). Sur les deux sujets, il avait été conclu à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne pour l'exercice 2007.

En 2008, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés, la direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et permettent l'élaboration de plans d'action et d'audit spécifiques.

3. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

a. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 26 à 34 des statuts. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dans les conditions précisées à l'article 28 des statuts de Dassault Systèmes.

b. Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 sont indiquées aux Chapitres 10 « Trésorerie et capitaux », 18 « Principaux actionnaires », 21 « Informations complémentaires » et au paragraphe 15.1 « Rémunérations des mandataires sociaux » du Document de référence de DS pour 2008, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration. Ce Document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

Charles Edelstenne
Président du Conseil d'administration

16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Dassault Systèmes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Montserrat

CHAPITRE 17 – SALARIÉS

17.1 Rapport social

Ce rapport comprend notamment le nombre de salariés à la fin de l'exercice 2008, ainsi que leur répartition par site et par type d'activité.

a) Effectif total du Groupe

Les effectifs du Groupe s'élevèrent, au 31 décembre 2008, à 7 875 contre 7 459 au 31 décembre 2007, soit une progression de 5,6 % résultant non seulement de la croissance interne du Groupe mais aussi d'opérations de croissance externe. L'effectif total du Groupe pour les 3 derniers exercices est le suivant :

Au 31 décembre	effectif total
2008	7 875
2007	7 459
2006	6 840

Les données du présent paragraphe a) relatives à l'effectif du Groupe concernent les employés de la société Dassault Systèmes SA et de ses filiales ainsi que les prestataires extérieurs indépendants, ressources intervenant dans le Groupe pour une prestation définie et pour une période délimitée dans le temps (au nombre de 1 115 au 31 décembre 2008), et sont calculées en « Plein Temps Equivalent ». En outre, au 31 décembre 2008, 961 personnes étaient employées de 3D PLM Software Solutions Ltd, une joint venture de développement basée en Inde (pour une description plus détaillée des relations avec 3D PLM, voir Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »).

La répartition de l'effectif par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2008	% du total	2007	% du total	2006	% du total
R&D et maintenance	3 468	44,04 %	3 349	44,90 %	3 164	46,26 %
Ventes, marketing et services	3 773	47,91 %	3 536	47,41 %	3 166	46,29 %
Administration et autres	634	8,05 %	574	7,70 %	510	7,46 %
Total	7 875	100 %	7 459	100 %	6 840	100 %
Europe	3 509	44,56 %	3 515	47,12 %	3 280	47,95 %
Amériques	2 665	33,84 %	2 541	34,07 %	2 304	33,68 %
Asie Pacifique	1 701	21,60 %	1 403	18,81 %	1 256	18,36 %
Total	7 875	100 %	7 459	100 %	6 840	100 %

b) Effectif en France

Au 31 décembre 2008, l'effectif en France s'élève à 2 439 salariés, dont 1 850 dans la société Dassault Systèmes SA. Cet effectif total se répartit de la façon suivante :

- 2 335 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée (CDI), dont 1 765 chez Dassault Systèmes SA ;
- 42 collaborateurs sous contrat à durée déterminée (CDD), dont 31 chez Dassault Systèmes SA ;
- 62 collaborateurs sous contrat d'apprentissage, dont 54 chez Dassault Systèmes SA.

Au 31 décembre 2008, l'effectif en France est constitué à 22,3 % de femmes (544 personnes) et à 77,7 % d'hommes (1 895 personnes).

Les données du présent paragraphe b) concernent la société Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises, Athys, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, à l'exclusion de ses filiales indirectes, des succursales de ses filiales étrangères, et des prestataires extérieurs indépendants.

Nombre total d'embauches dont CDD et CDI

Type de contrats	Recrutements en 2008		Total
	Dassault Systèmes SA	Filiales directes en France	
CDI	307*	62	369
CDD	42	10	52
Contrats en alternance	39	6	45
Total	388	78	466

* dont 23 CDD transformés en CDI

Éventuelles difficultés de recrutement

En 2008, DS a été confronté à un marché du travail tendu et à une forte concurrence. Pour faire face à cette situation, l'équipe recrutement de DS s'est structurée et organisée et a notamment pris les mesures suivantes : actions de partenariat long terme auprès des écoles et universités, renforcement du programme de cooptation pour développer les réseaux et optimisation du processus de recrutement pour effectuer des propositions d'embauches rapides et ciblées aux meilleurs candidats.

Ces mesures ont permis de réaliser une bonne année en termes de recrutement, tant au niveau qualitatif qu'en volume. Au-delà des recrutements permanents ou temporaires, DS poursuit sa politique d'investissement et de présence auprès des étudiants.

La répartition des recrutements en 2008 s'établit comme suit : 64 % R&D, 12 % en Vente & Marketing, 24 % Communication/Finance/Ressources Humaines.

Nombre de licenciements et motifs

En 2008, DS en France, hors filiales indirectes, a rompu 23 contrats de travail, dont 14 au sein de la société Dassault Systèmes SA. Les licenciements reposent tous sur un motif personnel.

Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement

La société Dassault Systèmes SA n'a été concernée par aucune de ces mesures en 2008. Par ailleurs, aucune autre société française du Groupe en France n'a mis en place de tels plans.

c) Temps de travail au sein de la société Dassault Systèmes SA**Organisation du temps de travail, durée pour les salariés à temps plein**

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, la durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours est de 216 jours par période annuelle de référence. La durée moyenne du travail des salariés cadres à temps plein en forfait horaire est de 37,80 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail (JRTT). Pour les salariés non cadres, la durée hebdomadaire moyenne est de 35 heures compte tenu des JRTT.

Durée pour les salariés à temps partiel

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, le temps de travail moyen des salariés à temps partiel (représentant 3,89 % du personnel de Dassault Systèmes SA) est de 77,37 %. 53 collaborateurs travaillent sous un régime de forfait jours en temps incomplet et 19 collaborateurs travaillent en forfait horaire à temps partiel.

Heures supplémentaires

L'organisation du temps de travail des salariés au forfait horaire au sein de la société Dassault Systèmes SA a fait l'objet d'un système d'horaires variables, ne prévoyant pas le recours aux heures supplémentaires.

Taux et motifs d'absentéisme

Le détail des jours d'absence dans la société Dassault Systèmes SA au titre de l'année 2008, répartis par motif, est le suivant : maladie (3 962 jours), maternité (1 884 jours), congé paternité (341 jours), accident de travail et de trajet (180 jours). Le taux d'absentéisme 2008 au sein de Dassault Systèmes SA, tous motifs confondus, hors congés payés, est de 5,5 %. Le nombre de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc.) au sein de Dassault Systèmes SA est de 6 611 jours.

d) Rémunérations au sein de la société Dassault Systèmes SA

Évolution des rémunérations

La masse salariale annuelle brute de la société Dassault Systèmes SA a progressé de 9,08 % en volume, pour 2008, par rapport à l'année précédente.

Plan d'épargne salariale

La société Dassault Systèmes SA s'est dotée, depuis 1993, d'un plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'investir dans la souscription de parts et de fractions de parts de Fonds Communs de Placements, à l'exclusion de tout investissement exclusif dans des actions de Dassault Systèmes SA.

Application des dispositions des Titres I et II du Livre III du nouveau Code du travail (intéressement & participation) par la société Dassault Systèmes SA

Le montant global de l'intéressement dégagé au titre de l'exercice 2007 versé en 2008 est de 8 195 662 euros. Le montant global de la dotation au titre de la participation sur l'année 2007 versé en 2008 est de 9 720 962 euros.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soumis à l'approbation des actionnaires le 9 juin 2009, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 8 140 149 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 6 604 314 euros.

Le Conseil d'administration de DS SA a décidé en mars 2009 de verser un supplément de participation aux salariés d'un montant de 2 598 572 euros, portant ainsi le montant global de la participation relative à l'exercice 2008 à 9 202 886 euros.

Au titre de l'exercice 2008, l'intéressement dégagé et la dotation de la réserve spéciale de participation représentent respectivement l'équivalent de 7,9 % et l'équivalent de 8,9 % de la masse salariale annuelle brute 2008. Dans la mesure où il existe un plafonnement des bases de répartition, les taux bruts réellement versés aux salariés non plafonnés représentent, pour l'intéressement, 8,4 % et, pour la participation, 9,7 % de leur salaire brut annuel.

Charges sociales

Le montant global des charges sociales de la société Dassault Systèmes SA pour 2008 s'élève à 53 986 160 euros.

Égalité professionnelle hommes/femmes

En 2008, les écarts entre les rémunérations moyennes de base des femmes par rapport à celle des hommes ont été les suivants :

Position

Non cadres (7,19 % des effectifs)	+2,99 %
Cadres « coefficientés » (2,81 % des effectifs)	+1,80 %
Cadres et ingénieurs « positionnés » (90 % des effectifs)	-6,38 %

Un Accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle au sein de la société Dassault Systèmes SA a été signé le 7 novembre 2007, par la CFE-CGC, la CFDT et FO.

e) Relations professionnelles de la société Dassault Systèmes SA

En 2008, il y a eu 18 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel, et 34 réunions de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la société Dassault Systèmes SA.

Celle-ci a conclu des accords relatifs :

- à la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), signé le 17 avril 2008, par la CFE-CGC et la CFDT ;
- à l'anticipation et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (accord de groupe GPEC), signé le 18 mars 2008 par la CFE-CGC, la CFDT, FO et la CFTC (pour DDS) ;
- au déblocage exceptionnel de la participation, signé le 8 mars 2008 par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO ;
- au projet d'externalisation de la branche DSF, signé le 23 juin 2008 par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO ;
- à la mise en place du régime collectif obligatoire de garantie de remboursement des frais de santé des collaborateurs non cadres, signé le 21 novembre 2008 par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO ;

- aux moyens des Institutions Représentatives du Personnel : locaux du Comité d'Entreprise de Dassault Systèmes sur le site DS Campus, signé le 10 avril 2008 par la CFE-CGC et la CFDT ;
- à l'intéressement 2008-2009-2010, signé le 26 juin 2008 par les CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO ;
- à l'avenant n° 1 à l'accord PERCO du 4 juillet 2007, signé le 30 juin 2008 par la CFE-CGC et la CFDT ;
- au protocole d'accord préélectoral (Renouvellement des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel), signé le 9 septembre 2008 par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et FO.

f) Hygiène et sécurité de la société Dassault Systèmes SA

La société Dassault Systèmes SA dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2008.

En 2008, la société Dassault Systèmes SA a modifié son document unique d'évaluation des risques, pour l'adapter notamment à son nouveau campus à Vélizy et tenir compte des risques psychosociaux, les risques posturaux et musculo-squelettiques ainsi que les risques liés au wifi.

g) Formation

DS encourage l'épanouissement des collaborateurs au travers du savoir, du leadership et de la créativité. Il stimule l'apprentissage permanent et l'innovation par la collaboration dans le Groupe via des stages de formation et des opportunités d'apprentissage multiples au sein de son écosystème.

Chaque collaborateur est amené à construire son projet de formation avec son management lors des entretiens individuels d'objectifs et de développement, et ce en relation avec les transformations stratégiques de son organisation.

En 2008, les axes prioritaires de la formation au sein de la société Dassault Systèmes SA ont été la continuité du déploiement du plan management spécifique au Groupe, l'accompagnement des transformations liées à la V6 et à Internet pour les collaborateurs de R&D, et l'accompagnement de nos organisations de ventes et de services dans le monde.

h) Œuvres sociales

La société Dassault Systèmes SA subventionne le Comité d'entreprise à hauteur de 5,20 % de la masse salariale brute de l'année en cours pour les activités sociales et culturelles. Cette dotation est reconnue comme étant l'une des plus importantes sur le marché. En 2008, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 5 241 472 euros destinés à ces activités.

i) « Code de Conduite des Affaires », Diversité et Insertion

L'éthique professionnelle de DS est formalisée au sein de procédures relevant de la Gouvernance d'entreprise en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires. Ce code est l'expression formelle de l'engagement de DS de faire en sorte que la gestion de l'entreprise soit conduite en accord avec les standards éthiques les plus élevés. Il encadre le comportement et l'interaction des collaborateurs de DS aussi bien en interne qu'en externe. Celui-ci traite des interactions au sein du Groupe et de son écosystème, de la protection de ses actifs, notamment de la propriété intellectuelle de DS, de celle de ses clients et partenaires, ainsi que de la possible survenance de conflits d'intérêts.

Au cours de l'année 2008, DS a aussi mis en place et diffusé sur son site Internet les Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour formaliser son engagement en tant qu'entreprise citoyenne. Pour l'élaboration de ces principes, DS s'est basé sur la reconnaissance et le respect de lois nationales applicables et plus particulièrement, de standards fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes et Droit Fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, les Directives de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

Le Groupe s'engage en faveur de la diversité et œuvre en faveur du brassage des cultures et des compétences. Ses collaborateurs peuvent ainsi continuer à acquérir des connaissances et compétences, tout en développant l'efficacité économique et la compétitivité du Groupe.

L'accord sur l'insertion et l'emploi des personnes handicapées a été renouvelé en 2007 pour 3 ans et signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO. Cet accord témoigne de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire de l'embauche, de la formation et du maintien dans l'emploi des

handicapés un axe important de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Les actions menées depuis 2007 pour la mise en œuvre de l'accord sont organisées autour des 3 axes suivants :

- actions de formation : au cours de l'année 2008, DS a accueilli dans ses locaux 7 stagiaires handicapés dont 3 issus du lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson. DS a également poursuivi le partenariat avec le Centre de Rééducation Professionnelle Jacques Arnaud et participé à la formation de 33 demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le cadre de la formation à distance « Assistant 3D ».
- actions visant à favoriser le recrutement des travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi : DS compte aujourd'hui 19 collaborateurs en situation d'handicap. Quatre d'entre eux ont bénéficié d'actions en faveur du maintien dans l'emploi (synthèse vocale, télé-agrandisseur, aménagement du temps de travail).

DS a également poursuivi en 2008 son adhésion à l'association Tremplin (réseau de recrutement), sa participation au site « Hanploi.com », son partenariat avec l'association « Handmanagement » et avec la Conférence des Grandes Ecoles en accueillant les futurs managers de demain issus de l'ISEP, INSA, Centrale Lyon et l'école des Mines de Nantes pour les sensibiliser au handicap.

- actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées au sein de l'entreprise : DS a mis en place des journées de sensibilisation et de formation à la langue des signes française ainsi que des formations spécifiques pour les chargés de recrutement, responsables ressources humaines et managers.

La politique volontariste de DS sur l'insertion des travailleurs handicapés a permis de multiplier par 3 le nombre de collaborateurs chez DS en situation de handicap depuis 2003.

j) Main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le montant des versements effectués par le Groupe à des entreprises extérieures dans le cadre du recours à du personnel intérimaire s'est élevé à 503 283 euros en 2008.

En 2008, le Groupe a dépensé 11,8 millions d'euros en faisant appel à la sous-traitance extérieure. Le Groupe est attentif à n'établir de relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et relatives notamment à la liberté syndicale et la protection du droit syndical, l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'absence de discrimination (emploi et profession) et à l'élimination du travail des enfants.

k) Impact territorial des activités sur l'emploi régional et sur le développement régional

La croissance des effectifs du Groupe bénéficie au développement local et régional. DS travaille en étroite collaboration avec des établissements éducatifs et des partenaires industriels pour promouvoir l'innovation. Le Groupe est aussi présent dans les lycées et les établissements d'éducation supérieure, avec un objectif triple : développer l'intérêt pour des carrières scientifiques, préparer les étudiants à la vie professionnelle et générer des emplois localement.

A cette fin, en France, Dassault Systèmes SA et le Ministère de l'Education collaborent pour promouvoir les études scientifiques et technologiques via deux programmes, le programme « Course en Cours » et le programme « Mobi3 ». Le premier programme constitue un partenariat avec l'Université de Versailles/IUT de Mantes la Jolie et Renault et réunit plus de 600 étudiants qui utilisent CATIA pour créer des mini-formules 1. Le second, un partenariat public-privé multi-entreprises (Nokia, SFR, IBM, DLA Piper, DS et l'association de l'Institut de mécénat social), permet à des élèves de zones défavorisées de découvrir les technologies et métiers liés au cycle de vie du téléphone portable en utilisant 3DVIA Shape.

A l'international, DS est également engagé dans le développement des compétences locales.

l) Relations avec l'environnement social

DS s'investit dans les actions communautaires, en mettant ses innovations technologiques au service des communautés locales et en développant des actions dans le domaine éducatif.

Établissements d'enseignement

Pour DS, le partage de l'innovation technologique – au travers de partenariats – est un moyen de construire une société basée sur la connaissance. DS crée des opportunités d'apprentissage et de formation au travers de l'utilisation de ses solutions, dans des établissements éducatifs très divers.

DS collabore ainsi avec des écoles primaires, des lycées, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de DS comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site Internet dédié, la mise à disposition de ressources éducatives, la délivrance de certifications par des partenaires, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de 1 300 000 étudiants se familiarisent avec les technologies 3D et PLM de DS.

DS est membre des plus importantes organisations internationales d'ingénieurs, ce qui lui permet de contribuer à la formation des ingénieurs de demain. Ainsi, DS est membre fondateur et membre du Conseil d'administration de la Fédération Internationale des Sociétés d'Education d'Ingénieurs. Enfin, les centres de compétences PLM en Inde, Chine, Brésil et Mexique, dans lesquels DS travaille en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, des universités locales, permettent le développement de compétences dans le domaine de la haute technologie.

Tissu associatif

DS entend créer des ponts entre l'entreprise et la communauté associative par le biais de collaborations ou de sponsoring. Par exemple, en 2008 :

- DS a poursuivi son adhésion à plusieurs associations françaises, telle que l'IMS (Institut de mécénat social) ou encore l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociale de l'entreprise) ainsi qu'à l'association européenne « Corporate Social Responsibility (CSR) Europe » ;
- la société Dassault Systemes Simulia Corp. aux Etats-Unis sponsorise le program First Lego League pour promouvoir les sciences et la technologie parmi les élèves de 9-14 ans ;
- la société Dassault Systemes Delmia Corp. aux Etat-Unis collabore avec plusieurs associations locales en faisant des dons en nature d'une part, et, d'autre part, via un programme de récupération, remise en état et vente des vieux ordinateurs dont les revenus sont utilisés pour des projets communautaires ;
- la société Dassault Systemes Israël Ltd elle aussi a continué sa collaboration avec plusieurs associations comme l'association « PUSH » qui organise du soutien scolaire pour les jeunes des zones défavorisées ;
- la société Dassault Systemes SolidWorks Corp. aux Etats-Unis a participé pour la sixième fois au « PanMassachussets Challenge », évènement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche, the Dana Farber Cancer Institute. Au total, c'est plus de 2 millions de dollars qui ont été levés par les collaborateurs de SolidWorks ;
- pour soutenir l'aide humanitaire après le tremblement de terre intervenu en 2008 en Chine, DS a versé une somme de 145 572 dollars américains à la Croix Rouge, montant auquel les collaborateurs de DS ont contribué personnellement à hauteur de 72 786 dollars américains.

Relations avec les utilisateurs des produits DS

DS organise des rencontres annuelles avec ses clients et partenaires logiciels afin de leur présenter ses nouveaux produits, de comprendre leurs besoins et d'échanger sur les meilleures pratiques industrielles. En 2008, ces rencontres ont eu lieu sur les 3 continents :

- en Europe : Developer Conference, European CATIA Forum, Russia PLM Forum, DELMIA User Conference, Spanish PLM Forum and CATIA PLM Days en Hongrie, Roumanie et Slovaquie, ainsi que l'ENOVIA Customer Conference ;
- en Amérique : SIMULIA Customer Conference, North America DELMIA User Conference, SolidWorks World, des Innovation & Collaboration forum en Argentine, au Brésil et au Mexique, ainsi que l'ENOVIA Customer Conference ;
- en Asie-Pacifique : India PLM Summit, Korea PLM Executive Summit, Japan CATIA Forum, Taiwan PLM Forum, et DELMIA Asia Pacific User Conference, ainsi que l'ENOVIA Customer Conference.

m) Filiales

Les filiales étrangères de DS prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales dans la mesure où elles partagent et promeuvent l'innovation technologique, au travers de partenariats éducatifs et communautaires.

La croissance des effectifs de DS a un impact positif sur le développement des régions où sont implantées ses filiales. Que celles-ci appartiennent au Groupe depuis plusieurs années ou qu'elles aient été récemment acquises, la croissance de leurs effectifs s'effectue très majoritairement par recrutement local (notamment via une étroite collaboration avec les écoles, lycées et universités locales).

DS tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L. 2323-68 et suivants du nouveau Code du travail.

17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants

17.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2008, seize plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, étant précisé que trois plans ont expiré au cours de l'exercice 2008. Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options, en respectant le prix d'exercice minimum prescrit légalement, c'est-à-dire 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution.

L'Assemblée générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois et à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 20 % du capital de Dassault Systèmes.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation le 25 septembre 2008 pour émettre 1 436 600 options de souscription d'actions au profit de 502 bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2008.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan d'option	1998-1	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12
Conseil d'administration	28/01/1998	09/11/1998	09/11/1998	15/09/1999	15/09/1999	29/03/2001	29/03/2001	29/06/2001	05/10/2001	05/10/2001
Assemblée générale	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998
Options attribuées	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650
– aux mandataires sociaux	0	1 039 050	0	1 841 750	0	1 672 250	0	0	655 000	0
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	706 000	838 000	126 000	844 000	103 500	736 000	176 600	116 403	424 100	101 000
N ^{bre} maximum d'actions	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650
N ^{bre} de bénéficiaires	26	1 018	296	556	290	531	513	44	400	434
Prix d'exercice (en euros)	26,37	29,58	29,58	37,00	37,00	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00
Dates d'exercice	Du 28/01/98 Au 27/01/08	Du 09/11/00 Au 08/11/08	Du 09/11/98 Au 08/11/08	Du 15/09/01 Au 14/09/09	Du 15/09/99 Au 14/09/09	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11
Options exercées en 2008	300	1 391 819	46 413	23 999	45 685	0	53 650	15 915	23 718	25 809
Options annulées en 2008	0	19 303	2 025	3 625	750	38 130	3 950	0	951	1
Options en circulation au 31/12/08	0	0	0	3 068 587	53 038	2 781 360	177 080	42 715	1 252 112	57 406
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/09	0	0	0	0	575	0	0	0	0	0
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/09	0	0	0	1 000	525	2 500	3 600	0	1 400	100
Options en circulation au 28/02/09	0	0	0	3 067 587	51 938	2 778 860	173 480	42 715	1 250 712	57 306
Options exercées au 28/02/09	722 300	2 392 897	308 087	160 348	216 510	0	269 040	87 077	98 339	213 432
Options exerçables au 28/02/09	0	0	0	3 067 587	51 938	2 778 860	173 480	42 715	1 250 712	57 306

Plan d'option	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2005-01	2005-02	2006-01	2006-02	2008-01	Total
Conseil d'administration	28/05/2002	28/05/2002	20/01/2003	20/01/2003	29/03/2005	29/03/2005	09/10/2006	06/06/2007	25/09/2008	
Assemblée générale	28/05/2002	28/08/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	08/06/2005	08/06/2005	22/05/2008	
Options attribuées	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	23 594 493
– aux mandataires sociaux	651 433	0	1 500 000	0	80 000	0	150 000	150 000	150 000	7 889 483
– aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux	454 000	139 000	1 060 000	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	440 000	7 809 603
N ^{bre} maximum d'actions	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	23 594 493
N ^{bre} de bénéficiaires	378	401	803	533	264	88	447	462	502	7 986
Prix d'exercice d'une option	45,50	45,50	23,00	23,00	39,50	39,50	47,00	47,50	38,15	
Dates d'exercice	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	
Options exercées en 2008	0	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	0	0	0	1 919 759
Options annulées en 2008	33 857	1 900	1 100	1 800	70 300	0	115 200	80 800	20 800	394 492
Options en circulation au 31 décembre 2008	1 283 992	107 179	2 524 567	116 635	853 850	110 150	1 256 800	1 234 400	1 415 800	16 335 671
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/09	0	0	2 020	1 230	0	0	0	0	0	3 825
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/09	6 200	500	0	0	18 550	7 450	22 700	14 800	6 000	85 325
Options en circulation au 28/02/09	1 277 792	106 679	2 522 547	115 405	835 300	102 700	1 234 100	1 219 600	1 409 800	16 246 521
Options exercées au 28/02/09	440	200 395	784 178	511 495	8 500	94 450	0	0	0	1 599 458
Options exerçables au 28/02/09	1 277 792	106 679	2 522 547	115 405	835 300	102 700	0	0	0	12 383 021

Au 31 décembre 2008, les mandataires sociaux détenant des options étaient Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant. Ils détenaient respectivement, 1 360 710, 4 147 723 et 1 285 452 options de souscription d'actions.

Les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux font également l'objet d'une information au paragraphe 15.1 ci-dessus.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société est décrite au paragraphe 15.1 et sous le Chapitre 18 du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous indique de manière globale, (i) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des options de souscription consenties aux dix salariés du Groupe ayant reçu le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2008 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes, et (ii) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2008 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2008

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n° 1998-2	Plan n° 1998-4	Plan n° 1998-11	Plan n° 2002-03	Plan n° 2008-01
Options consenties durant l'exercice par DS SA aux dix salariés de DS SA dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	440 000	38,15 €					440 000
Options détenues sur DS SA, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de DS SA dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	374 500	27,16 €	170 500	14 600	19 400	170 000	

17.2.2 Options de souscription d'actions SolidWorks

La filiale SolidWorks de Dassault Systèmes a mis en place en 1998 un plan d'options de souscription d'actions SolidWorks au bénéfice des salariés de SolidWorks et de ses filiales. Dans le cadre de ce plan, 6 787 365 options ont été attribuées dont 2 800 000 options de souscription aux cadres dirigeants de la Société. Au 31 décembre 2008 et à l'exception de 20 000 options donnant droit à 0,08 % du capital social de Dassault Systèmes SolidWorks Corp. et détenues par un salarié qui n'est pas cadre dirigeant de DS, il n'existe plus d'options en circulation dans le cadre de ce plan.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Sans objet.

CHAPITRE 18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat de la Société

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionnariat de la Société au cours des trois derniers exercices. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote ⁽⁴⁾
Au 31 décembre 2008				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	43,65 %	69 189 040	48,56 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 682 647	6,46 %	15 340 769	10,77 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	251 807	0,21 %	–	–
Auto-détention	1 300 000	1,09 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	581 816	0,49 %	586 776	0,41 %
Public	57 158 722	48,09 %	57 355 275	40,26 %
Total	118 862 326	100 %	142 471 860⁽⁴⁾	100 %
Au 31 décembre 2007				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 787 334	44,04 %	63 317 846	46,34 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 122	6,51 %	15 316 129	11,21 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	255 204	0,22 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	112 037	0,09 %	118 497	0,09 %
Public	57 791 856	49,14 %	57 893 906	42,36 %
Total	117 604 553	100 %	136 646 378⁽⁴⁾	100 %
Au 31 décembre 2006				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 460 436	44,45 %	57 490 948	44,46 % ⁽⁴⁾
Charles Edelstenne ⁽¹⁾	7 658 122	6,61 %	15 316 129	11,84 %
SW Securities LLC ⁽²⁾	261 578	0,23 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽³⁾	18 762	0,02 %	24 462	0,02 %
Public	56 371 392	48,69 %	56 485 144	43,68 %
Total	115 770 290	100 %	129 316 683	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) SW Securities LLC étant une société du Groupe DS, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(3) À l'exclusion de M. Edelstenne. Les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés dans le présent document.

(4) Voir explication dans le paragraphe suivant le tableau.

Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de DS est différent du chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre publié mensuellement par DS est un nombre de droits de vote bruts, tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Ce nombre sert de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires. Le nombre total de droits de vote dans le tableau ci-dessus est un nombre de droits de vote nets (ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote), ou droits de vote exerçables en Assemblée générale, répondant à un besoin de cohérence dans la présentation.

Il s'ensuit que le Groupe Industriel Marcel Dassault a déclaré à l'AMF un pourcentage de droits de vote bruts de 48,04 % au 31 décembre 2008, 46,25 % au 31 décembre 2007 et 44,37 % au 31 décembre 2006.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2008, à 144 023 667 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 142 471 860) et, au 28 février 2009, à 144 033 029 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 142 481 222). Ce nombre total de droits de vote est publié chaque mois par la Société conformément à la réglementation et sert d'indicateur aux investisseurs pour le calcul de la variation de leur participation pour les besoins des déclarations de franchissement de seuil.

Les sociétés de gestion Orbis Investment Management Limited et Orbis Asset Management Limited (« Orbis ») ont informé DS qu'elles ont franchi en 2007 à la hausse le seuil de 2,5 % dans le capital de DS, et en mars 2008, le seuil de 2,5 % en droits de vote, au travers des fonds d'investissement qu'elles ont indiqué gérer.

À la connaissance de Dassault Systèmes compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2008.

La Caisse des Dépôts et Consignations, qui avait franchi à la hausse le seuil de 2,5 % en capital et en droits de vote en 2006, a informé DS qu'elle a franchi à la baisse le seuil de 2,5 % des droits de vote en 2007 et le seuil de 2,5 % du capital en août 2008, conformément aux statuts de DS.

Malgré son retrait volontaire de la cote du Nasdaq en octobre 2008, DS a maintenu son programme ADR (American Depositary Receipts) aux Etats-Unis, les ADS (American Depositary Shares) n'étant désormais plus cotés mais s'échangeant hors marché. Au 27 février 2009, il y avait 2 047 983 ADS en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 73. La société américaine DTC (Depositary Trust Company), qui est l'un des détenteurs d'ADR en nominatif, détient par ailleurs des ADS pour le compte de 2 575 autres détenteurs.

En janvier 2009, DS a commandé une étude sur la composition de son actionariat auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels, y inclus la Caisse des Dépôts et Consignations et Orbis telles que mentionnées ci-dessus, détenant plus de 2 000 actions seraient au nombre de 274 environ et détiendraient près de 44 % du capital social de DS au 31 décembre 2008. Il résulte également de cette étude que, à fin 2008, la proportion des actions détenues par ceux de ces investisseurs institutionnels dont la gestion des fonds est située aux Etats-Unis, le cas échéant sous forme d'ADS, serait approximativement de 5,2 % du capital.

DS détient à la date du présent Document de référence un nombre de 300 000 actions en auto-détention, rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2008, ce qui représente environ 0,25 % du dernier capital social constaté au 27 mars 2009, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2008, 61 228 620 actions Dassault Systèmes (soit environ 51,51 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 85 090 411 droits de vote (soit environ 59,72 % des droits de vote totaux).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un PEE est de 23 003 actions au 31 décembre 2008, soit environ 0,02 % du nombre total d'actions à cette date.

18.2 Droits de vote

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents des autres actionnaires et bénéficient de droits de vote double dans les mêmes conditions que les autres actionnaires.

18.3 Actionnaires principaux

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD ») est l'actionnaire principal de DS avec, au 31 décembre 2008, 43,65 % du capital et 48,04 % des droits de vote bruts, comme indiqué dans la déclaration faite par GIMD à l'AMF en date du 4 février 2009. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD. Aucun autre actionnaire ne détient de participation en capital ou en droits de vote équivalente ou supérieure dans le capital de DS. Le quorum requis pour la tenue d'une Assemblée générale ordinaire de DS est du cinquième des actions ayant droit de vote, les décisions étant prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Dans la mesure où GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et droits de vote de DS, et compte tenu de la réglementation applicable, il ne peut pas augmenter sa participation en capital ou en droits de vote de plus de 2 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions DS.

GIMD n'est pas membre du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Deux administrateurs de DS, Laurent Dassault et Charles Edelstenne, sont membres du Conseil de surveillance de GIMD. Ces deux administrateurs ne sont pas membres du Comité des

rémunérations et de sélection, du Comité d'audit ou du Comité scientifique de DS. Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, composé de 9 membres, la présence de la moitié au moins des administrateurs est requise et les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents.

18.4 Accords entre actionnaires

À la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte ou autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes. La Société n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de société, cotée ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres DS.

CHAPITRE 19 – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Dassault Systèmes licencie ses produits à Dassault Aviation, société sous contrôle de GIMD, et à certaines de ses filiales, le Président Directeur général de Dassault Aviation étant également Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Ces licences sont concédées selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Pour l'exercice 2008, le chiffre d'affaires résultant de ces licences s'est élevé à 11,4 millions d'euros (contre 13,9 en 2007 et 12,5 en 2006).

Dassault Systèmes fournit également des services et un support technique à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Pour l'exercice 2008, le chiffre d'affaires généré par ces transactions s'est élevé à 14,3 millions d'euros (contre 10,1 en 2007 et 8,2 en 2006).

La plupart des centres de développement de Dassault Systèmes sous-traitent des travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Limited (3D PLM), une société constituée en 2002 entre Dassault Systèmes (30 %) et Geometric Software Solutions Co. Ltd (70 %), basée en Inde. 3D PLM fournit des services seulement pour le Groupe Dassault Systèmes qui conserve la propriété intellectuelle relative aux travaux effectués. Les comptes de 3D PLM sont mis en équivalence et la quote-part des résultats de 3D PLM, consolidée chez DS, figure au poste « quote-part dans les résultats des entreprises associées ». Pour l'exercice 2008, le montant des services facturés par 3D PLM à DS s'est élevé à 19,9 millions d'euros (contre 16 en 2007 et 12,7 en 2006).

Voir également la Note 25 aux comptes consolidés pour d'autres informations sur les transactions avec les apparentés.

Voir également le paragraphe 26.1 du présent Document de référence concernant les conventions réglementées ainsi que le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sous le paragraphe 20.4.3.

CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les comptes consolidés et sociaux présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de DS devant se tenir le 9 juin 2009.

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2006 et 2007 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

Comptes consolidés et annexes

Compte de résultat consolidé

		← Exercices clos les 31 décembre →	
	Note	2008	2007
<i>(En milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>			
Redevances initiales		407 549	417 506
Redevances périodiques et développement de produits		746 816	645 846
Ventes de logiciels	4	1 154 365	1 063 352
Prestations de services et autres		180 416	195 497
Total chiffre d'affaires		1 334 781	1 258 849
Coût des ventes de logiciels		(56 759)	(52 991)
Coût des prestations de services et autres		(155 188)	(156 301)
Frais de recherche et de développement		(309 627)	(302 922)
Frais commerciaux		(387 261)	(349 975)
Frais généraux et administratifs		(109 328)	(97 139)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(42 885)	(35 483)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	198	–
Résultat opérationnel		273 931	264 038
Produits financiers et autres produits, nets	9	6 942	6 053
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 986	1 277
Résultat avant impôt sur le résultat		282 859	271 368
Charge d'impôt sur le résultat	10	(81 992)	(94 395)
Résultat net		200 867	176 973
Dont :			
Résultat net, part du groupe		200 499	176 683
Intérêts minoritaires		368	290
Résultat par action			
Résultat net de base par action	11	1,71	1,52
Résultat net dilué par action	11	1,68	1,48

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

← Exercices clos les 31 décembre →			
(En milliers d'euros)	Note	2008	2007
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	794 145	597 246
Placements à court terme	12	46 298	29 351
Clients et comptes rattachés, nets	13	329 395	319 968
Créances d'impôts sur les sociétés		58 603	19 994
Autres actifs courants		79 759	76 600
Total actif courant		1 308 200	1 043 159
Immobilisations corporelles, nettes	14	69 262	61 132
Autres actifs financiers	15	4 322	2 479
Impôts différés actifs	10	38 302	35 988
Immobilisations incorporelles, nettes	17	280 606	298 435
Goodwill	18	441 353	417 800
Total actif non courant		833 845	815 834
Total Actif		2 142 045	1 858 993
Passif			
Dettes fournisseurs		70 147	48 419
Personnel et comptes rattachés		123 440	113 605
Produits constatés d'avance		250 739	207 529
Impôts sur les bénéfices à payer		8 665	2 626
Autres passifs courants		70 043	64 994
Total passif courant		523 034	437 173
Impôts différés passifs	10	26 082	28 985
Emprunts	19	200 000	200 000
Autres passifs non courants		88 436	74 625
Total passif non courant		314 518	303 610
Capital		118 862	117 604
Primes d'émission		141 980	112 249
Actions propres		(32 555)	-
Réserves consolidées et autres réserves		1 204 039	1 054 442
Autres éléments		(129 471)	(167 355)
Total capitaux propres, part du groupe		1 302 855	1 116 940
Intérêts minoritaires		1 638	1 270
Total capitaux propres	21	1 304 493	1 118 210
Total Passif		2 142 045	1 858 993

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2008	2007
Résultat net, part du groupe		200 499	176 683
Intérêts minoritaires		368	290
Résultat net		200 867	176 973
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux activités opérationnelles:			
Plus-value sur cession immobilière	8	(17 529)	–
Amortissement des immobilisations corporelles	14	22 956	24 688
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	43 473	43 504
Impôts différés	10	7 171	19 380
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options		7 206	1 029
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	6	20 287	17 963
Autres		18 510	3 996
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles avant variations des actifs et passifs d'exploitation		302 941	287 533
Variation des actifs et passifs d'exploitation :			
Diminution (augmentation) des clients et comptes rattachés		8 405	(32 905)
(Augmentation) des autres actifs courants		(10 160)	(9 450)
Augmentation des fournisseurs, comptes de personnel et comptes rattachés		22 784	10 670
(Diminution) de l'impôt sur le résultat à payer		(31 808)	(10 696)
Augmentation des produits constatés d'avance		31 569	49 894
(Diminution) augmentation des autres passifs		(14 712)	16 306
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		309 019	311 352
Produit de cession immobilière	14	36 000	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(53 577)	(30 123)
Acquisitions de placements à court terme		(87 265)	(26 986)
Cessions de placements à court terme		70 470	46 128
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(29 072)	(75 880)
Autres		681	19
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(62 763)	(86 842)
Exercice des stock-options		57 514	47 042
Dividendes versés	21	(53 676)	(50 827)
Rachat d'actions propres	21	(78 960)	–
Remboursement des dettes liées aux contrats de crédit-bail		–	(432)
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		(75 122)	(4 217)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		25 765	(31 791)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		196 899	188 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		597 246	408 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		794 145	597 246
Informations complémentaires			
Impôt sur le résultat payé		60 542	66 307
Intérêts payés, nets		7 604	7 538

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variation de capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments	Part du groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2007	115 770	64 528	–	909 594	(76 636)	1 013 256	980	1 014 236
Résultat de la période	–	–	–	176 683	–	176 683	290	176 973
Autres charges comptabilisées, nettes d'impôts	–	–	–	–	(90 719)	(90 719)	–	(90 719)
Dividendes	–	–	–	(50 827)	–	(50 827)	–	(50 827)
Exercice des stock-options	1 834	47 721	–	–	–	49 555	–	49 555
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	17 963	–	17 963	–	17 963
Autres variations	–	–	–	1 029	–	1 029	–	1 029
Situation au 31 décembre 2007	117 604	112 249	–	1 054 442	(167 355)	1 116 940	1 270	1 118 210
Résultat de la période	–	–	–	200 499	–	200 499	368	200 867
Autres produits comptabilisés, nets d'impôts	–	–	–	–	37 884	37 884	–	37 884
Dividendes	–	–	–	(53 676)	–	(53 676)	–	(53 676)
Exercice des stock-options	1 920	52 862	–	–	–	54 782	–	54 782
Rachat d'actions propres	(662)	(23 131)	(32 555)	(22 612)	–	(78 960)	–	(78 960)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	20 287	–	20 287	–	20 287
Autres variations	–	–	–	5 099	–	5 099	–	5 099
Situation au 31 décembre 2008	118 862	141 980	(32 555)	1 204 039	(129 471)	1 302 855	1 638	1 304 493

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des produits et charges comptabilisés

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Résultat net	200 867	176 973
Actifs financiers disponibles à la vente	28	(86)
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(9 184)	714
Ecart de conversion	43 878	(91 130)
Produits (charges) d'impôt	3 162	(217)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôts	37 884	(90 719)
Total des produits et charges comptabilisés	238 751	86 254
Dont :		
Part revenant au groupe	238 383	85 964
Part revenant aux minoritaires	368	290

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007

Note 1. Description des activités de la Société

Dassault Systèmes et ses filiales (« la Société ») développent et vendent des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels (« Product Lifecycle Management » ou « PLM ») et à offrir la puissance de la représentation virtuelle en 3D au plus grand nombre d'utilisateurs possible. Les produits de la Société sont distribués principalement par des partenaires commerciaux indépendants. Les lignes de produits PLM sont aussi distribuées au niveau mondial par le groupe International Business Machines Corporation (« IBM ») dans le cadre d'un partenariat de longue durée.

Dassault Systèmes est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration, qui s'est réuni le 27 mars 2009.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Le périmètre de consolidation de la Société comprend les comptes de Dassault Systèmes SA, de ses filiales et des entreprises associées. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont toutes les entités dont la Société ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence notable. Les participations sur lesquelles la Société n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, les opérations intragroupes sont éliminées.

Impact des nouvelles normes comptables

L'interprétation et les amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2008 :

- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008.
- les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatifs au reclassement d'actifs financiers, d'application obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2008. L'application de cette interprétation et de ces amendements n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

En 2007, la Société a appliqué par anticipation la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Société n'a appliqué aucune autre norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun des amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2008 :

- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée en 2007, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » révisée en 2007, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Société n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Reclassifications

La présentation de certains éléments des états financiers de la période antérieure a pu être modifiée, le cas échéant, afin de les rendre homogènes avec la présentation adoptée pour la dernière période présentée.

En 2008, la Société a choisi de présenter la charge d'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ou d'acquisitions de technologie sur une ligne séparée du compte de résultat. La présentation du compte de résultat de l'exercice 2007 a été modifiée afin de la rendre comparable à la présentation retenue pour l'exercice 2008.

Résumé des principales méthodes comptables

ESTIMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux IFRS, nécessite que la Direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. L'estimation des provisions pour perte, l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits de la Société, l'estimation de l'évaluation des écarts d'acquisition et des pertes de valeurs des investissements financiers, l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés et la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction de la Société.

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaies locales est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de

fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) un accord de distribution conclu avec IBM, et (3) des prestations de services et autres.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) la Société peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est comptabilisé lorsque la Société reçoit la preuve de l'existence d'une commande client, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux commissions associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant classiquement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

Accord de distribution IBM – Conformément au contrat que la Société a conclu avec IBM, la Société vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. La Société fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, la Société forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits de la Société et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances est dû généralement à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances sont acquises. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises.

Le contrat conclu entre la Société et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA et ENOVIA, cette mesure incitative venant en déduction du chiffre d'affaires enregistré par la Société.

Prestations de service et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation ainsi que des commissions de support à la vente. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats ponctuels et matériels est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, de manière linéaire.

Les commissions sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises.

Le chiffre d'affaires dérivé de la revente de matériel informatique est comptabilisé à la livraison.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charge sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs qui ont été déterminées par la Direction.

COÛT DES LOGICIELS/FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits de la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement
- intention de la Société d'achever le projet et capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour la Société est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels, ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase du développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payés à des tiers pour des composants intégrés à nos produits, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD et des manuels et des frais d'envoi.

SUBVENTIONS PUBLICS ET AUTRES SUBVENTIONS

La Société reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement (ces subventions incluent les crédits impôt-recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si la Société n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer). Ces subventions sont déduites des frais de recherche et développement ou des coûts de prestations de services et autres quand les activités de recherche et développement ont été réalisées et sont éligibles pour l'obtention du crédit d'impôt-recherche.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS

La Société distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres activités généralement non récurrente, telle que certaines transactions immobilières et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS ET DES PRÊTS

La provision pour dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation de la Société du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte, les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Immobilisations financières – Les immobilisations financières comprennent principalement, des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. La juste valeur des actifs disponibles à la vente est généralement déterminée sur la base des cours de bourse. La Société évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la Société analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas, l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité de la Société à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – La Société utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers pouvant exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de grande qualité. La Société investit son excédent de trésorerie principalement dans des fonds communs de placement, des certificats de dépôt bancaires et des effets de commerces.

La Société a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La Direction de la Société surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées d'utilité suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location, dans la limite de 10 ans. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur

juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires. Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part de la Société dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, la Société utilise des projections de profits qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits de la Société. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact matériel sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels, des relations clients contractuelles et des marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées (généralement de 3 à 12 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux propres qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'annulation ou d'émission d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

INDEMNITÉS DE FINS DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la Société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul sont enregistrés en capitaux propres, conformément à l'option offerte par l'amendement à la norme IAS 19.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime et de l'étalement du coût des services passés, est constatée dans le résultat opérationnel.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par la Société et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Note 3. Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

La Société opère sur deux segments : le « PLM » et le « Mainstream 3D ». Le marché du « PLM » (orienté vers les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit, sa fabrication jusqu'à sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. Le marché du « Mainstream 3D » (orienté vers les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 2. Principes et méthodes comptables.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	878 385	276 221	(241)	1 154 365
Prestations de services	187 002	991	(7 577)	180 416
Total chiffre d'affaires	1 065 387	277 212	(7 818)	1 334 781
Résultat opérationnel	170 338	103 593	–	273 931

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de logiciels	811 217	252 387	(252)	1 063 352
Prestations de services	199 840	1 182	(5 525)	195 497
Total chiffre d'affaires	1 011 057	253 569	(5 777)	1 258 849
Résultat opérationnel	171 149	92 889	–	264 038

La répartition par segment de certains éléments du compte de résultat qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie de la Société et de certains éléments du bilan se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2008			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	59 423	7 006	–	66 429
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	20 287	–	–	20 287
Actifs	1 765 926	376 119	–	2 142 045
Passifs	666 710	170 842	–	837 552
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45 201	8 376	–	53 577
Goodwill	411 479	29 874	–	441 353

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2007			
	PLM	Mainstream 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	61 197	6 995	–	68 192
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	17 963	–	–	17 963
Actifs	1 584 571	274 422	–	1 858 993
Passifs	581 547	159 236	–	740 783
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	23 630	6 493	–	30 123
Goodwill	389 776	28 024	–	417 800

En 2007, la Société a intégré CosmosWorks dans le segment d'activité Mainstream 3D alors que CosmosWorks appartenait précédemment au segment PLM, aux côtés des autres applications d'analyse et de simulation de la Société.

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	France	Amérique du Nord	Autres	Total
2008				
Chiffre d'affaires	451 128	734 767	148 886	1 334 781
Actifs totaux	579 498	1 309 309	253 238	2 142 045
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	37 307	13 369	2 631	53 577
2007				
Chiffre d'affaires	462 827	677 006	119 016	1 258 849
Actifs totaux	521 706	1 110 427	226 862	1 858 993
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 463	17 339	3 321	30 123

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2008	2007
France	156 473	146 102
Europe hors France	463 729	429 949
Amériques	410 126	391 752
Asie / Pacifique	304 453	291 046
Total chiffre d'affaires	1 334 781	1 258 849

Note 4. Ventes de logiciels et relations avec IBM

VENTES DE LOGICIELS

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Redevances initiales	407 549	417 506
Redevances périodiques	741 280	634 920
Développement de produits	5 536	10 926
Ventes de logiciels	1 154 365	1 063 352

RELATIONS AVEC IBM

IBM commercialise et distribue les produits de la Société, principalement CATIA et ENOVIA, dans le monde entier, dans le cadre d'un contrat non exclusif.

Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM a représenté respectivement, 27 % et 35 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société en 2008 et 2007. IBM et la Société n'ont pas d'obligation contractuelle de continuer à distribuer les produits de la Société selon les termes de l'accord existant à ce jour.

Note 5. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (voir Note 6. Paiements fondés sur des actions) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Charges de personnel	489 343	461 243
Charges sociales	124 575	112 617
Total charges de personnel	613 918	573 860

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de la Société vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 154 000 heures au 31 décembre 2008.

Note 6. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre des paiements fondés sur des actions est de 19,4 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 0,5 millions d'euros sur la ligne « Coûts des prestations de services », pour 11,3 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 3,7 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 3,9 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

La charge comptabilisée au 31 décembre 2007 au titre des paiements fondés sur des actions est de 20,5 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 0,8 millions d'euros sur la ligne « Coûts des prestations de services », pour 11,3 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 4,4 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 4,0 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions au cours des exercices 2008 et 2007 sont les suivants :

	Nombre d'actions
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2007	3 259 931
Attribuées	1 881 766
Acquises	(1 193 951)
Annulées	(173 564)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2007	3 774 182
Attribuées	2 100 441
Acquises	(548 107)
Annulées	(306 879)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2008	5 019 637

Au 31 décembre 2008, la charge non comptabilisée sur les options et actions en cours d'acquisition est de 33,1 millions d'euros et la Société anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 1,63 ans.

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Depuis 1996, la Société a mis en place plusieurs plans de stock-options destinés aux employés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et trois ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé par la Société. Les options ont généralement une durée de vie de sept à dix ans à compter de leur date d'attribution. Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a toujours été supérieur ou égal à la valeur du titre de la Société au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	← 2008 →		← 2007 →	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation en début d'exercice	17 213 322	€38,33	17 842 323	€36,71
Attribution d'options	1 436 600	38,15	1 325 900	47,50
Exercice d'options	(1 919 759)	28,54	(1 834 263)	26,97
Annulation d'options	(394 492)	44,07	(120 638)	43,27
Options en circulation en fin d'exercice	16 335 671	€39,38	17 213 322	€38,33
Nombre d'option exerçables	12 428 671	€37,94	14 526 122	€36,68

L'information relative au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2008 est la suivante :

Fourchettes de prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
€17 à €30	2 794 361	3,94	€22,97	2 794 361	€22,97
€30 à €35	1 536 371	2,75	34,48	1 536 371	34,48
€35 à €40	5 448 387	2,72	37,68	4 032 587	37,52
€40 à €46	1 283 992	3,41	45,50	1 283 992	45,50
€46 à €52	5 272 560	3,59	49,75	2 781 360	52,00
€17 à €52	16 335 671	3,27	€39,38	12 428 671	€37,94

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2008 et en 2007 était de 10,90 euros et 14,81 euros, respectivement.

La juste valeur a été déterminée au moyen d'un modèle de type Black-Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes pour les options attribuées en 2008 :

La Société a estimé une durée de vie moyenne prévue de 4,5 ans, un taux de volatilité attendu de 29,3 %, un taux de rendement du dividende de 1,4 % et un taux d'intérêt sans risque de 4,83 %.

La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions de la Société et d'une volatilité implicite des options de la Société ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

PLANS D'INTÉRESSEMENTS À LONG-TERME

La Société a mis en place une série de plans d'intéressement à trois ans où les bénéficiaires reçoivent une prime individuelle calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société et sur la réalisation d'objectifs internes de résultats opérationnels et de chiffres d'affaires.

La partie de la prime calculée sur le cours de l'action de la Société est évaluée à chaque date de clôture à la juste valeur à l'aide d'un modèle de type Black-Scholes. Pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007, la dette relative à la prime calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société est respectivement de 1,6 et 3,7 millions d'euros.

PLANS D' ACTIONS GRATUITES

À la suite de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 6 juin 2007, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement 150 000 actions en 2007 et 150 000 actions en 2008 au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 ans et à condition que le Directeur général soit encore mandataire social de la Société à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

La juste valeur de ces options a été déterminée par rapport au cours de l'action de la Société à la date d'attribution des actions gratuites.

Note 7. Subventions

Les subventions reçues des organismes publics s'élevant à 25,3 et 8,4 millions d'euros ont été déduites des frais de recherche et développement en 2008 et 2007, respectivement. Les subventions reçues des organismes publics s'élevant à 1,6 millions d'euros ont été déduites des coûts des prestations de services et autres en 2008 (2007 : nul).

Note 8. Autres charges et produits opérationnels

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Plus-value sur cession immobilière ⁽¹⁾	17 529	–
Coûts liés au transfert du siège social ⁽²⁾	(12 105)	–
Restructuration ⁽³⁾	(4 296)	–
Autres	(930)	–
Autres produits et charges opérationnelles, net	198	–

(1) Comprend le produit de cession sur la vente d'un des immeubles constituant le siège social de la Société à Suresnes, France, pour 36,0 millions d'euros diminué de la valeur nette comptable cédée égale à 18,5 millions d'euros. Voir Note 14. Immobilisations Corporelles

(2) Inclut principalement des loyers et charges opérationnelles pour des locaux libérés à Suresnes ainsi que des frais dans le cadre du déménagement du siège social de la Société.

(3) Concerne principalement des coûts liés au licenciement de salariés en Allemagne et aux Etats-Unis suite à une décision de la Société de rationaliser ses activités de recherche et de développement.

Note 9. Produits financiers et autres produits, nets

Le détail des produits financiers et autres produits, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007 est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Produits financiers	21 560	23 414
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(7 660)	(7 697)
Résultat net des opérations en devises	(6 892)	(8 748)
Autres, nets	(66)	(916)
Produits financiers et autres produits nets	6 942	6 053

(1) En 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir Note 19. Emprunts) qui porte intérêt au taux Euribor plus 0,18 % par an et a conclu des swaps de taux d'intérêt pour fixer les intérêts à payer à un taux de 3,36 % (voir Note 20. Instruments dérivés). En 2008 et 2007, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 6,7 et 6,7 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.

Note 10. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs (passifs) d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	23 397	21 092
Participation des salariés et obligations de retraites	7 071	8 044
Provisions et autres charges	43 443	36 954
Déficits reportables et crédits d'impôts	42 722	56 692
Impôts différés non reconnus	(17 598)	(27 878)
Total actifs d'impôts différés	99 035	94 904
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements fiscaux accélérés	(22 648)	(22 622)
Amortissements actifs incorporels	(58 007)	(59 651)
Autres	(6 160)	(5 628)
Total passifs d'impôts différés	(86 815)	(87 901)
Actifs d'impôts différés, nets	12 220	7 003

Les actifs d'impôts différés augmentent compte tenu principalement de l'augmentation des autres charges non encore déductibles.

En 2008 et 2007, les passifs d'impôts différés sont principalement nés des regroupements d'entreprises.

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Dans les 12 mois	24 733	18 218
Au-delà de 12 mois	13 569	17 770
Actifs d'impôts différés au bilan	38 302	35 988
Dans les 12 mois	(906)	(8 329)
Au-delà de 12 mois	(25 176)	(20 656)
Passifs d'impôts différés au bilan	(26 082)	(28 985)
Actifs d'impôts différés au bilan, nets	12 220	7 003

Les actifs d'impôts différés à moins d'un an sont principalement liés aux provisions pour la participation des salariés et aux autres provisions non déductibles.

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent notamment les effets impôts nés des regroupements d'entreprises (principalement DS Enovia Corp. et DS SolidWorks Corp.).

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
France	144 981	140 491
Etranger	137 878	130 877
Résultat avant impôt sur le résultat	282 859	271 368

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
France	41 322	59 536
Etranger	33 499	15 479
Charge d'impôt courant	74 821	75 015
Variation de l'impôt différé	7 171	19 380
Charge d'impôt (courant et différé)	81 992	94 395

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Impôt théorique calculé aux taux en vigueur de 34,43 % en 2008 et en 2007	97 388	93 432
Ecarts avec les taux d'impôt étrangers	3 575	3 041
Crédits d'impôt-recherche et autres crédits ⁽¹⁾	(10 919)	(4 820)
Opérations imposées à taux réduits ⁽²⁾	(9 830)	(10 976)
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs ⁽³⁾	(9 491)	(703)
Pertes fiscales n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé	4 310	2 312
Païement en actions ⁽⁴⁾	2 028	6 185
Autres, nets ⁽⁵⁾	4 931	5 924
Impôt sur les bénéfices	81 992	94 395
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	29,0 %	34,8 %

(1) Crédits d'impôt-recherche et autres crédits principalement nés en France en 2008 ;

(2) Produits, relatifs à des financements accordés par la Société à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit ;

(3) En 2008, la Société a réalisé des fusions d'entités consolidées en France et aux Etats-Unis lui permettant d'utiliser des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2007 ;

(4) Dans certaines juridictions fiscales, la Société ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération fondée sur des actions. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions ;

(5) En 2008 et en 2007, la Société a comptabilisé une provision pour risques fiscaux pour un montant de 9,3 et 8,1 millions d'euros, respectivement.

Au 31 décembre 2008, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 91,9 et 2,6 millions d'euros, respectivement. Ces déficits et crédits d'impôts expireront aux dates suivantes :

(En milliers d'euros)	Déficits (en base)	Crédits d'impôts (en impôts)
2009	11	–
2010	1 236	–
2011	–	–
2012	–	–
2013	–	–
2014 et au-delà	90 645	2 557
Total	91 892	2 557

La Société n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où la Direction de la Société a déterminé que ces résultats ne seront pas distribués dans un avenir proche.

Note 11. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées.

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats de base par action et des résultats dilués par action :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(En milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>		
Résultat net, part du groupe	200 499	176 683
Nombre moyen pondéré d'actions	117 331 757	116 429 031
Effet dilutif des stock-options	1 921 408	3 206 009
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'effet dilutif des stock-options	119 253 165	119 635 040
Résultat net de base par action	€1,71	€1,52
Résultat net dilué par action	€1,68	€1,48

Note 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France et aux Etats-Unis d'Amérique. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Trésorerie	133 275	309 788
Equivalents de trésorerie	660 870	287 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	794 145	597 246

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie inclue des placements libellés en dollars US à hauteur d'environ 64 % et 55 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 46,3 et 29,4 millions d'euros en 2008 et en 2007, respectivement et comprennent principalement des certificats de dépôts et fonds communs de placement. Aux 31 décembre 2008 et 2007, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars US à hauteur d'environ 51 % et 75 % respectivement.

Note 13. Clients et comptes rattachés, net

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Clients et comptes rattachés	334 687	324 453
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(5 292)	(4 485)
Clients et comptes rattachés, net	329 395	319 968

Le solde du compte client IBM représente respectivement 60,3 et 84,3 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007. La majeure partie de ce solde correspond à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2008, 94 % du solde client IBM étaient libellés en dollars américains (2007 : 89 %), alors que le solde restant portait essentiellement sur des montants à recevoir en euros.

Note 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2008 →			← Exercice clos le 31 décembre 2007 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	–	–	–	32 868	(14 274)	18 594
Matériel informatique	86 229	(63 431)	22 798	80 358	(65 238)	15 120
Mobilier et matériel de bureau	43 909	(23 315)	20 594	33 338	(22 458)	10 880
Aménagements	39 437	(13 567)	25 870	47 528	(30 990)	16 538
Total	169 575	(100 313)	69 262	194 092	(132 960)	61 132

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2008	18 594	15 120	10 880	16 538	61 132
Acquisitions	–	19 227	14 098	15 776	49 101
Regroupement d'entreprises	–	75	65	102	242
Cessions, nettes ⁽¹⁾	(18 471)	(973)	(317)	(265)	(20 026)
Dotations de l'exercice	(123)	(11 162)	(4 625)	(7 046)	(22 956)
Effet de la conversion	–	511	493	765	1 769
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	–	22 798	20 594	25 870	69 262

(1) L'évolution des immobilisations corporelles inclut principalement la cession d'une partie du siège social dont la valeur nette comptable s'élevait à 18,5 millions d'euros à la date de cession. En effet, la Société finançait une partie des terrains et immeubles de son siège social qu'elle occupait à Suresnes par un contrat de location-financement. En mars 2007, la Société a exercé son option d'achat sur ce contrat de location-financement pour un montant nominal de 1 euro. La Société a vendu en février 2008 ces bureaux pour un montant total de 36,0 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société est restée dans ces locaux dans le cadre d'un contrat de location simple jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy, France, réalisé en Novembre 2008.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2007	19 501	14 185	11 004	19 182	63 872
Acquisitions	–	13 753	5 314	6 245	25 312
Regroupement d'entreprises	–	56	372	39	467
Cessions, nettes	–	(95)	(48)	(1 217)	(1 360)
Dotations de l'exercice	(907)	(11 879)	(4 887)	(7 015)	(24 688)
Effet de la conversion	–	(900)	(875)	(696)	(2 471)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	18 594	15 120	10 880	16 538	61 132

Note 15. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Prix de revient	178	198
Pertes latentes	(38)	(86)
Actifs financiers disponibles à la vente	140	112
Autres actifs financiers	727	646
Participations dans les entreprises associées	2 564	1 721
Prêts	1 273	951
Part à moins d'un an	(382)	(951)
Prêts à long terme	891	–
Total autres actifs financiers	4 322	2 479

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont comptabilisés à leur prix de revient.

Note 16. Acquisitions

ENGINEOUS

Le 21 juillet 2008, la Société a acquis 100 % d'Engineous Software Inc., une société américaine fournisseur de solutions d'automatisation, d'intégration et d'optimisation des processus de simulation pour un montant en numéraire d'environ 25,7 millions d'euros (y compris environ 0,4 millions d'euros de frais directement liés à la transaction). Un montant de 12,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et alloué au segment « PLM ».

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Engineous Software Inc. est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Relations clients contractuelles	8 390	10 ans
Technologie acquise	2 902	7 ans
Marques	126	4 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	11 418	

ICEM

Le 12 juin 2007, la Société a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'ICEM Limited (« ICEM ») pour un montant d'environ 54,5 millions d'euros en numéraire (y compris environ 1,4 million d'euros de frais directement liés à la transaction). Basée au Royaume Uni, ICEM est un éditeur de logiciels de modélisation avancée de surfaces, d'analyse et de visualisation de surfaces présent principalement dans l'industrie automobile. L'acquisition d'ICEM permet à la Société d'élargir son offre de gestion collaborative du cycle de vie des produits et de se diversifier au-delà des industries sur lesquelles la Société est traditionnellement présente.

L'écart d'acquisition est évalué à 32,1 millions d'euros qui a été alloué au segment « PLM » compte tenu des synergies entre ICEM et les activités de ce segment.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'ICEM est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Technologie acquise	11 700	10 ans
Relations clients contractuelles	22 800	9 ans
Projets de recherche et développement en cours	1 900	13 ans
Marques et autres actifs incorporels amortissables	1 400	10 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	37 800	

SEEMAGE

Le 24 septembre 2007, la Société a acquis Seemage pour un montant en numéraire d'environ 25,5 millions d'euros. Seemage est une société française de logiciels permettant de faciliter l'utilisation de données graphiques en trois dimensions. Un montant de 14,7 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Seemage est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Technologie acquise	9 236	8 ans
Relations clients contractuelles	1 206	8 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	10 442	

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de ces acquisitions n'ont pas été présentés compte tenu de l'immatérialité de ces résultats sur les comptes consolidés de la Société tant pris individuellement que dans leur ensemble.

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2008 →			← Exercice clos le 31 décembre 2007 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	259 882	(154 756)	105 126	243 755	(126 652)	117 103
Relations clients contractuelles	221 659	(55 251)	166 408	204 758	(33 696)	171 062
Autres actifs	15 414	(6 342)	9 072	16 448	(6 178)	10 270
Total	496 955	(216 349)	280 606	464 961	(166 526)	298 435

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients contractuelles	Autres actifs	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2008	117 103	171 062	10 270	298 435
Acquisition d'Engineous	2 902	8 390	126	11 418
Autres acquisitions	4 980	141	116	5 237
Cessions	(102)	–	(141)	(243)
Autres mouvements	(659)	(2 794)	–	(3 453)
Dotations aux amortissements	(22 711)	(19 266)	(1 496)	(43 473)
Effet de la conversion	3 613	8 875	197	12 685
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	105 126	166 408	9 072	280 606

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients contractuelles	Autres actifs	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2007	122 482	180 772	10 785	314 039
Acquisition d'ICEM	11 700	22 800	3 300	37 800
Autres acquisitions	14 018	4 000	–	18 018
Cessions	–	–	(5)	(5)
Dotations aux amortissements	(22 783)	(18 878)	(1 843)	(43 504)
Effet de la conversion	(8 314)	(17 632)	(1 967)	(27 913)
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	117 103	171 062	10 270	298 435

Les autres acquisitions d'immobilisations incorporelles en 2007 résultent principalement de l'acquisition de Seemage (10,4 millions d'euros).

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 43,5 et 43,5 millions d'euros en 2008 et 2007, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévus pour les cinq prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2008.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2009	44 877
2010	41 149
2011	37 873
2012	33 814
2013	31 599

Note 18. Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 respectivement :

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Goodwill au 1 ^{er} janvier	417 800	404 032
Acquisition d'Engineous	12 527	–
Acquisition d'ICEM	(1 984)	34 110
Autres mouvements	(2 991)	13 273
Effet de la conversion	16 001	(33 615)
Goodwill au 31 décembre	441 353	417 800

Les autres mouvements du goodwill en 2007 résultaient principalement de l'acquisition de Seemage.

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2008 et 2007. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, la Société est découpée au 31 décembre 2008 en 6 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à une marque de commercialisation des logiciels. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie associées à d'autres actifs. Les tests de perte de valeur des goodwill sont effectués au niveau des UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwill. Les UGT se répartissent par segment d'activité (niveau primaire de l'information sectorielle) entre le PLM et le Mainstream 3D.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupe d'UGT s'analyse de la façon suivante :

	2007	Acquisition d'Engineous	Acquisition d'ICEM	Autres mouvements	Effet de la conversion	2008
PLM						
CATIA	105 559	–	(1 984)	(1 412)	(433)	101 730
DELMIA	25 635	–	–	–	(51)	25 584
ENOVIA	119 323	–	–	(1 738)	5 872	123 457
SIMULIA	138 455	12 527	–	(60)	9 737	160 659
Services	5 589	–	–	–	(751)	4 838
Mainstream 3D						
Mainstream 3D	23 239	–	–	219	1 627	25 085
Total Goodwill	417 800	12 527	(1 984)	(2 991)	16 001	441 353

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers et plans d'affaires sur une période de cinq à dix ans. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 11 % et 12 %. Pour les flux au-delà de cinq ou dix ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 3 % ou 4 %, correspondant au taux de croissance moyen à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2008, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT testés, la Société estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus, n'aura pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

Note 19. Emprunts

En décembre 2005, la Société a mis en place une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui peut être prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an.

En 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, la Société a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires.

Note 20. Instruments dérivés

Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de la Société et ont une maturité inférieure à 38 mois pour les instruments de couvertures de change et une maturité d'environ 2 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La Direction de la Société estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

La Société présente sa politique de gestion des risques de marché au Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

Risque de change

La Société exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar US et le yen japonais. Pour gérer son risque de change, la Société utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par la Société sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés avec l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des tunnels de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2008, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était de 2,1 millions d'euros et a été comptabilisé sur la ligne « Produits financiers et autres produits, nets » dans le compte de résultat consolidé (immatérielle en 2007).

Les instruments dérivés affectés aux flux de trésorerie du quatrième trimestre 2008 ont été déqualifiés à partir du 1^{er} octobre 2008. Les pertes de change relatives à la déqualification de tunnels yen japonais/euros et au contrat de change à terme yen japonais/euros sont comptabilisées sur la ligne « Produits financiers et autres produits, nets » dans le compte de résultat consolidé pour 3,2 millions d'euros. Aucune déqualification n'est intervenue en 2007.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change a été enregistrée en actif ou passif courant dans le bilan consolidé.

	Exercices clos les 31 décembre			
	2008		2007	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Tunnels yen japonais / euros ⁽¹⁾	170 134	2 569	–	–
Contrats de change à terme yen japonais / euros ⁽²⁾	38 748	(5 618)	8 489	496
Contrats de change à terme U.S. dollars / euros	–	–	37 703	356

(1) Incluent des tunnels avec un montant notionnel de 12,7 millions d'euros et une juste valeur de (2,7) millions d'euros qui sont déqualifiés depuis le 1^{er} octobre 2008.

(2) Incluent un contrat de change à terme avec un montant notionnel de 8,6 millions d'euros et une juste valeur de (2,1) millions d'euros qui sont déqualifiés depuis le 1^{er} octobre 2008.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société a contracté une ligne de crédit revolving qui porte intérêt à taux variable (voir Note 19. Emprunts). En décembre 2005, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de modifier les caractéristiques économiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes au taux de 3,36 %.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux a été enregistrée en actif courant dans le bilan consolidé.

	Exercices clos les 31 décembre			
	2008		2007	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	(2 368)	200 000	6 386

Note 21. Capitaux propres et résultat par action

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2008, le capital social de la Société est composé de 118 862 326 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

La Société gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur, et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Cette politique conduit la Société à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions de la Société. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2008 et 2007.

Les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments des capitaux propres s'élèvent à (147,8) et (191,7) millions d'euros aux 31 décembre 2008 and 2007, respectivement.

DIVIDENDES

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement prélevé un minimum de cinq pour cent affecté à la formation d'un fond de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social. La réserve légale s'élève à 11,8 et 11,6 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2007, respectivement. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de la Société.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de l'emploi du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Le dividende par action payé immédiatement après la clôture de chaque exercice s'élève à 0,46 et 0,44 euros pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006, respectivement.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme serait de 60 euros par action, le montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. 2 261 986 actions pour un montant de 79,0 millions d'euros ont été rachetées au 31 décembre 2008. La Société n'a procédé à aucune opération de rachat d'action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Note 22. Eventualités

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera, le cas échéant, à la charge de la Société. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

Note 23. Contrats de location

La Société loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 34,9 et 45,6 millions d'euros en 2008 et en 2007.

Au 31 décembre 2007, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Locations simples
Exercices clos les 31 décembre :	
2009	37 638
2010	32 117
2011	27 086
2012	24 183
2013	20 453
2014 et au-delà	110 618
Total des loyers minima	252 095

En 2006, la Société a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social situé à Vélizy, en région parisienne, en France. Dans le cadre de ce contrat, la Société s'engage à louer environ 55 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 30 juin 2008. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 189,9 millions d'euros et sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Note 24. Indemnités de départ à la retraite

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains. De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non-américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

Tous les engagements de retraite sont évalués au 31 décembre.

Plans français et autres

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Taux d'actualisation	5,75 %	5,25 %
Taux de rentabilité des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Taux d'actualisation	5,25 %	4,60 %
Taux de rentabilité des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

Plans français et autres	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Droits acquis au cours de l'exercice	2 209	1 885
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	1 287	1 116
Rendement attendu des actifs	(553)	(526)
Amortissement et report, nets	(530)	(490)
Réductions et liquidations	(793)	–
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans français	1 620	1 985

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans français et autres	2008	2007
Engagement en début d'exercice	26 505	17 803
Droits acquis au cours de l'exercice	2 209	1 885
Charges d'intérêts	1 287	1 116
Cotisations des salariés	83	–
Réductions et liquidations	(557)	–
Variation de périmètre	–	8 501
Perte actuarielle	(1 571)	(2 184)
Effet des variations de change	301	(33)
Paievements de prestations	(800)	(583)
Engagement à la clôture de l'exercice	27 457	26 505
Valeur des actifs en début d'exercice	11 000	9 115
Cotisations de l'employeur	1 247	77
Cotisations des salariés	83	–
Bénéfices financiers réels	(1 192)	615
Variation de périmètre	–	1 776
Paievements de prestations	(800)	(583)
Valeur des actifs en fin d'exercice	10 338	11 000
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(17 119)	(15 505)
(Gain) non amorti sur écart actuariel et financier	(6 556)	(7 362)
Perte non amortie sur coût des services passés	322	345
Passif net comptabilisé	(23 353)	(22 522)

RÉPARTITION DES ACTIFS

Tous les actifs des plans français ont été investis dans un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale. La Société a investi dans ce contrat un montant total de 6,8 millions d'euros.

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

(En milliers d'euros)

← Exercices clos les 31 décembre →

Plans français et autres	2008	2007
Obligations	76 %	65 %
Actions	24 %	35 %
Total	100 %	100 %

FLUX DE TRÉSORERIE

La Société ne prévoit pas de versement additionnel pour ses plans français en 2009.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(En milliers d'euros)

Plans français et autres

2009	(1 869)
2010	(689)
2011	(956)
2012	(725)
2013	(873)
2014-2018	(9 218)

Plans américains

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

HYPOTHÈSES

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

Plans américains	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Taux de rentabilité des placements	8,00 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

Plans américains	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

ÉLÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Plans américains		
Droits acquis au cours de l'exercice	1 266	1 033
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	1 163	988
Rendement attendu des actifs	(1 272)	(1 190)
Amortissement et report, nets	247	150
Réductions et liquidations	(358)	–
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans U.S.	1 046	981

ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Plans américains		
Engagement en début d'exercice	20 929	17 563
Droits acquis au cours de l'exercice	1 266	1 033
Charges d'intérêts	1 163	988
Réductions et liquidations	(610)	–
Perte actuarielle	27	2 020
Paievements de prestations	(301)	(268)
Effet des variations de change	(230)	(407)
Engagement à la clôture de l'exercice	22 244	20 929
Valeur des actifs en début d'exercice	16 743	14 828
Cotisations de l'employeur	1 208	1 835
Bénéfices financiers réels	(2 554)	756
Paievements de prestations	(301)	(268)
Effet des variations de change	(347)	(408)
Valeur des actifs en fin d'exercice	14 749	16 743
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(7 495)	(4 186)
Perte non amortie sur écart actuariel et financier	100	5 592
Perte non amortie sur coût des services passés	9 070	119
Actif net comptabilisé	1 675	1 525

RÉPARTITION DES ACTIFS

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Plans américains		
Actions	43 %	50 %
Obligations	54 %	46 %
Autres	3 %	4 %
Total	100 %	100 %

FLUX DE TRÉSORERIE

La Société prévoit d'effectuer une contribution de 0,9 millions d'euros à ses plans américains en 2009.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(En milliers d'euros)

Plans américains

2009	(364)
2010	(398)
2011	(451)
2012	(524)
2013	(613)
2014-2018	(5 209)

Note 25. Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, cadres dirigeants de la Société. En 2008 et 2007 les cadres dirigeants comprennent treize et douze personnes, respectivement.

(En milliers d'euros)

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2008	2007
Avantages court terme ⁽¹⁾	7 160	6 971
Rémunération en actions ⁽²⁾	11 502	10 829
Rémunération des cadres dirigeants	18 662	17 800

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature versés au cours de l'exercice.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations fondées sur les actions (stock-options et actions gratuites).

AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le Président Directeur général de Dassault Aviations est le Président du Conseil d'administration de la Société. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 11,4 et 13,9 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007, respectivement.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 14,3 et 10,1 millions d'euros en 2008 et 2007, respectivement.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 9,2 et 11,1 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007, respectivement.

La Société sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Solutions Ltd. (« 3D PLM »), une société indienne dont la Société détient 30 % et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Les prestations réalisées par 3D PLM pour la Société se sont élevées à 19,9 millions d'euros pour l'exercice 2008 (2007 : 16,0 millions d'euros).

Note 26. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 comprend principalement les entités suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Athys SAS	100 %
France	Dassault Data Services SAS	95 %
France	Dassault Systèmes Europe SAS	100 %
France	Dassault Systèmes Provence	100 %
France	Dassault Systèmes SAS	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland AG	100 %
Allemagne	Delmia GmbH	100 %
Allemagne	TransCAT Kunststofftechnik GmbH	60 %
Allemagne	TransCAT PLM GmbH	100 %
Autriche	Dassault Systèmes Austria GmbH	100 %
Belgique	Dassault Systèmes Belgium SA	100 %
Espagne	Dassault Systèmes Espana S.L	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia S.r.l	100 %
Royaume Uni	Dassault Systèmes Ltd	100 %
Royaume Uni	ICEM Ltd	100 %
Royaume Uni	TransCAT PLM Ltd	100 %
Suède	Dynasim AB	100 %
Suisse	Dassault Systèmes Switzerland Ltd	98 %
Suisse	TransCAT PLM AG	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Americas Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Corp.	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Delmia Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Enovia Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Holding Llc	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes SIMULIA Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Rand North America Corp.	70 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Spatial Corp. et ses filiales	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Canada	Dassault Systèmes Inc.	100 %
Canada	Dassault Systèmes Services Llc	100 %
Canada	Safework Inc.	100 %
Inde	Dassault Systèmes India Ltd	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Ltd	30 % ⁽¹⁾
Japon	Dassault Systèmes Kabushiki Kaisha et ses filiales	100 %
Israël	Dassault Systèmes Israël Ltd	100 %
Russie	Dassault Systèmes Russia Corp.	100 %

(1) Mises en équivalence. Toutes les autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

20.2 Informations financières pro-forma

Non applicable.

20.3 Comptes annuels

Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983. Conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »).

Résultats de la société mère

L'exercice 2008 s'est traduit par une augmentation de 1,6 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 562 millions d'euros pour 2008, contre 553 millions d'euros en 2007. Cette augmentation provient essentiellement du chiffre d'affaires lié aux autres produits et est liée aux refacturations de services intercompagnies. Le chiffre d'affaires logiciels reste stable, passant de 478,3 millions d'euros à 477,0 millions d'euros, soit une légère baisse de 0,2 %.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 402,8 millions d'euros, soit 71,6 % du total.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,9 millions d'euros pour s'élever à 434,3 millions d'euros principalement en raison de l'augmentation des charges de personnel (+18,3 millions d'euros) et des achats et autres charges externes (+ 23 millions d'euros). Le résultat d'exploitation est en baisse de 19,3 % pour s'établir à 127,8 millions d'euros. Le résultat financier 2008 est négatif à hauteur de 2,2 millions d'euros pour l'exercice 2008 comparé à 35,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 37,2 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la constitution d'une provision pour dépréciation de titres de participation pour 27,9 millions d'euros, par la comptabilisation d'une provision pour perte de change de 12,2 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2007, ainsi que par l'impact négatif des taux de change sur les dividendes reçus des filiales (32,9 millions d'euros en 2008 contre 46,9 millions d'euros en 2007).

Le résultat net après impôt, participation et intéressement et résultat exceptionnel, s'établit à 115,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre 135,7 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Au 31 décembre 2008, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 249 millions d'euros (dont actions propres destinées à être attribuées gratuitement pour 11,4 millions d'euros) contre 199 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les flux de trésorerie générés en 2008 par les opérations de la société s'élèvent à 66 millions d'euros.

20.3.1 Comptes sociaux et annexes

Bilan

		← Exercices clos les 31 décembre →			
		Amortissements ou provisions pour dépréciation		2008	2007
(En milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<i>ACTIF</i>					
ACTIF IMMOBILISE	1 & 2	1 638 863	87 383	1 551 480	1 483 565
Immobilisations incorporelles		90 092	35 829	54 263	11 693
Fonds de commerce		41 763	–	41 763	–
Concessions, brevets, licences, marques		46 462	35 829	10 633	10 434
Immobilisations en cours, avances et acomptes		1 867	–	1 867	1 259
Immobilisations corporelles		58 925	21 423	37 502	12 579
Installations techniques, matériels et outillages		45 959	19 190	26 769	3 893
Constructions		–	–	–	–
Autres immobilisations corporelles		12 843	2 233	10 610	6 835
Immobilisations en cours		123	–	123	1 851
Immobilisations financières		1 489 846	30 131	1 459 715	1 459 293
Participations		1 386 024	27 953	1 358 071	1 390 911
Créances rattachées à des participations		68 499	2 109	66 390	66 133
Prêts		899	–	899	469
Dépôts et cautionnements		1 869	69	1 800	1 780
Actions propres en voie d'annulation		32 555	–	32 555	–
ACTIF CIRCULANT		542 978	1 883	541 095	446 653
Stocks		1 664	–	1 664	811
Avances et acomptes versés		173	–	173	477
Créances d'exploitation		291 883	1 883	290 000	246 590
Créances clients et comptes rattachés	3	223 627	1 883	221 744	192 500
Autres créances d'exploitation	4	68 256	–	68 256	54 090
Valeurs mobilières de placement	5.1	234 180	–	234 180	178 490
Actions propres	5.2	11 378	–	11 378	–
Disponibilités		3 700	–	3 700	20 285
Charges constatées d'avance	6	9 314	–	9 314	8 096
Ecarts de conversion		12 181	–	12 181	4 208
TOTAL DE L'ACTIF		2 203 336	89 266	2 114 070	1 942 522

	Notes	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2008 Avant décisions de l'AGO	2007 Avant décisions de l'AGO
<i>(En milliers d'euros)</i>			
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	7	1 617 471	1 523 493
Capital		118 862	117 604
Prime d'émission		141 980	112 249
Primes d'apport		269 978	269 978
Réserve légale		11 760	11 577
Report à nouveau		948 209	866 394
Résultat de l'exercice		115 307	135 676
Provisions réglementées		11 353	9 991
Amortissements dérogatoires		22	24
Provisions pour risques et charges	8	29 752	17 559
DETTES		451 830	391 225
Dettes financières	9	215 697	216 417
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		200 441	200 399
Emprunts et dettes financières divers		15 256	16 018
Dettes d'exploitation	11	236 133	174 808
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 147	62 029
Dettes fiscales et sociales		67 801	66 025
Autres dettes d'exploitation		81 185	46 754
Produits constatés d'avance	12	3 801	10 088
Ecarts de conversion		11 216	157
TOTAL DU PASSIF		2 114 070	1 942 522

Compte de résultat

← Exercices clos les 31 décembre →

(En milliers d'euros)

	Notes	2008	2007
Produits d'exploitation (I)		562 106	553 462
Ventes de matériels		5 445	11 919
Redevances et prestations de services		549 206	538 304
Montant du chiffre d'affaires net	14	554 651	550 223
<i>Dont à l'exportation</i>		<i>402 801</i>	<i>428 231</i>
Production immobilisée		6 260	2 682
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		960	377
Autres produits		235	180
Charges d'exploitation (II)		434 330	395 019
Achats de matériels		3 991	10 595
Autres achats et charges externes	15	196 046	167 277
Impôts, taxes et versements assimilés		11 229	10 699
Salaires et traitements		106 676	95 981
Charges sociales		53 986	46 070
Dotations aux amortissements des immobilisations		15 541	15 632
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		412	355
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 103	779
Autres charges		45 346	47 631
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I – II)		127 776	158 443
Produits financiers (IV)		64 653	62 207
Autres intérêts et produits assimilés		37 245	50 078
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 873	1 671
Différences positives de change		13 683	3 112
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		8 852	7 346
Charges financières (V)		66 831	27 070
Dotations aux provisions		40 197	6 740
Intérêts et charges assimilées		9 727	10 033
Différences négatives de change		16 500	10 249
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		407	48
RESULTAT FINANCIER (VI = IV – V)	16	(2 178)	35 137
RESULTAT COURANT (III + VI)		125 598	193 580
Produits exceptionnels (VII)		43 253	4 443
Sur opérations de gestion		5 846	1 900
Sur opérations en capital		37 407	1 392
Reprises sur provisions exceptionnelles		–	1 151
Charges exceptionnelles (VIII)		23 712	3 574
Sur opérations de gestion		37	284
Sur opérations en capital		15 526	7
Dotations aux amortissements et provisions		8 149	3 283
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII – VIII)		19 541	869
Participation et intéressement des salariés (X)		17 343	17 917
Intéressement		8 140	8 196
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		9 203	9 721
Impôt sur les sociétés (XI)	17	12 489	40 856
RESULTAT NET (III + VI + IX – X – XI)		115 307	135 676

Annexes aux états financiers sociaux

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Répartition du capital

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA (la « Société ») était détenu par :

(en %)	2008	2007
Public	48,1	49,2
Groupe Industriel Marcel Dassault	43,6	44,0
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	6,5	6,5
Auto détention	1,1	0,0
SW Securities LLC	0,2	0,2
Administrateurs et dirigeants (1)	0,5	0,1
Total	100,0	100,0

(1) A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA étaient détenus par :

(en %)	2008	2007
Public	40,3	42,4
Groupe Industriel Marcel Dassault	48,5	46,3
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	10,8	11,2
Administrateurs et dirigeants (1)	0,4	0,1
Total	100,0	100,0

(1) A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

Opérations significatives relatives aux participations

Les sociétés Virtools SA et Seemage SAS, acquises respectivement en 2005 et 2007 ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (« TUP ») à l'associé unique Dassault Systèmes SA, en juin 2008.

Suite à la recapitalisation de la société Dassault Systèmes SAS par incorporation de créances, la participation de la Société dans cette dernière est passée de 37 000 euros à 30 millions d'euros.

La Société a constitué une provision pour dépréciation des titres de participation Delmia GmbH pour 27,9 millions d'euros (voir Note 1).

Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2008 a décidé la distribution d'un dividende de 53,7 millions d'euros qui a été versé au mois de juin 2008.

Plan d'attribution d'actions aux salariés

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions Dassault Systèmes SA à certains salariés de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères. Le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne peuvent donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 20 % du capital social de Dassault Systèmes SA.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à une attribution de 1 436 600 options de souscription d'actions (voir Note 7.2).

Rachats d'actions propres

L'Assemblée Générale des Actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de la Société. En outre, ce plan prévoit que la Société ne puisse pas acheter d'actions excédant un prix de 60 euros par action rachetée et pour un montant maximum cumulé de 500 millions d'euros.

Durant l'exercice 2008, la Société a procédé à des opérations de rachat d'actions propres à hauteur de 2 261 986 actions pour un montant total d'environ 79 millions d'euros. Aucune action propre n'a été rachetée au cours de l'exercice 2007.

Transfert du siège social

Le siège social de la Société a été transféré, au 10 rue Marcel Dassault à Vélizy Villacoublay durant le 4^{ème} trimestre 2008.

Le bail commercial a été signé avec la SNC Latécoère pour une durée de 12 années consécutives à partir du 30 juin 2008.

Cession d'un immeuble

Dans le cadre du changement du siège social, la Société a cédé en février 2008 un immeuble à Suresnes, pour un montant de 36 millions d'euros.

Cession d'une branche d'activité

La Société a cédé, en juillet 2008, une activité de distribution, à la société Keonys SAS, laquelle a repris des collaborateurs de la Société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La Société applique les nouvelles règles comptables relatives à la définition, la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs relatifs notamment au règlement 2002-10 du 12 décembre 2002 et du 2004-6 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

BILAN

a- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur leurs durées prévues d'utilisation, à l'exception de certains logiciels qui sont amortis selon le mode dérogatoire sur une durée d'un an.

b- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'acquisition et frais accessoires) moins une éventuelle valeur de marché nette de coûts de cession au terme de leur utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

La durée d'amortissements des investissements prennent en compte la durée du bail si nécessaire.

Les durées et les modalités d'amortissement sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

Matériel informatique neuf	3 à 7 ans
Matériel de bureau neuf	3 à 5 ans

2) Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion	3 ans
Ordinateurs portables	2 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements et installations	sur la durée du bail
Mobilier de bureau	sur la durée du bail

c- Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Les frais directement liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés depuis 2007 au coût d'acquisition de ces titres et amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans.

d- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

e- Créances

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées notamment sur la base d'un critère d'ancienneté.

f- Ecart de conversion

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

COMPTE DE RESULTAT

a- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué principalement de redevances perçues au titre de la commercialisation des logiciels CATIA et ENOVIA développés par le groupe Dassault Systèmes (« Groupe »).

La commercialisation des logiciels du Groupe est réalisée à travers trois canaux de distribution différents :

- PLM Enterprise Business Transformation consistant en la commercialisation directe des produits Dassault Systèmes SA à des clients grands comptes,
- PLM Value Selling consistant en la commercialisation de nos produits via un réseau de distributeurs,
- IBM, le principal distributeur dont la part de revenu représente 52,80 % du chiffre d'affaires total net de la Société.

Les redevances IBM versées à la Société sont comptabilisées en revenu sur la base de la reconnaissance du chiffre d'affaires constaté par IBM. Ce dernier est comptabilisé net des ristournes accordées par la Société à IBM.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de revente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

b- Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Notes sur le bilan

Note 1 – Mouvements de l'actif immobilisé

(En milliers d'euros)	Valeur Brute 31/12/2007	Apports sociétés fusionnées	Augmentations 2008	Diminutions 2008	Valeur Brute 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	41 430	42 031	7 737	1 106	90 092
Fonds de commerce	–	41 763	–	–	41 763
Brevets, licences et marques	40 171	268	6 475	452	46 462
Immobilisations en cours	1 259	–	1 262	654	1 867
Immobilisations corporelles	58 768	593	36 381	36 817	58 925
Construction	1	–	–	1	–
Agencements et aménagements matériel	27 024	222	14 334	23 434	18 146
Installations techniques, matériel et outillage	24 226	255	11 081	7 749	27 813
Autres immobilisations corporelles	5 667	116	10 843	3 783	12 843
Matériel automobile	208	–	120	33	295
Mobilier de bureau	3 511	108	5 779	3 508	5 890
Matériel de bureau et social	1 948	8	4 944	242	6 658
Immobilisations en cours	1 851	–	123	1 851	123
Immobilisations financières	1 461 825	–	75 128	47 107	1 489 845
Total des immobilisations brutes	1 562 023	42 624	119 246	85 031	1 638 862

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2008 s'explique principalement par l'inscription en immobilisations incorporelles du malis technique issu des TUP des sociétés Virtools SA et Seemage SAS pour 41,3 millions d'euros et par l'acquisition de propriété intellectuelle pour 4,5 millions d'euros en décembre 2008.

La variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par le remplacement d'une grande partie des équipements du siège social suite à son transfert de Suresnes à Vélizy.

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales et créances rattachées aux participations (1 455 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

L'augmentation des immobilisations financières durant l'année 2008 est essentiellement liée aux variations suivantes :

- rachat d'actions propres en novembre 2008 affectées à l'objectif d'annulation pour 32,5 millions d'euros,

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total actions (en milliers euros)
Actions propres au 1^{er} janvier 2008	–	–	–
Actions rachetées au 1 ^{er} trimestre 2008 en voie d'annulation	661 986	35,94	23 792
Actions annulées	(661 986)	(35,94)	(23 792)
Actions rachetées au 4 ^{ème} trimestre 2008 en voie d'annulation	1 000 000	32,55	32 555
Actions propres au 31 décembre 2008	1 000 000	32,55	32 555

- contributions en capital effectuées par la Société auprès des filiales Delmia GmbH pour 2,0 millions d'euros, Dassault Systèmes India pour 1,3 millions d'euros et Dassault Systèmes SAS, faisant suite à sa recapitalisation en décembre 2008 par incorporation de créances pour 30,0 millions d'euros,
- acquisition en mars 2008 des dernières actions détenues par les salariés de la société Virtools SA pour 1,3 millions d'euros, portant ainsi la participation de Dassault Systèmes SA à hauteur de 100 % dans ladite société,
- rachat complémentaire en juillet 2008 des titres de la société Dynasim pour 3,3 millions d'euros portant ainsi la participation de la Société à 100 %.

La Société a également accordé des prêts supplémentaires à ses filiales pour 0,8 millions d'euros ainsi qu'à ses salariés dans le cadre des mesures d'accompagnement vers Vélizy pour 0,7 millions d'euros.

La diminution des immobilisations financières durant l'exercice 2008 est due principalement aux TUP réalisées auprès des sociétés Virtools SA, Seemage SAS et Arboost Technologies SARL, sociétés acquises respectivement en 2005, 2007 et 2008.

Note 2 – Mouvements des amortissements et provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Amortissements au 31/12/2007	Apports Sociétés fusionnées	Dotations 2008	Reprises et cessions 2008	Amortissements au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	29 737	257	6 288	452	35 830
Brevets, licences et marques	29 737	257	6 288	452	35 830
Immobilisations corporelles	46 190	392	9 254	34 413	21 423
Construction	1	–	–	1	–
Agencements & Aménagements matériel	20 988	126	4 159	23 358	1 915
Installations techniques, matériel et outillage	20 333	185	4 085	7 328	17 275
Autres immobilisations corporelles	4 868	81	1 010	3 726	2 233
Matériel automobile	156	–	43	34	165
Mobilier de bureau	2 941	78	614	3 456	177
Matériel de bureau	1 771	3	353	236	1 891
Immobilisations financières	2 532	50	28 021	472	30 131
Total des amortissements	78 459	699	43 563	35 337	87 384

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles comprennent 3,5 millions d'euros relatifs à l'amortissement sur 3 ans de la technologie ImpactXoft acquise en 2005 pour 12,4 millions d'euros ainsi que 1,9 millions d'euros relatifs à l'amortissement du système d'informations financières.

La dotation 2008 des immobilisations financières concerne principalement la dépréciation des titres de participation de DELMIA GmbH pour 27,9 millions d'euros afin de refléter leur valeur d'inventaire.

Note 3 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Créances clients	153 552	118 918
Effets à recevoir	51	300
Factures à établir	70 024	74 520
Provision pour dépréciation des comptes clients	(1 883)	(1 238)
	221 744	192 500

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

L'augmentation des créances clients est essentiellement due à l'augmentation des créances clients intercompagnies avec Dassault Systèmes SAS, filiale à 100 % de la Société, plateforme de facturation européenne pour les ventes de logiciels de la Société.

L'augmentation des provisions pour clients douteux est principalement liée à l'intégration dans les comptes de la Société, des créances douteuses et des provisions associées des sociétés ayant fait l'objet d'une TUP en 2008.

Note 4 – Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Impôt sur les sociétés	41 067	15 689
Taxe sur la valeur ajoutée	11 188	10 635
Comptes courants débiteurs	10 328	24 958
Avoirs à recevoir	5 087	610
Divers	586	2 198
	68 256	54 090

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an.

La variation de la créance d'impôt sur les sociétés entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007, s'explique par l'augmentation du crédit d'impôt recherche, faisant suite à la Loi de Finances 2008 modifiant le mode de calcul de ce crédit, qui s'élève à 18,8 millions au 31 décembre 2008 contre 5,7 millions au 31 décembre 2007, et par l'imputation des déficits reportables de 16,9 millions d'euros suite à leur transfert par agrément fiscal dans le cadre des TUP.

Note 5 – Liquidités

5.1 Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
Valeurs mobilières de placement	234 180	178 490

Au 31 décembre 2008, 84,44 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros contre 99,45 % au 31 décembre 2007 et 16,56 % en dollars américains contre 0,55 % au 31 décembre 2007.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 231,6 millions d'euros en placements monétaires. 2,5 millions d'euros sont placés sur des supports de placement diversifiés.

5.2 Actions propres

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total actions (en milliers euros)
Actions propres au 1^{er} janvier 2008	–	–	–
Actions rachetées au 1 ^{er} trimestre 2008 destinées à la couverture des obligations d'attribution d'actions gratuites	300 000	37,45	11 235
Attribution actions gratuites	(300 000)	(37,45)	(11 235)
Actions rachetées au 4 ^{ème} trimestre 2008 destinées à la couverture des obligations d'attribution d'actions gratuites	300 000	37,92	11 378
Actions propres au 31 décembre 2008	300 000	37,92	11 378

Note 6 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
Locations immobilières	617	1 920
Locations mobilières	373	993
Assurances	100	504
Maintenance informatique	6 112	3 103
Autres	2 112	1 576
	9 314	8 096

Note 7 – Capitaux Propres

7.1 Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1^{er} janvier 2008	117 604 553	1	117 604 553
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (voir note 7.2)	1 919 759	1	1 919 759
Réduction de capital par annulation d'actions	(661 986)	1	(661 986)
Actions au 31 décembre 2008	118 862 326	1	118 862 326

7.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du 15 décembre 1997	Plan du 28 janvier 1998	Plans du 09 novembre 1998			Plans du 15 septembre 1999		Plans du 29 mars 2001		Plan du 29 juin 2001	Plans du 05 octobre 2001		SOUS TOTAL
			1998-1	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	A REPORTER
Nombre d'options attribuées	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650		13 539 270
Prix d'exercice d'une option	25,92 €	26,37 €	29,58 €	29,58 €	37,00 €	37,00 €	52,00 €	52,00 €	49,00 €	35,00 €	35,00 €		
Dates d'exercice	Du 15/12/99 Au 14/12/07	Du 28/01/98 Au 27/01/08	Du 09/11/00 Au 08/11/08	Du 09/11/98 Au 08/11/08	Du 15/09/01 Au 14/09/09	Du 15/09/99 Au 14/09/09	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11		
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	571 503	719 000	651 275	239 809	79 709	153 325	–	110 825	46 177	58 324	131 837		2 761 784
Nombre d'options exercées en 2007	413 890	2 900	349 803	21 865	56 640	16 925	–	104 565	24 985	16 297	55 786		1 063 656
Nombre d'options exercées en 2008	–	300	1 391 819	46 413	23 999	45 685	–	53 650	15 915	23 718	25 809		1 627 308
Nombre d'options annulées	46 447	27 800	75 833	46 663	68 065	51 027	128 240	107 180	8 208	36 949	57 812		654 224
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008	–	–	–	–	3 068 587	53 038	2 781 360	177 080	42 715	1 252 112	57 406		7 432 298

	REPRISE SOUS TOTAL	Plans du 28 mai 2002		Plans du 20 janvier 2003		Plans du 29 mars 2005 2005-01		Plan du 09 octobre 2006	Plan du 06 juin 2007	Plan du 25-Sep-08	TOTAL
		2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008	
Nombre d'options attribuées	13 539 270	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	24 626 333
Prix d'exercice d'une option		45,50 €	45,50 €	23,00 €	23,00 €	39,50 €	39,50 €	47,00 €	47,50 €	38,15 €	
Dates d'exercice		Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	2 761 784	–	66 305	71 725	385 120	5 700	4 300	–	–	–	3 294 934
Nombre d'options exercées en 2007	1 063 656	440	96 481	504 841	107 245	–	61 600	–	–	–	1 834 263
Nombre d'options exercées en 2008	1 627 308	–	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	–	–	–	1 919 759
Nombre d'options annulées	654 223	79 131	47 726	18 275	48 100	104 800	28 250	148 900	91 500	20 800	1 241 705
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008	7 432 299	1 283 992	107 179	2 524 567	116 635	853 850	110 150	1 256 800	1 234 400	1 415 800	16 335 672

Le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans 2005-02 du 29 mars 2005, 2006-01 du 9 octobre 2006, 2006-02 du 6 juin 2007 et 2008 du 25 septembre 2008 ne peuvent être cédées respectivement avant le 30 mars 2009, le 10 octobre 2010, le 7 juin 2011 et 33 % par an du 25 septembre 2010 au 25 septembre 2012.

7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2007 Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2007 par l'AGO	Effet des levées d'options et annulations actions	Résultat net de l'exercice 2008	Autres	2008 Avant décisions de l'AGO
Capital social	117 604	–	1 258	–	–	118 862
Prime d'émission	112 249	–	29 731	–	–	141 980
Prime d'apport	269 978	–	–	–	–	269 978
Réserve légale	11 577	183	–	–	–	11 760
Report à nouveau	866 394	81 815	–	–	–	948 209
Résultat de l'exercice	135 676	(135 676)	–	115 307	–	115 307
Provisions réglementées ⁽¹⁾	10 015	–	–	–	1 360	11 375
Capitaux Propres	1 523 493	(53 678)	30 989	115 307	1 360	1 617 471

(1) Les provisions réglementées résultent principalement de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de la Société.

Note 8 – Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde d'ouverture au 01/01/08	Dotations de l'exercice 2008	Reprises de l'exercice 2008 ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31/12/08
Provisions pour indemnités de départ en retraite	7 752	599	438	7 913
Provisions pour médailles du travail	2 209	45	119	2 135
Provisions pour perte de change	4 207	12 372	4 399	12 180
Autres provisions pour risques et charges	3 391	5 796	1 663	7 524
Total des provisions	17 559	18 812	6 619	29 752

(1) La majorité des reprises de provision ont fait l'objet d'utilisation durant l'exercice.

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits au terme. Cet engagement a été diminué en 2008, du fait de la sortie d'effectifs repris par la société Keonys dans le cadre de la cession de l'activité de distribution en juin 2008.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2008 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 64 ans, taux d'actualisation de 5,75 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 5 %.

La Société a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, la Société a investi un montant total de 6,1 millions d'euros.

La dotation pour pertes de change de l'exercice correspond aux pertes latentes dégagées en raison de la fluctuation des devises, essentiellement sur le dollar et le yen.

L'augmentation des autres provisions pour risques et charges entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, correspond à la constitution d'une provision pour charge d'actions à livrer en juin 2009 et septembre 2010, dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Note 9 – Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements crédit	200 278	156	200 122
Banques	163	163	–
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	15 256	2 397	12 859
Total des dettes financières	215 697	2 716	212 981

Les échéances à plus d'un an des dettes financières concernent principalement une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La ligne de crédit multi-devises a été mise en place par la Société en décembre 2005 pour un montant de 200 millions d'euros. Elle peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui a été prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. En mars 2006, la Société a utilisé l'intégralité de cette ligne de crédit, remboursable en totalité en décembre 2012.

Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor + 0,18 % par an

Note 10 – Eléments concernant les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	67 668	68 665
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	3 387	766
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	32 943	46 921
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	10 323	22 020
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	773	2 233
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	52 433	44 893
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	2 075	1 911
Créances clients et comptes rattachés	133 375	117 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 335	39 003

Les prêts accordés aux filiales ainsi que les comptes courants intercompagnies sont rémunérés aux conditions de marché.

La diminution des comptes courants débiteurs s'explique essentiellement par la recapitalisation par incorporation de créances de la filiale Dassault Systèmes SAS en 2008.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 32,9 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- dividende de 13,8 millions d'euros sur les « Preferred shares » Dassault Systèmes Simulia Corp. acquises en mai 2006 auprès de Dassault Systèmes Corp. pour un montant de 310 millions de dollars américains et ouvrant droit à un dividende annuel de 6 %,
- dividende de 18,5 millions d'euros relatif aux « Preferred shares » Dassault Systèmes Americas Corp. de catégorie A et B acquises en juillet 2006 pour un montant de 354 millions de dollars américains ouvrant droit à des dividendes annuels de 7 % et 7,25 % respectivement sur les catégories A et B,
- dividende de 0,6 millions d'euros reçu de la société 3DPLM.

Note 11 – Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Fournisseurs	47 032	35 077
Fournisseurs d'immobilisations	609	–
Factures non parvenues	39 506	26 952
	87 147	62 029

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Taxe sur la valeur ajoutée	10 352	11 443
Autres impôts et taxes	929	326
Participation et intéressement	13 731	14 060
Provision pour congés payés	22 248	21 293
Autres charges de personnel	20 541	18 903
	67 801	66 025

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Comptes courants créditeurs	52 446	45 114
Ristournes à accorder et avoirs à établir	23 929	1 493
Instruments financiers	4 738	–
Autres	72	147
	81 185	46 754

Les avoirs à établir sont relatifs à des factures inter compagnies émises.

Les instruments financiers correspondent à des ventes à terme de devises et de tunnel de change dont l'objectif est couvrir le risque de change lié aux devises dollar et yen.

Note 12 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Redevances logiciels	3 801	8 390
Autres produits	–	1 698
	3 801	10 088

Note 13 – Engagements financiers

13.1 Instruments financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change.

La Société a également contracté une ligne de crédit revolving qui porte intérêts à taux variable (voir Note 9). En décembre 2005, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de modifier les caractéristiques des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes à un taux de 3,36 %.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant au 31 décembre 2008 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	(2 368)
Tunnel JPY / EUR	170 134	2 569
Contrats de change à terme JPY / EUR	38 748	(5 618)

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2007 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	6 386
Contrats de change à terme USD / EUR	37 703	356
Contrats de change à terme JPY / EUR	8 489	496

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de la Société et ont une maturité inférieure à 38 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 2 ans pour les swaps de taux d'intérêt. La Direction de la Société estime que le risque de contrepartie relative à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

13.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles lorsque les différences temporaires se reversent à l'intérieur des périodes

d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(En milliers d'euros)

Nature des différences temporaires

	31/12/08	31/12/07
Provision pour participation	9 203	9 721
Provision pour indemnités de fin de carrière	7 912	7 752
Ecart de conversion passif	11 216	157
Provision pour risques	1 166	1 366
Dépréciation des créances	3 532	2 887
Autres	1 838	969
Terrain immeuble Suresnes	–	5 680
Total différences temporaires	34 867	28 532
Allégement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 34,43 %)	12 005	9 824

13.3 Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2008 s'élèvent à 188 millions d'euros pour les locations immobilières, incluant les engagements relatifs au bail du nouveau siège social de Vélizy, en vigueur au 30 juin 2008 pour douze années et à 1,7 millions d'euros pour les locations mobilières (contre respectivement 15 millions d'euros et 8 millions d'euros au 31 décembre 2007).

13.4 Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de la Société vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 125 110 heures au 31 décembre 2008.

Notes sur le compte de résultat

Note 14 – Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Ventes de matériels	5 445	11 919
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	477 057	478 309
Services (dont support technique)	13 616	17 533
Autres produits	58 533	42 462
	554 651	550 223

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires redevances s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Europe	258 914	231 829
Amériques	107 155	125 584
Asie	110 988	120 896
	477 057	478 309

Note 15 – Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

<i>(En euros)</i>	31/12/2008
Certification des comptes individuels et consolidés	1 070 000
Missions accessoires	85 100
	1 155 100

Note 16 – Résultat Financier

Le résultat financier de l'exercice 2008 s'élève à (2,2) millions d'euros contre 35,1 millions d'euros pour l'exercice 2007. Cette diminution s'explique essentiellement par la constitution d'une provision pour dépréciation de titres de participation pour 27,9 millions d'euros, par un impact négatif des taux de change en 2008 sur les dividendes reçus des filiales (32,9 millions d'euros en 2008 contre 46,9 millions d'euros en 2007), ainsi que par la comptabilisation d'une provision pour perte de change pour 12,2 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2007.

Note 17 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	125 600	(26 058)	99 542
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	2 198	13 569	15 767
	127 798	(12 489)	115 309

(1) Y compris la participation des salariés et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 9,77 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (2007 : 23,14 %). Cette baisse du taux effectif est due essentiellement à l'utilisation des déficits reportables des sociétés absorbées en 2008 pour 16,9 millions d'euros, ainsi qu'à une augmentation en 2008 du crédit d'impôt recherche comptabilisé par la Société.

A la suite de l'entrée dans le périmètre de la société Dassault Data Services en 2008 et la sortie de la société Virtools SA du fait de la TUP, le groupe fiscal comprend 7 entités à fin décembre 2008.

Au terme de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence de telles conventions d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes aurait été de 14 millions d'euros en 2008.

Informations complémentaires

Note 18 – Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par la Société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 se décompose en :

Salaires	3 071 575 euros
Avantages en nature	18 900 euros
Jetons de présence	69 000 euros ⁽¹⁾
Soit un total de	3 159 475 Euros

(1) Jetons de présences 2007 versés en 2008. Le montant des jetons de présence 2008 versés en 2009 s'élève à 73 500 euros.

A la suite des autorisations qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement le 8 juin 2005 150,000 actions, le 14 juin 2006 150,000 actions, le 6 juin 2007 150,000 actions et le 25 septembre 2008 150,000 actions au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 3, 2, 2 et 2 ans, respectivement, et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

Note 19 – Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/08	31/12/07
Cadres	1 614	1 550
Agents de maîtrise et techniciens	52	28
Employés	128	142
	1 794	1 720

Note 20 – Identité de la société consolidante

L'activité de la Société est incluse, suivant la méthode de la mise en équivalence, dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SA, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Informations relatives aux filiales et participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur d'inventaire nette des titres	% de détention	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Data Services	892	892	95	3 000	22 044	6 583	54 634	–	–	–
Dassault Systemes K.K.	2 655	2 655	100	2 124	648	(7 199)	88 469	–	719	–
Dassault Systemes Deutschland AG	1 500	1 500	100	1 500	(837)	2 440	16 320	–	1 250	–
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	28 680	9 722	23 918	–	–	–
Dassault Systèmes Israel Ltd	64 883	64 883	100	25 228	(48 075)	7 256	19 260	–	5 473	–
Delmia GmbH	49 854	21 901	100	12 600	(8 094)	65	17 035	–	–	–
Dassault Systemes Italia Srl	381	381	100	20	336	(366)	3 310	–	250	–
Dassault Systemes (Switzerland) Ltd	68	68	100	67	(15)	37	837	–	–	–
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	183	6 127	6 782	19 944	642	–	–
Dassault Systemes Canada Inc. ⁽¹⁾	19 235	19 235	100	15 691	(640)	(19)	–	–	1 059	–
Dassault Systemes UK Ltd	–	–	100	128	(528)	1 178	7 873	–	262	–
Athys SAS	8 572	8 572	100	360	(681)	(1 291)	450	–	2 582	2 000
Dassault Systèmes SAS	30 040	30 040	100	24 638	(1 065)	2 347	92 339	–	–	–
Dassault Systemes Corp. ⁽²⁾	643 058	643 058	100	1 182 208	(29 692)	3 542	–	18 534	–	–
Dassault Systemes Americas Corp.	278 106	278 106	10	361 867	(54 378)	16 613	209 795	13 768	–	5 661
Dassault Systemes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	(181)	22 573	21 460	95 483	–	–	–
Dynasim AB	9 055	9 055	100	1 546	(613)	(667)	1 947	–	–	–
Dassault Systèmes Holdco SAS	37	37	100	37	(5)	(2)	–	–	–	–
Dassault Systèmes Europe SAS	37	37	100	37	(1 328)	(2 946)	–	–	53 648	–
Dassault Systemes Espana S.L.	3	3	100	3	300	(141)	1 382	–	365	–
Dassault Systemes Belgium SA	392	392	99	392	48	21	1 114	–	–	–
Dassault Systemes India Ltd	1 334	1 334	100	1 131	–	485	4 758	–	–	–
Allegorithmic ⁽³⁾	607	607	16	Données non disponibles			–	–	700	–
	1 386 024	1 358 071						32 943	66 308	7 661

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systemes Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de SolidWorks Corporation et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systemes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp. et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

(3) Prise de participation

Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par la Société à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 11.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

20.3.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	113 786 411	115 038 378	115 770 290	117 604 553	118 862 326
Nombre d'actions	113 786 411	115 038 378	115 770 290	117 604 553	118 862 326
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	491 722 500	534 068 279	565 717 509	550 223 231	554 651 006
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	189 554 551	216 659 888	213 511 588	221 238 407	210 541 064
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	184 596 378	211 983 870	205 226 123	218 039 395	202 315 635
Impôts sur les bénéfices	54 372 899	58 042 657	52 252 284	40 856 300	12 489 386
Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 540 433	11 550 478	10 683 531	9 720 962	9 202 886
Intéressement des salariés	6 701 914	7 306 112	7 801 959	8 195 662	8 140 149
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	104 456 095	123 372 773	120 438 429	135 676 022	115 307 017
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	0,99	1,17	1,16	1,35	1,45
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	0,92	1,07	1,04	1,15	0,97
Dividende attribué par action	0,38	0,42	0,44	0,46	
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 518	1 572	1 612	1 719	1 794
Montant de la masse salariale de l'exercice	76 673 527	82 088 686	88 365 157	94 626 307	102 594 289
Montant des charges sociales de l'exercice	38 176 662	41 898 868	43 373 183	46 070 049	53 986 160

20.4 Rapports des contrôleurs légaux pour 2008

20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe (partie relative aux règles et méthodes comptables du compte de résultat) expose les principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant principalement les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM.
- La note (c) de l'annexe (partie relative aux règles et méthodes comptables du bilan) ainsi que la note 1 de l'annexe (partie relative au bilan) exposent les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG AUDIT
Jean-Marc Montserrat

20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifiques prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant d'une part, les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, et d'autre part, les ventes de logiciels effectuées auprès de clients directs et de réseaux de revendeurs.

- Les notes 2, 16 et 17 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- Les notes 2 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 30 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG AUDIT
Jean-Marc Montserrat

20.4.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que ceux autorisés jusqu'au 27 mars 2009

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec M. Bernard Charlès

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 avait autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat social ou en cas de rupture de son contrat de travail. Par ailleurs, compte tenu de la suspension de son contrat de travail (exposée à la convention décrite ci-dessous), M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail.

Conformément à la loi TEPA du 21 août 2007 imposant que l'indemnité due en cas de révocation du mandat social soit mise sous conditions de performance du bénéficiaire, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé un engagement de votre société à verser à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat de directeur général soumis à la condition de satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Votre assemblée générale du 22 mai 2008 avait approuvé cette convention.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 mars 2009, et compte tenu des recommandations du Comité des rémunérations en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008, a précisé, en les restreignant, les conditions dans lesquelles cette indemnité serait due.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Cependant, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

Conventions et engagements autorisés et approuvés au cours de l'exercice dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Avec M. Bernard Charlès

Suspension du contrat de travail

Nature, objet et modalités

M. Bernard Charlès cumulait les fonctions de directeur général de votre société avec un contrat de travail de directeur de l'innovation. M. Bernard Charlès ne pouvant plus consacrer un temps suffisamment significatif à l'exercice propre de sa fonction salariée de directeur de l'innovation, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé la suspension du contrat de travail de M. Bernard Charlès tant que celui-ci exercera son mandat social, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2008. Votre assemblée générale du 22 mai 2008 a approuvé cette convention. Il est entendu que le contrat de travail de M. Bernard Charlès sera rétabli automatiquement et reprendra tous ses effets du seul fait de la cessation, pour quelque raison que ce soit, de son mandat de directeur général.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Dassault Systemes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.)

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée, étant précisé que la société Enovia Corp. a changé de dénomination au 1^{er} janvier 2006 pour Dassault Systemes Americas Corp.

2. Avec la Compagnie AIG Europe

Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants ».

Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le conseil d'administration du 28 juin 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de votre société et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de USD 260.000 hors taxes.

3. Avec M. Bernard Charlès

Avenant au contrat de travail du directeur général

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à vingt-quatre mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

Il est rappelé que M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail compte tenu de la suspension de son contrat de travail.

4. Prise en charge des frais de défense des administrateurs

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Marc Montserrat

20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2008.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Voir le paragraphe 26.1 ci-après pour une description de la politique de distribution de dividendes de la Société pour les quatre derniers exercices clos.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

La Société connaît des contentieux occasionnellement dans le cadre de son activité courante. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige (y compris celui décrit ci-dessous) ou d'arbitrage, en cours ou dont la Société est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou les activités de la Société.

À titre d'information, MatrixOne, Inc., société américaine acquise en mai 2006 par DS (renommée DS Enovia Corp.), est défenderesse dans un procès de « class action » en cours devant le tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette « class action », déposée en avril 2002, allègue, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'ont pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon incorrecte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Une transaction proposée au nom des émetteurs défendeurs dans le cadre de la « class action » a été approuvée par la plupart de ces défendeurs, y compris par MatrixOne, et a été approuvée de manière préliminaire par le tribunal en septembre 2005. Toutefois, compte tenu d'une décision de décembre 2006 de la cour d'appel fédérale de New York selon laquelle six affaires retenues par la Cour et relatives à des plaintes substantiellement similaires à celles déposées à l'encontre de MatrixOne, ne pouvaient constituer une « class action », la transaction proposée entre les plaignants et les émetteurs, y compris MatrixOne, a été annulée le 25 juin 2007. Les plaignants ont depuis lors déposé des plaintes modifiées dans ces six affaires dont les défendeurs ont demandé le rejet. Le 26 mars 2008, le tribunal a refusé en grande partie le rejet des plaintes modifiées dans ces six affaires. MatrixOne continue activement à défendre ses intérêts dans ce litige. Les parties ont trouvé le 27 février 2009 un accord de principe pour transiger, toutefois cet accord sera soumis à une discussion et une homologation par le Tribunal.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2008

A l'exception des informations indiquées au Chapitre 12 « Informations sur les tendances », au Chapitre 13 « Prévisions ou estimations du bénéfice », et au paragraphe 21.1.4 concernant les rachats d'actions, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

CHAPITRE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social au 28 février 2009

Au 28 février 2009, le nombre d'actions en circulation composant le capital de DS est de 118 866 151, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 118 862 326 au 31 décembre 2008.

Au 28 février 2009, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 16 246 521 actions nouvelles, représentant environ 13,66 % du capital social de DS à cette date.

A cette même date, sur la base des cours de clôture de l'action du vendredi 27 février 2009, soit 27,64 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées à cette date et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 2 695 258 actions nouvelles, représentant environ 2,26 % du capital social de DS à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2008 est aussi indiqué dans la Note 11 des comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus d'options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2008, comme au 28 février 2009, SW Securities LLC détenait 251 807 actions, soit environ 0,21 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote, et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions gratuites d'actions mentionnés au Chapitre 15 et au paragraphe 17.2, aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2008, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. À la connaissance de DS, 1 250 actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif font l'objet d'un nantissement au 16 mars 2009. Les actions détenues par DS dans ses filiales et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance de DS, aucune action de ses filiales non détenue par DS ne fait l'objet d'une sûreté.

21.1.2 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des variations de capital (en euros)
31 décembre 2005	Exercice d'options de souscription	1	115 038 378	115 038 378	1 251 967
31 décembre 2006	Exercice d'options de souscription	1	115 770 290	115 770 290	731 912
31 décembre 2007	Exercice d'options de souscription	1	117 604 553	117 604 553	1 834 263
29 février 2008	Exercice d'options de souscription	1	117 645 813	117 645 813	41 260
29 août 2008	Exercice d'options de souscription	1	119 011 171	119 011 171	1 365 358
25 septembre 2008	Réduction du capital par annulations d'actions auto-détenues	1	118 349 185	118 349 185	(661 986)
31 décembre 2008	Exercice d'options de souscription	1	118 862 326	118 862 326	513 141
28 février 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 866 151	118 866 151	3 825
27 mars 2009	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	117 866 151	117 866 151	(1 000 000)

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2008, dans le « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » inclus dans les Comptes consolidés.

21.1.3 Tableau des délégations d'augmentation du capital

Le tableau récapitulatif ci-dessous des délégations et autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2008 ainsi qu'à la date du présent document de référence mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résumé des délégations	AG	Utilisation
Autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes	22 mai 2008	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent document
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	22 mai 2008	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent document
Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans DPS, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal	6 juin 2007	Non utilisées
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente	6 juin 2007	Non utilisée
Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital	6 juin 2007	Non utilisée
Délégation pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal	22 mai 2008	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dans la limite de 1 % du capital	6 juin 2007	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 15.1 du présent document
Autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions	22 mai 2008	Utilisation de cette autorisation décrite aux paragraphes 15.1 et 17.2 du présent document

Les délégations suivantes en vue d'augmenter le capital social arrivant à expiration en 2009, le Conseil propose à l'Assemblée générale devant se réunir le 9 juin 2009 de donner au Conseil des délégations de même nature, dans les mêmes limites, pour une durée de 26 mois (voir paragraphe 26.2 du présent Document de référence) :

- Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal ;
- Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente ;
- Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital.

En outre, conformément à la loi, il sera proposé à l'Assemblée générale de permettre au Conseil de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de DS et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise pour un montant maximum de 10 millions d'euros de nominal.

21.1.4 Actions propres

a) Utilisation des autorisations de rachat données en juin 2007 et mai 2008 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 6 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 60 euros par action rachetée.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2008 au Conseil d'administration, pour racheter des actions de la Société, dans les mêmes conditions. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de votre Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 soit le 9 juin 2009.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 9 juin 2009 est décrit au paragraphe b) ci-après.

Durant l'exercice 2008, dans le cadre des autorisations précitées, la Société a acquis 2 261 986 de ses propres actions à un cours moyen de 34,91 euros par action, soit un coût total de 78 960 229,17 euros.

Le montant des frais de négociation supportés par la Société au titre de ces opérations s'est élevé à 155 758,63 euros TTC.

En juin 2008, 300 000 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de la Société résultant des attributions gratuites d'actions décidées en 2005 et 2006, ont été transférées au bénéficiaire (voir paragraphe 15.1 ci-dessus).

En outre, le 25 septembre 2008, conformément à l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée générale du 22 mai 2008, le Conseil d'administration a annulé 661 986 actions auto détenues qui avaient toutes été affectées à un objectif d'annulation.

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2008, la Société détenait directement 1 300 000 de ses propres actions, d'une valeur nominale d'un euro, affectées comme suit :

- 1 000 000 d'actions, rachetées à un cours moyen de 32,55 euros, représentant 0,84 % du capital à cette date, affectées à un objectif d'annulation afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- 300 000 actions, rachetées à un cours moyen de 37,93 euros, représentant 0,25 % du capital à cette date, affectées à la couverture des obligations de la Société résultant d'attributions gratuites d'actions.

Enfin, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 mars 2009, a de nouveau utilisé l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 22 mai 2008 en procédant à l'annulation de 1 000 000 de ses propres actions affectées à cet objectif. Dès lors, au 27 mars 2009, la Société détient directement 300 000 actions.

b) Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 9 juin 2009

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 9 juin 2009.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 9 juin 2009 d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Au 27 mars 2009, la Société détient 300 000 de ses propres actions directement et 251 807 indirectement.

A cette même date, la totalité des 300 000 actions détenues à la suite d'un rachat par Dassault Systèmes SA sont affectées à l'objectif de couverture des obligations de la Société résultant des attributions gratuites d'actions décidées en 2007 et 2008.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le cas d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, le montant maximum d'actions pouvant être rachetées est de 5 % du capital social),
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2009 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourrait racheter des actions DS dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 28 février 2009, date du dernier capital connu, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 11 886 615 actions.

Le Conseil pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 50 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions DS ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

L'autorisation donnée serait valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 29 mars 2008 au 27 mars 2009 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Pourcentage de capital autodétenu au 27 mars 2009, sur la base du capital au

28/02/09 (dernier capital connu) :	0,25 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	1 661 986
Nombre de titres détenus en portefeuille au 27 mars 2009 :	300 000
Valeur comptable du portefeuille au 27 mars 2009 :	11 377 964,36 €
Valeur de marché du portefeuille au 27 mars 2009 :	8 676 000 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 27 mars 2009			
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achats vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	2 261 986	1 961 986 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-				
Cours moyen de la transaction	34,91 €	-				
Prix d'exercice moyen	-	-				
Montants	78 960 229,17 €	-				

(1) Sur les 1 961 986 actions ayant fait l'objet d'un transfert, 300 000 actions ont été transférées gratuitement à Bernard Charlès, 661 986 actions ont été annulées le 25 septembre 2008 et 1 000 000 le 27 mars 2009.

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social de Dassault Systèmes SA

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques ;
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ;
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services ;
- dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes SA a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA concernant les membres de ses organes d'administration

Voir le Chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (voir également le paragraphe 21.2.5 ci-dessous). Il est également précisé que les actions émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende.

Les engagements de conservation de leurs titres pris par les dirigeants mandataires sociaux sont décrits au Chapitre 15 « Rémunération et avantages ».

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements. Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote d'une Assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

21.2.5 Assemblées générales

Convocation

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

Admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné le cas échéant d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à mains levées, par appel nominal ou au scrutin secret, par lecture optique ou par voie électronique selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée sous réserve de l'accord de l'assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Droit de vote double (article 30 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de DS.

21.2.6 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double pouvant être attaché à certaines actions (voir ci-dessus), les statuts de la Société prévoient que Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.7 Dispositions des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'Autorité des Marchés Financiers en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 5 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulations régissant les modifications du capital plus strictes que celles prévues par la loi.

21.2.9 Autres renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes SA

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

21.3 Marché des Titres de Dassault Systèmes SA

L'action de Dassault Systèmes est cotée sur le Compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ Stock Market's Global Market (« NASDAQ ») à New York sous forme d'American Depositary Share

(« ADS ») sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Une ADS correspond à une action ordinaire (voir paragraphe 18.1 « Actionariat de la Société »).

Les actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le marché d'Euronext Paris sous le sigle DSYNV jusqu'à la date du paiement de ce dividende.

HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2007

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Septembre 2007	8 782 626	46,02	47,16	42,70
Octobre 2007	10 511 899	43,21	50,00	42,39
Novembre 2007	13 248 027	40,11	43,14	35,76
Décembre 2007	7 039 913	40,49	41,14	37,26
Janvier 2008	16 510 356	37,20	41,25	31,18
Février 2008	12 982 518	36,19	38,50	32,50
Mars 2008	10 934 640	36,78	38,38	34,59
Avril 2008	11 810 484	40,40	40,76	36,18
Mai 2008	10 223 918	43,02	43,90	38,83
Juin 2008	9 557 432	38,72	44,29	37,77
Juillet 2008	10 582 578	41,76	43,50	35,63
Août 2008	6 892 909	41,32	42,85	39,84
Septembre 2008	10 137 640	37,63	42,97	36,07
Octobre 2008	14 907 472	32,33	38,59	27,95
Novembre 2008	11 568 051	30,39	35,12	24,50
Décembre 2008	6 683 384	32,33	32,49	28,33
Janvier 2009	9 624 109	29,61	34,05	25,60
Février 2009	5 733 774	27,64	32,10	26,63
Mars 2009	6 082 009	29,26	29,73	25,00

(Source : Bloomberg)

HISTORIQUE DES COURS (EN DOLLARS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES AU NASDAQ DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2007

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Septembre 2007	244 330	65,27	66,06	59,01
Octobre 2007	281 116	61,91	68,99	61,91
Novembre 2007	251 031	58,21	62,41	53,21
Décembre 2007	251 845	58,75	59,96	53,60
Janvier 2008	896 167	56,44	59,62	47,10
Février 2008	436 269	54,27	57,50	50,75
Mars 2008	364 021	57,99	59,53	53,90
Avril 2008	326 382	62,69	63,50	57,35
Mai 2008	221 658	67,03	67,28	60,25
Juin 2008	232 544	60,82	67,75	59,54
Juillet 2008	432 185	64,30	67,51	57,23
Août 2008	427 390	60,65	66,19	58,33
Septembre 2008	348 987	53,60	61,91	50,00
1 ^{er} au 15 Octobre 2008*	327 166	39,75	53,43	39,75

* Retrait de la cote du Nasdaq à compter du 16 octobre 2008

(Source : Bloomberg)

CHAPITRE 22 – CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants pour le Groupe, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, sont principalement le contrat de distribution conclu avec IBM, visé au paragraphe 6.2.4 du présent Document de référence « Vente et distribution » et les contrats de partenariats visés au paragraphe 6.2.3 du présent Document de référence « Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue ».

DS a également conclu des conventions reflétant des transactions avec des apparentés qui sont décrites au Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés ».

Elle a par ailleurs conclu une convention de crédit en 2005, arrivant à échéance fin 2012, pour un montant de 200 millions d'euros, les détails en étant donnés au Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux ».

Enfin, DS a conclu un bail en 2008 de longue durée (12 années entières et consécutives) pour le campus abritant son siège social en France, tel que visé au paragraphe 9.6 du présent Document « Tableau des engagements contractuels ».

CHAPITRE 23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable.

CHAPITRE 24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de Dassault Systèmes, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

Un certain nombre de documents relatifs à la Société sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.3ds.com).

24.1 Responsable de la communication financière

Thibault de Tersant, Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par la Société ainsi que pour toute information financière, veuillez contacter :

Service des Relations Investisseurs
10 rue Marcel Dassault
CS 40501
78946 Vélizy-Villacoublay Cedex
France
Téléphone : +33 (0)1 61 62 61 62 – Télécopie : + 33 (0)1 70 73 43 63
e-mail : investors@3ds.com

24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2009 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- Résultats du 1^{er} trimestre 2009 : 30 avril 2009
- Résultats du 2^e trimestre 2009 : 30 juillet 2009
- Résultats du 3^e trimestre 2009 : 29 octobre 2009
- Résultats du 4^e trimestre 2009 : février 2010

Une information financière trimestrielle relative aux premier et troisième trimestres de l'exercice, ainsi qu'un rapport financier semestriel relatif au premier semestre de l'exercice, doivent être publiés par DS et placés sur son site internet dans les délais légaux conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement général de l'AMF.

24.3 Document d'Information Annuel 2008

Le document d'information annuel ci-dessous est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF. Il recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A. Communications financières

Les informations suivantes sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la Securities and Exchange Commission (www.sec.gov/edgar/searchedgar/webusers.htm) jusqu'au 16 octobre 2008, date du retrait de la cote du NASDAQ de Dassault Systèmes, sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.com) et/ou celui de la Société (www.3ds.com).

10/01/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2007
08/02/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2008
13/02/2008	DS annonce un chiffre d'affaires logiciels 2007 en hausse de plus de 15 % à taux de change constants
10/03/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 29 février 2008
11/03/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
19/03/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
07/04/2008	Dépôt du Document de référence et du Form « 20F » américain
09/04/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2008
29/04/2008	DS annonce un chiffre d'affaires logiciel en hausse de plus de 14 % à taux de change constants au premier trimestre 2008
30/04/2008	Information financière trimestrielle au 31 mars 2008 en IFRS
02/05/2008	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Dassault Systèmes du 22 mai 2008 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires
16/05/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2008
27/05/2008	Dassault Systèmes : Assemblée Générale des Actionnaires 2008 (<i>mise en paiement du dividende</i>)
02/06/2008	Publication de la décision du Conseil d'administration en application de la loi T.E.P.A.
10/06/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 mai 2008
07/07/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 juin 2008
31/07/2008	DS annonce un chiffre d'affaires logiciel en hausse de plus de 15 % à taux de change constants au deuxième trimestre 2008
05/08/2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2008 (comptes semestriels consolidés IFRS)
05/08/2008	Rapport financier semestriel 2008
11/08/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2008
10/09/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 29 août 2008
26/09/2008	Dassault Systèmes déposera un formulaire 25 à la SEC dans le cadre de la procédure de retrait volontaire de la cotation du Nasdaq
07/10/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
09/10/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2008
29/10/2008	DS annonce des résultats pour le troisième trimestre 2008 conformes à ses objectifs
30/10/2008	Information Financière Trimestrielle au 30 septembre 2008 en IFRS
10/11/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2008
12/11/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
14/11/2008	Déclaration des opérations sur actions propres
09/12/2008	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 novembre 2008
10/12/2008	Mise à disposition des informations financières historiques annuelles et trimestrielles non auditées en IFRS sur le site Web de DS
15/12/2008	Dassault Systèmes confirme son adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise
09/01/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2008
16/01/2009	Dassault Systèmes publie ses résultats préliminaires non-GAAP pour le quatrième trimestre et l'année 2008
09/02/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 janvier 2009
11/02/2009	Dassault Systèmes annonce une croissance de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net par action pour l'année 2008
09/03/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2009
01/04/2009	Publication de la décision du Conseil d'administration en application de la loi T.E.P.A.

NB. : Les opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux de la Société sont reprises dans le présent Document de référence au paragraphe 15.2 « Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de DS ».

B. Documents déposés au greffe

Les informations suivantes sont disponibles sur le site d'Infogreffe (www.infogreffe.fr).

Dépôt	Documents
28/03/2008	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mars 2008 relatif à une augmentation de capital
28/03/2008	Statuts à jour au 28 mars 2008
28/03/2008	Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 relatif à une réduction de capital
25/09/2008	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 septembre 2008 relatif à une augmentation suivie d'une réduction de capital
25/09/2008	Extrait du procès-verbal du Conseil du 25 septembre 2008 relatif au transfert du siège social
25/09/2008	Liste des sièges sociaux antérieurs
25/09/2008	Statuts à jour au 25 septembre 2008

C. Publications effectuées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et autres journaux d'annonces légales

Les informations suivantes sont disponibles sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr).

18/02/2008	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007
14/04/2008	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale du 22 mai 2008
21/04/2008	Comptes annuels provisoires 2007 (incluant le projet d'affectation de résultat)
14/05/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
27/06/2008	Comptes annuels définitifs 2008 (incluant l'attestation des Commissaires aux comptes et le projet d'affectation du résultat approuvé sans modification à l'Assemblée générale du 22 mai 2008)
02/07/2008	Rectificatif à l'avis paru le 27 juin 2008
06/08/2008	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2008

Les informations suivantes ont été publiées dans des journaux d'annonces légales.

14/04/2008	Avis de réunion simple à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 dans La Tribune
02/05/2008	Avis de convocation à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 publié dans les Petites Affiches

D. Communiqués divers

Les communiqués sont disponibles sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), de la SEC (www.sec.gov/edgar/searchedgar/webusers.htm) jusqu'au 16 octobre 2008, date effective du retrait de la cote du NASDAQ, sur le site de la Société (www.3ds.com) et/ou sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr).

17/01/2008	Dassault Systèmes annonce la disponibilité de SIMULIA SLM, sa nouvelle solution de gestion du cycle de vie des simulations
24/01/2008	Dassault Systèmes lance le PLM 2.0 avec sa nouvelle plate-forme V6
31/03/2008	Dassault Systèmes annonce la nomination de Scott Berkey au poste de Directeur Général de la marque SIMULIA
03/04/2008	Dassault Systèmes annonce la nomination de Laurence Dors au poste nouvellement créé de Directeur Général Adjoint, Développement Global
17/06/2008	Dassault Systèmes annonce l'acquisition d'Engineous Software
02/07/2008	Dassault Systèmes cède sa Direction Française de vente de Solutions PLM « DSF » à Keonys
29/10/2008	Procter & Gamble élargit sa relation stratégique avec Dassault Systèmes en sélectionnant ses solutions pour le développement de nouveaux produits
29/10/2008	Dassault Systèmes annonce la nomination de Michel Tellier au poste de Directeur Général d'ENOVIA
26/11/2008	EADS choisit les solutions collaboratives de conception 3D et de fabrication virtuelle d'IBM et de Dassault Systèmes pour redéfinir l'avenir des services et des produits dans l'aérospatial et la défense
12/03/2009	IBM et Dassault Systèmes aident un constructeur automobile européen à créer une infrastructure de conception numérique pour accélérer la réalisation de véhicules éco-énergétiques
17/03/2009	Great Wall Motor marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine de l'éco-conception avec les solutions PLM de Dassault Systèmes

CHAPITRE 25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Hormis Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (société américaine dont le siège est situé 300 Baker Avenue – Concord, MA 01742, USA, détenue indirectement à 100 % par la Société, dont l'activité est centrée sur la Conception mécanique 3D), aucune autre filiale ou participation du groupe ne représente plus de 10 % du résultat consolidé de la Société.

D'autres informations sur les participations figurent au paragraphe 7.2 sur les principales filiales et sociétés affiliées. Voir également l'information relative aux filiales et participations après la Note 20 aux comptes sociaux et la Note 26 aux comptes consolidés.

CHAPITRE 26 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2009

Comptes sociaux et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux de Dassault Systèmes SA à la date du 31 décembre 2008 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés dans le Document de référence de DS pour 2008.

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration contenu dans le Document de référence de DS pour 2008 que l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 115 307 017,12⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

• dotation à la réserve légale	125 777,59 €
(afin de la porter au minimum de 10 % du capital requis par la loi)	
• à la distribution aux 118 862 326 actions composant le capital social au 31/12/08, d'un dividende de	54 676 669,96 €
(0,46 euros × 118 862 326 actions)	
• au report à nouveau	60 504 569,57€
Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs 948 208 913,39 €, porte le report à nouveau à	1 008 713 482,96€

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (948 208 913,39 €), et diminué de la dotation à la réserve légale (125 777,59 €), constitue un bénéfice distribuable de 1 063 390 152,93 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Si vous acceptez cette proposition, la somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1^{er} janvier 2008 un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2007	2006	2005
Dividende	0,46 €	0,44 €	0,42 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	117 604 553	115 770 290	115 038 378

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinques du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 225 380 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 77 598 euros.

Comptes consolidés

Outre les comptes sociaux 2008, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2008 établis selon les normes IFRS.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- 1) Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE (décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 1996) ;
- 2) Licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (décision du Conseil d'administration en date du 11 mars 1998) ;
- 3) Prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de la Société et de ses filiales si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2003) ;
- 4) Décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur général (décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2003 et modifié le 28 mars 2008 conformément à la loi TEPA du 21 août 2007). Cette décision a été modifiée par le Conseil d'administration le 27 mars 2009 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 9 juin 2009 (voir ci-dessous). Il convient de noter que le contrat de travail de Monsieur Bernard Charlès a été suspendu tant que celui-ci exercera son mandat social (décision du Conseil d'administration du 28 mars 2008).

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Convention réglementée conclue entre la Société et son Directeur général

Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les cas dans lesquels une indemnité pourrait être due au Directeur général de la Société ont été revus et modifiés par le Conseil d'administration lors sa réunion du 27 mars 2009.

Ainsi, une indemnité de départ, d'un montant équivalent au maximum à deux ans de rémunération, ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie, dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les 12 mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint si ce départ n'est pas lié à de mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où Monsieur Charlès quitterait à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe DS ou aurait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la décision du départ contraint, auquel serait appliqué le pourcentage des rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la décision du départ contraint par rapport aux rémunérations variables cibles fixées chaque année par le Conseil.

Conformément à la loi, ces nouvelles dispositions relatives à la convention entre la Société et son Directeur général sont soumises à l'Assemblée générale pour approbation.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce mentionne cette modification de la convention existante.

Durée du mandat des administrateurs

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF préconise que la durée du mandat des administrateurs n'excède pas quatre ans sans que cela n'affecte les mandats en cours.

Nous vous proposons de modifier les statuts de la Société afin de prévoir que la durée du mandat des administrateurs soit désormais fixée à quatre ans, étant précisé que la durée des mandats en cours ne serait pas impactée et continuerait à être de six ans.

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, AUDITEX, en remplacement de Monsieur François Carrega, démissionnaire

Monsieur François Carrega était le commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young Audit, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société. La société Ernst & Young Audit a décidé de confier ses mandats de commissaire aux comptes suppléant à une personne morale, la société AUDITEX.

La société AUDITEX est membre du réseau d'Ernst & Young. Le montant des honoraires perçus par Ernst & Young figurent au Chapitre 2 du présent document de référence.

La société AUDITEX sera nommée pour la durée du mandat restant à courir du mandat de Monsieur François Carrega, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ratification du transfert du siège social

Dans le cadre du déménagement du siège social de la Société à Vélizy, le Conseil d'administration du 25 septembre 2008 a décidé le transfert du siège social du 9, quai Marcel Dassault, 92500 Suresnes au 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Cette décision, ainsi que la modification subséquente de l'article 4 des statuts doit être ratifiée par l'Assemblée générale.

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration en 2008 expirera à l'Assemblée générale de juin 2009 approuvant les comptes de l'exercice 2008. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil peut procéder à des rachats d'actions en période d'offre publique sur le capital de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats ont été effectués en février, mars, septembre, octobre et novembre 2008, ces opérations étant décrites au paragraphe 21.1.4 du présent document de référence. D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour un prix d'achat plafond de 50 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le cas d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, le montant maximum d'actions pouvant être rachetées est de 5 % du capital social),
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 21.1.4. Il contient toutes les informations complémentaires utiles au sujet de ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, pour la même durée, toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant. Au titre de l'autorisation d'annuler des actions rachetées précédemment consentie par l'Assemblée, 661 986 actions ont été annulées le 25 septembre 2008 et 1 000 000 actions ont été annulées le 27 mars 2009.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 6 juin 2007 arrivent à expiration en août 2009. Il vous est en conséquence proposé de déléguer à nouveau au Conseil compétence pour augmenter le capital social pour une durée de 26 mois, afin de lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le financement le plus approprié au développement du groupe Dassault Systèmes, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

Les résolutions proposées à cet effet remplaceront les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2007, dont le Conseil d'administration n'a pas fait usage au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à la date d'établissement du présent Document de référence.

Si vous adoptez ces résolutions, le Conseil aura la possibilité de :

- procéder à des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (en utilisant notamment la nouvelle faculté offerte par la loi de recourir à un placement privé auprès de gérants de portefeuille ou d'investisseurs qualifiés) dans la limite de 15 millions d'euros en nominal et, concernant les titres de créances donnant accès au capital, dans la limite de 750 millions d'euros de nominal,
- procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite de ce même montant de 15 millions d'euros en nominal,
- accroître le montant initial d'une augmentation de capital (avec ou sans droit préférentiel de souscription) de 15 % en cas de souscription supérieure à l'offre, dans la même limite globale de 15 millions d'euros,
- augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres dans la limite de 10 % du capital social.

Conformément à la loi, nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisé serait de 10 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 22 mai 2008.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis.

26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2009

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 225 380 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 77 598 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 115 307 017,12 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• dotation à la réserve légale (afin de la porter au minimum de 10 % du capital requis par la loi)	125 777,59 €
• à la distribution aux 118 862 326 actions composant le capital social au 31/12/08, d'un dividende de (0,46 euros × 118 862 326 actions)	54 676 669,96 €
• au report à nouveau	60 504 569,57 €
Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (948 208 913,39 €), porte le report à nouveau à	1 008 713 482,96 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (948 208 913,39 €), et diminué de la dotation à la réserve légale (125 777,59 €), constitue un bénéfice distribuable de 1 063 390 152,93 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1^{er} janvier 2008 un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2007	2006	2005
Dividende	0,46 €	0,44 €	0,42 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	117 604 553	115 770 290	115 038 378

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention non autorisée n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve l'exécution des conventions antérieurement autorisées dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bernard Charlès

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve la convention énoncée dans ledit rapport relative à la modification des engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de son Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

SIXIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, AUDITEX, en remplacement de Monsieur François Carrega, démissionnaire

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur François Carrega, commissaire aux comptes suppléant d'Ernst & Young Audit, à compter de l'issue de la présente Assemblée générale et décide de nommer, en remplacement de Monsieur François Carrega, et pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société AUDITEX, dont le siège social est situé 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie.

La société AUDITEX a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat qui lui est confié.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification du transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration du 25 septembre 2008

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, statuant conformément à l'article L. 225-36 du Code de Commerce, ratifie la décision de transfert du siège social de la Société du 9, quai Marcel Dassault, 92500 Suresnes, au 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, prise par le Conseil d'administration du 25 septembre 2008 et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 5) Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 50 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2008 dans sa sixième résolution.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

DIXIÈME RÉOLUTION**Modification de l'article 14-2 des statuts**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 14-2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« A aucun moment, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder la moitié des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé autre que le Président du Conseil d'administration est réputé démissionnaire d'office.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années. Par exception, les mandats des administrateurs en cours à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009 se poursuivront jusqu'à leur terme initial fixé à six années.

Les fonctions des administrateurs expirent à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. »

ONZIÈME RÉOLUTION**Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;
- 2) Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 3) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond global est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 4) Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 5) Décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
- 6) Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- 7) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits ;
- 8) Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 9) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;

- 10) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa dixième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, sa compétence pour décider, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger,
 - a) l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - b) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - c) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès au capital d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres auxquels ces valeurs donnent droit.

L'émission des actions de la Société à la suite des opérations visées au 1 b) ne pourra, en tout état de cause, et compte non tenu des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, avoir pour effet d'augmenter le capital nominal de la Société d'un montant de plus de 15 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies qui s'imputera sur le plafond global fixé ci-dessous au paragraphe 2 ;

- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) Décide que le montant nominal susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la onzième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 5) Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;
- 6) Délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 7) Décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou

encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, et s'imputera sur le plafond de 750 millions d'euros fixé au titre de la onzième résolution de la présente Assemblée ;

- 8) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, ce délai de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
- 9) Constate que cette délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 10) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la réglementation applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 11) Décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 12) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa onzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des onzième et douzième résolutions de la présente Assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.
- 2) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la onzième résolution de la présente Assemblée.
- 3) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa douzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison d'une telle augmentation de capital avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la onzième ou de la douzième résolution de la présente Assemblée, par émission et

attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;

- 2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 15 millions d'euros ;
- 3) Décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond global nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) Décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.
- 5) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa treizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital social, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions.
- 3) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 juin 2007 dans sa quatorzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail.

- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- 3) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ce jour.
- 4) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans.
- 6) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires.
- 7) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de sub-délégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- 9) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2008 dans sa neuvième résolution.
- 10) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.